



Rapport sur la conjoncture économique dans la distribution

Juin 2022



Rapport sur la conjoncture économique dans la distribution

Juin 2022



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348

-  ○ 0800 120 33 (numéro gratuit)
-  ○ facebook.com/SPFEco
-  ○ [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)
-  ○ linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)
-  ○ instagram.com/spfec0
-  ○ youtube.com/user/SPFEconomie
-  ○ <https://economie.fgov.be>

Éditrice responsable :
Séverine Waterbley
Présidente du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

Avant-propos

Dans le contexte de l'identification et de la mise en œuvre des synergies entre le Conseil Central de l'Economie (CCE) et le SPF Economie, un projet commun a été mis en place dans le domaine des analyses sectorielles de la conjoncture.

Le SPF Economie utilisera entre autres son expertise, en collaboration avec le Conseil Central de l'Economie, pour examiner en détail et clarifier la conjoncture de secteurs comme ceux de l'alimentation, de la distribution, de la chimie et du textile.

Le rapport actuel « Conjoncture économique dans la distribution – juin 2022 » a été élaboré par l'équipe de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale du SPF Economie (Chantal Binotto, Arno Noens, David Restiaux, Richard Saka Sapu et Vincent Vanesse). Il fait l'objet d'un examen minutieux par le Comité de pilotage (Emmanuel De Béthune, Lieselot Smet et Peter Van Herreweghe).

Le rapport de conjoncture précédent sur les évolutions de ce secteur date de juin 2021. Il peut être consulté sur le site web du SPF Economie : « [Rapport sur la conjoncture économique dans la distribution](#) - Juin 2021 ».

Les expériences positives de cette coopération et les synergies réalisées offrent de nombreuses perspectives de collaboration entre le SPF Economie et le CCE pour d'autres projets et études. Les deux directions ont d'ailleurs conclu un protocole d'accord afin d'intégrer ce type de coopération de manière structurelle dans les deux institutions et sont favorables à étendre cette collaboration dans le cadre des analyses conjoncturelles sectorielles des commissions consultatives spéciales (CCS) du CCE.

Cette étude a été finalisée en juillet 2022. Le traitement des données a été effectué en mai 2022.

Table des matières

Avant-propos.....	3		
Executive Summary	11		
1. Contexte économique.....	14		
1.1. Belgique	14		
1.2. L'union européenne et le reste du monde	15		
2. Conjoncture dans le commerce	17		
2.1. Conjoncture.....	17		
2.2. Chiffre d'affaires.....	20		
2.3. Investissements	22		
2.4. Emploi.....	24		
3. Autres indicateurs	27		
3.1. L'enquête de Statbel auprès du commerce de détail (G47).....	27		
3.1.1. Le chiffre d'affaires du commerce de détail (G47).....	27		
3.1.2. Le chiffre d'affaires dans différents regroupements du commerce de détail	28		
3.1.3. Le secteur alimentaire, boissons et tabac.....	28		
3.1.4. Le secteur « textiles, habillement et chaussures »	29		
3.1.5. Les produits d'équipement du ménage	29		
3.1.6. Les carburants	30		
3.1.7. Les produits divers	31		
3.2. Commerce électronique	32		
3.2.1. Achats en ligne des consommateurs belges en comparaison avec les pays	voisins	32	
3.2.2. Ventes en ligne des entreprises belges en comparaison avec les pays voisins	36	
3.2.3. Proportion des entreprises belges ayant réalisé des ventes en ligne en 2021,	ventilée par région (national – Europe – reste du monde) en comparaison avec	les pays voisins.....	37
3.2.4. Chiffre d'affaires du commerce électronique	39		
4. Analyse sectorielle	40		
4.1. Présentation du chapitre	40		
4.2. Liste des indicateurs	40		
4.2.1. Chiffre d'affaires	40		
4.2.2. Investissements	40		
4.2.3. Emploi	41		
4.2.4. Masse salariale	41		
4.2.5. Nombre d'employeurs	42		
4.2.6. Créations d'entreprises	42		
4.2.7. Radiations d'entreprises.....	42		
4.2.8. Assujettis.....	43		
4.2.9. Faillites.....	43		

4.2.10.	Emplois perdus suite aux faillites	43
4.3.	Principaux enseignements de l'analyse sectorielle.....	44
4.3.1.	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45).....	44
4.3.2.	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46).....	47
4.3.3.	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47).....	53
4.4.	Fiches sectorielles	60
	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (G45-G46-G47).....	60
	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles (G45).....	61
	Commerce de véhicules automobiles (G45.1).....	62
	Entretien et réparation de véhicules automobiles (G45.2).....	63
	Commerce d'équipements de véhicules automobiles (G45.3).....	64
	Commerce, entretien et réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4)	65
	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)	66
	Intermédiaires du commerce de gros (G46.1).....	67
	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (G46.2)	68
	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (G46.3).....	69
	Commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.4).....	70
	Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication (G46.5) ..	71
	Commerce de gros d'autres équipements industriels (G46.6)	72
	Autres commerces de gros spécialisés (G46.7).....	73
	Commerce de gros non spécialisé (G46.9).....	74
	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47)	75
	Commerce de détail en magasin non spécialisé (G47.1)	76
	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11)	77
	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé (G47.19)	78
	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (G47.2).....	79
	Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé (G47.3).....	80
	Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé (G47.4).....	81
	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé (G47.5) ..	82
	Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé (G47.6)	83
	Autres commerces de détail en magasin spécialisé (G47.7).....	84
	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71)	85
	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72)	86

Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73) ..	87
Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé (G47.74).....	88
Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (G47.75).....	89
Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (G47.76) .	90
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé (G47.77).....	91
Autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78)	92
Commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin (G47.79).....	93
Commerce de détail sur éventaires et marchés (G47.8)	94
Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.9)	95
5. Annexe	96

Liste des graphiques

Graphique 2-1. Courbe de conjoncture et niveau moyen dans l'économie globale et dans le commerce (01.2008-05.2022).....	17
Graphique 2-2. Courbes de conjoncture dans le commerce de biens de consommation.....	18
Graphique 2-3. Courbes de conjoncture dans le commerce de biens de consommation (suite) ..	19
Graphique 2-4. Évolution du chiffre d'affaires dans le commerce à court et moyen terme	22
Graphique 2-5. Évolution des investissements en Belgique dans le commerce à court et moyen terme	22
Graphique 2-6. Évolution de l'emploi (postes de travail) dans le commerce à court et moyen terme	25
Graphique 2-7. Évolution de l'emploi (équivalents temps plein) dans le commerce à court et moyen terme	26
Graphique 3-1. Chiffre d'affaires à prix courants et constants du commerce de détail.....	27
Graphique 3-2. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans diverses branches du commerce de détail	28
Graphique 3-3. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans les produits d'équipement du ménage.....	29
Graphique 3-4. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans les carburants.....	30
Graphique 3-5. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans les produits divers	31
Graphique 3-6. Achats en ligne des consommateurs belges en 2021 en comparaison avec les pays voisins.....	32
Graphique 3-7. Proportion de la population qui a effectué au moins un achat en ligne au cours des trois derniers mois, ventilée par région des vendeurs.....	33
Graphique 3-8. Total des dépenses en ligne par les consommateurs en Belgique, dans les pays voisins et dans l'UE27 en 2021 au cours des trois derniers mois.....	34
Graphique 3-9. Achats en ligne des consommateurs en Belgique, dans les pays voisins et dans l'UE27 en 2021 au cours des trois derniers mois, en fonction des produits achetés	35
Graphique 3-10. Proportion des entreprises belges et des pays voisins dont au moins un pourcent du chiffre d'affaires est issu des ventes du commerce électronique (2017-2021)	36
Graphique 3-11. Proportion des entreprises belges et des pays voisins ayant réalisé des ventes en ligne en 2021, ventilée par région.....	37
Graphique 3-12. Proportion des entreprises belges et des pays voisins qui ont réalisé des ventes sur leur marché national en ligne (2017-2021).....	38
Graphique 3-13. Proportions des entreprises belges et des pays voisins ayant réalisé des ventes en ligne transfrontalières (2016-2021)	38
Graphique 3-14. Chiffre d'affaires issu du commerce électronique réalisé par les PME (entre 10 et 249 employés) (2016-2021).....	39
Graphique 5-1. Part des petites entreprises belges (10-49 employés), à l'exclusion du secteur financier, qui réalisent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires grâce à la vente en ligne, par comparaison aux pays voisins (2017-2021)	100
Graphique 5-2. Part des entreprises belges de taille moyenne (50-249 employés), à l'exclusion du secteur financier, réalisant au moins 1 % de leur chiffre d'affaires grâce à la vente en ligne, par comparaison aux pays voisins (2017-2021)	101
Graphique 5-3. Part des petites entreprises belges et des pays voisins ayant réalisé des ventes en ligne dans les différentes zones (nationale, européenne et reste du monde)	101

Graphique 5-4. Part des entreprises de taille moyenne (49-250 employés), à l'exclusion du secteur financier, ayant réalisé des ventes en ligne en 2021 dans leur région respective (national-européen-reste du monde).	102
Graphique 5-5. Part des entreprises belges et des pays voisins ayant enregistré des ventes en ligne vers d'autres pays de l'UE (2017-2021).	102
Graphique 5-6. Part des entreprises belges et des pays voisins ayant réalisé des ventes en ligne vers les pays du reste du monde (2017-2021).	103

Liste des tableaux

Tableau 1-1. Prévisions de croissance du PIB belge selon différentes institutions	14
Tableau 1-2. Prévisions de la croissance économique et de l'inflation (IPCH) en Belgique	15
Tableau 1-3. Prévisions de croissance du PIB dans l'environnement international	16
Tableau 2-1. Nombre d'emplois en postes de travail (PDT) et en équivalents temps plein (ETP) 24	
Tableau 4-1. Principaux indicateurs économiques dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (G45-G46-G47).....	60
Tableau 4-2. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles (G45)	61
Tableau 4-3. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de véhicules automobiles (G45.1).....	62
Tableau 4-4. Principaux indicateurs économiques dans l'entretien et réparation de véhicules automobiles (G45.2)	63
Tableau 4-5. Principaux indicateurs économiques dans le commerce d'équipements de véhicules automobiles (G45.3)	64
Tableau 4-6. Principaux indicateurs économiques dans le commerce, entretien et réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4).....	65
Tableau 4-7. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46).....	66
Tableau 4-8. Principaux indicateurs économiques dans les intermédiaires du commerce de gros (G46.1).....	67
Tableau 4-9. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (G46.2).....	68
Tableau 4-10. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (G46.3).....	69
Tableau 4-11. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.4)	70
Tableau 4-12. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication (G46.5).....	71
Tableau 4-13. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros d'autres équipements industriels (G46.6).....	72
Tableau 4-14. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros spécialisés (G46.7)	73
Tableau 4-15. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros non spécialisé (G46.9).....	74
Tableau 4-16. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47).....	75
Tableau 4-17. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail en magasin non spécialisé (G47.1)	76
Tableau 4-18. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11)	77
Tableau 4-19. Principaux indicateurs économiques dans les autres commerces de détail en magasin non spécialisé (G47.19).....	78
Tableau 4-20. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (G47.2)	79

Tableau 4-21. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé (G47.3)	80
Tableau 4-22. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé (G47.4).....	81
Tableau 4-23. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé (G47.5)	82
Tableau 4-24. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé (G47.6).....	83
Tableau 4-25. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail en magasin spécialisé (G47.7)	84
Tableau 4-26. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71).....	85
Tableau 4-27. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72)	86
Tableau 4-28. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73).....	87
Tableau 4-29. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé (G47.74).....	88
Tableau 4-30. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (G47.75)	89
Tableau 4-31. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (G47.76).....	90
Tableau 4-32. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé (G47.77)	91
Tableau 4-33. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78).....	92
Tableau 4-34. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin (G47.79).....	93
Tableau 4-35. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail sur éventaires et marchés (G47.8)	94
Tableau 4-36. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.9).....	95
Tableau 5-1. Nomenclature NACE dans le secteur de la distribution.....	96

Executive Summary

Contexte général

Après avoir été durement touchée par une crise sanitaire mondiale sans précédent en 2020, la **croissance économique** belge s'est contractée de 5,7 %. L'activité économique en Belgique s'est ensuite redressée en progressant de 6,2 % en **2021**.

Les perspectives pour 2022 et 2023 sont, quant à elles, moins positives en raison de l'incertitude liée à la guerre en Ukraine. Un **ralentissement de la croissance des importations et des exportations** est par conséquent attendu de par l'évolution moins favorable du commerce mondial. Sur la base des prévisions du printemps 2022 de la Commission européenne, la croissance du PIB de la Belgique devrait atteindre 2 % en 2022 et 1,8 % en 2023.

Après un ralentissement de 0,7 point de pourcentage en 2020 et une accélération à 2,4 % en 2021, **l'inflation** annuelle mesurée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) atteindrait 8,1 % en 2022 avant de retomber en 2023 et de revenir à la normale en 2024, selon le Bureau fédéral du Plan.

Dans la **zone euro**, les perspectives de croissance pour 2022 ont été revues à la baisse de 1,1 point de pourcentage, de sorte qu'elle devrait enregistrer une hausse de 2,8 % en 2022. **L'économie mondiale** devrait, pour sa part, croître de 3,6 % soit 0,8 point de pourcentage de moins que ce qui était prévu en janvier.

Toujours selon le FMI, les **pays émergents et en développement**, devraient connaître une nouvelle croissance de leur activité économique de 3,8 % en 2022, suivie d'une croissance encore plus forte en 2023 (+4,4 %), après la hausse de leur PIB de 6,8 % enregistrée en 2021.

Conjoncture

La **confiance des chefs d'entreprise** dans le secteur du commerce s'est redressée au cours de l'année 2021 mais le retour de la confiance s'est amorcé avec un certain décalage par rapport à celui des entrepreneurs de l'ensemble des activités économiques.

La majorité des secteurs, comme le textile, les chaussures et les meubles, ont été directement impactés par la **crise sanitaire**. Au cours de l'année 2021, la situation s'est nettement améliorée dans ces secteurs et le climat de confiance s'est redressé. Quant à la confiance dans le commerce automobile, elle se montre très volatile puisqu'elle s'est détériorée en fin d'année 2021 à la suite de problèmes d'approvisionnement.

Chiffre d'affaires

En 2021, le chiffre d'affaires selon les données TVA réalisé par **l'ensemble des trois secteurs composant le commerce** (G45-G46-G47) s'est établi à 701,2 milliards d'euros, soit une progression de 23,4 % par rapport à l'année précédente. Cette accélération s'observe dans les trois secteurs pris séparément.

On observe ainsi une reprise économique en 2021 dans le **commerce automobile** (G45) et dans le **commerce de gros** (G46). Après avoir observé un recul en 2020, les ventes ont progressé respectivement de 9,8 % et 33,1 % en 2021.

Le chiffre d'affaires du secteur « **commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles** » (G47) a une nouvelle fois progressé en 2021 (+5,2 %, après +1,4 % en 2020), portant les ventes à un montant total de près de 109 milliards d'euros. Toutefois, le chiffre d'affaires du sous-secteur dominant, le G47.1 « commerce de détail en magasin non spécialisé », a enregistré sa première baisse sur la période 2017-2021. Il s'agit du seul sous-secteur qui affiche un recul de son chiffre d'affaires en 2021.

Investissements

Les investissements dans le **commerce pris dans son ensemble** (G45-G46-G47) ont crû de 11,6 % en 2021 après avoir enregistré un recul de 15,1 % en 2020. Il s'agit de la seconde année la moins intensive en investissements sur la période 2017-2021.

Comparativement à 2020, les investissements ont reculé une nouvelle fois en 2021 (-3,8 %) dans la **vente et la réparation de véhicules (G45)** mais ils ont progressé de 19,5 % dans le **commerce de gros (G46)** et de 12,8 % dans le **commerce de détail (G47)**.

Emploi

En moyenne sur l'ensemble de 2021, le nombre de postes de travail du **commerce pris dans son ensemble (G45-G46-G47)** a crû de 0,9 %, par rapport à 2020, passant de 503.843 à 508.342 postes de travail. Cela constitue le plus haut niveau d'emploi sur la période 2017-2021.

Toutefois, des disparités s'observent entre les secteurs, le secteur du **commerce de détail (G47)** est le seul à tirer l'ensemble du commerce vers le haut. En effet, le **commerce de véhicules (G45)** a enregistré un recul de l'emploi de 1,6 % et le **commerce de gros (G46)** un recul de 0,1 %.

E-commerce

Au cours des trois derniers mois, 66 % de la population belge a effectué des **achats en ligne**, soit plus que la moyenne européenne (57 %), mais moins que l'Allemagne (69 %) et les Pays-Bas (83 %). Au cours de l'année écoulée, 75 % de la population belge a réalisé des achats en ligne.

La proportion de la population belge **qui n'a pas acheté en ligne depuis plus d'un an ou qui n'a encore jamais réalisé d'achat en ligne** s'élève à 25 %, soit un peu moins que la moyenne européenne de 33 %, mais beaucoup plus qu'aux Pays-Bas (11 %).

Au cours des trois derniers mois, 30 % des Belges qui ont acheté en ligne ont principalement dépensé **entre 100 et 499 euros** par transaction.

Au cours des trois derniers mois, l'**habillement** a été la catégorie la plus populaire pour les achats en ligne, devant le mobilier, les livres et journaux, les restaurants, la musique et les films, tant en Belgique que dans les pays voisins.

La **proportion des entreprises belges dont le chiffre d'affaires est constitué d'au moins 1 % de commerce électronique** a évolué positivement pour atteindre 31 % en 2021 contre 26 % en 2020.

En 2021, la **part moyenne du commerce électronique dans le chiffre d'affaires des PME** en Belgique est plus élevée que dans les pays voisins, soit 15 %, selon les données de la Commission européenne. Les pays voisins obtiennent des résultats inférieurs. Depuis 2019, la part du commerce électronique parmi les PME dans tous les pays analysés a augmenté, vraisemblablement en raison de la pandémie de Covid-19. Il convient de souligner qu'il s'agit de données rapportées par les entreprises, et par conséquent, d'une estimation agrégée de ces données.

Évolution du commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) en 2021

L'année 2021 s'est avérée particulièrement négative pour le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) dans son ensemble. La plupart des indicateurs économiques ont affiché une évolution défavorable. Il s'agit d'une nouvelle diminution des investissements dans le secteur, les menant à un nouveau niveau plancher, mais également d'une réduction du nombre de postes de travail et de la poursuite de la tendance baissière du nombre d'employeurs présents dans le secteur. Le nombre d'employeurs atteint d'ailleurs en 2021 son plus petit niveau de l'ensemble de la période d'analyse. Les faillites sont également reparties à la hausse alors que leur nombre avait fortement baissé en 2020, bénéficiant certainement des moratoires mis en place par le gouvernement dans le but de limiter le nombre d'entreprises déclarées en état de faillite en 2020. Le nombre d'emplois perdus à la suite des faillites est également reparti à la hausse en 2021, après avoir connu son plus faible niveau en 2020. Dès lors, le seul élément favorable pour le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) en 2021 est l'augmentation assez marquée de son chiffre d'affaires, bien que celui-ci ne rattrape pas encore son niveau d'avant la crise sanitaire. Au premier trimestre de 2022, le chiffre d'affaires a toutefois continué de croître, tandis que les investissements sont repartis à la hausse en glissement annuel. Enfin, le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) a pu compter sur une dynamique entrepreneuriale particulièrement favorable en 2020 (dernière année disponible). En effet, les créations d'entreprises ont poursuivi leur tendance haussière et atteint un nouveau sommet alors que les radiations d'entreprises se sont repliées. De plus, le nombre

d'entreprises créées est supérieur au nombre d'entreprises radiées, indiquant une dynamique positive. Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA a également atteint en 2020 un nouveau pic sur la période d'observation.

Évolution du commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46) en 2021

L'année 2021 a été positive pour le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46). En effet, hormis les indicateurs relatifs au nombre d'emplois et au nombre d'employeurs qui ont légèrement diminué, le niveau de la masse salariale, les indicateurs d'activité et le nombre des faillites et des pertes d'emplois qui y sont associées ont tous connu une évolution favorable à un an d'écart dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46). Ainsi, au niveau des indicateurs d'activité, le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46) a connu une progression à deux chiffres de son chiffre d'affaires et des investissements en 2021. Ces deux indicateurs ont ainsi atteint un montant record en 2021, sur la période 2017-2021. Si l'emploi s'est très légèrement réduit par rapport à son niveau de 2020, la masse salariale a progressé atteignant son plus haut niveau sur la période 2017-2021. Quant au nombre d'employeurs, s'il poursuit une tendance baissière depuis plusieurs années, le recul observé en 2021 est modéré et inférieur à celui observé durant les deux années précédentes. Les entreprises déclarées en faillite ont été bien moins nombreuses qu'habituellement en 2021. Des moratoires avaient été mis en place en 2020 afin de protéger certaines entreprises dont l'activité se serait poursuivie de façon sereine sans l'apparition de la pandémie de Covid-19. Ils ont d'ailleurs permis de limiter le nombre d'entreprises déclarées en faillite en 2020. Si une hausse de celles-ci aurait pu être attendue en 2021 avec l'arrêt des moratoires, cela n'a finalement pas été le cas. Les emplois perdus résultants de faillites se sont également orientés à la baisse en 2021. Enfin, en 2020, le nombre d'entreprises créées s'est davantage renforcé tandis que le nombre d'entreprises radiées s'est fortement replié et ce, pour la première fois sur la période d'observation, le portant à son niveau le plus bas de la période 2017-2020. Les entreprises assujetties à la TVA ont également évolué favorablement en 2020. Par ailleurs, avec un nombre d'entreprises créées supérieur à celui des entreprises radiées, la dynamique entrepreneuriale est positive en 2020, alors qu'elle était négative en 2019.

Évolution du commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47) en 2021

Le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47) a connu une année particulièrement favorable en 2021, marquée par des signes de reprise économique découlant de l'amélioration de la situation sanitaire. Au niveau des indicateurs d'activité, le commerce de détail a poursuivi la tendance haussière de son chiffre d'affaires pour atteindre un pic en 2021. Les investissements ont fortement rebondi de sorte qu'ils ont quasi retrouvé leur niveau d'avant crise. Au premier trimestre de 2022, le chiffre d'affaires et les investissements ont d'ailleurs continué de croître. Le nombre de postes de travail s'est inscrit à la hausse en 2021, après s'être légèrement replié en 2020. Dès lors, l'emploi connaît en 2021 son meilleur résultat de la période d'analyse. À l'instar de l'emploi, la masse salariale s'est à nouveau orientée à la hausse et a atteint un pic en 2021. La situation est également favorable en ce qui concerne le nombre d'employeurs du commerce de détail. Ainsi, le nombre d'employeurs a observé sa première amélioration de la période d'observation et s'est élevé en 2021 à un niveau supérieur à celui enregistré avant la crise sanitaire. Les entreprises déclarées en faillite ont été bien moins nombreuses qu'habituellement en 2021. Des moratoires avaient été mis en place en 2020 afin de protéger certaines entreprises dont l'activité se serait poursuivie de façon sereine sans l'apparition de la pandémie de Covid-19. Ils ont d'ailleurs permis de limiter le nombre d'entreprises déclarées en faillite en 2020. Si une hausse de celles-ci aurait pu être attendue en 2021 avec l'arrêt des moratoires, cela n'a finalement pas été le cas. Les emplois perdus résultants de faillites se sont également orientés à la baisse en 2021. Enfin, en 2020, le nombre d'entreprises créées s'est davantage renforcé et a atteint un pic, ce qui est favorable pour le secteur. De plus, le nombre d'entreprises radiées s'est replié pour la première fois depuis plusieurs années. La dynamique entrepreneuriale reste dès lors largement positive en 2020, avec un nombre d'entreprises créées supérieur à celui des entreprises radiées. Les entreprises assujetties à la TVA ont été plus nombreuses en 2020 qu'en 2019, poursuivant la tendance haussière observée sur la période sous

revue et atteignant ainsi un pic en 2020. Notons encore qu'il est encore trop tôt, statistiquement, pour évoquer les potentielles implications de la guerre en Ukraine sur le secteur de la distribution.

Le lecteur intéressé trouvera **davantage d'informations dans le chapitre 4.4** de ce rapport. Celui-ci se présente sous la forme de **fiches sectorielles détaillées**. Les statistiques détaillées par indicateurs figurent également dans l'annexe statistique.

1. Contexte économique

1.1. Belgique

Perspectives

Après avoir été durement touchée par une crise sanitaire mondiale sans précédent en 2020, la croissance économique belge s'est contractée de 5,7 %. En **2021**, l'activité économique en Belgique s'est redressée en augmentant de 6,2 %. Les perspectives pour 2022 et 2023 sont, quant à elles, moins positives en raison de l'incertitude liée à la guerre en Ukraine.

Selon les dernières projections de la Commission européenne (mai 2022), l'activité économique en Belgique devrait renouer avec la croissance en 2022, comme l'indique le tableau 1-1. Selon les prévisions, la reprise économique de la Belgique après la pandémie de Covid-19 devrait se poursuivre, bien qu'à un rythme plus lent, avec un nouvel assouplissement des restrictions en 2022. La Commission européenne indique que l'inflation élevée et la baisse de la confiance des consommateurs devraient freiner la croissance de la consommation privée et des investissements des ménages. L'incertitude, les coûts élevés dus aux prix des intrants et aux salaires ainsi que les contraintes liées à l'offre devraient peser sur les investissements des entreprises. En revanche, la [Facilité pour la Reprise et la Résilience](#) et la transition énergétique pourraient soutenir la formation brute de capital fixe. En outre, un ralentissement de la croissance des importations et des exportations est attendu en 2022 en raison d'une évolution moins favorable du commerce mondial. Sur la base des prévisions du printemps 2022 de la Commission, la croissance du PIB de la Belgique devrait atteindre 2 % en 2022 et 1,8 % en 2023.

Tableau 1-1. Prévisions de croissance du PIB belge selon différentes institutions

En %

Institutions	2020	2021	2022 (e)	2023 (e)
FMI	-5,7	6,3	2,1	1,4
CE	-5,7	6,2	2,0	1,8
BNB	-5,7	6,2	-	-
BfP	-5,7	6,1	3,0	1,9

Sources: FMI, CE, BNB, Bureau fédéral du Plan

Le tableau 1-2 donne un aperçu plus détaillé de l'évolution annoncée du PIB, de ses composantes et de l'inflation.

Tableau 1-2. Prévisions de la croissance économique et de l'inflation (IPCH) en Belgique
En %, sauf indication contraire

Belgique	2020	2021	2022 (e)	2023 (e)
PIB	-5,7	6,2	2,6	1,3
Dépenses de consommation finale des ménages et ISBL	-8,2	6,4	3,9	2,0
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,2	4,4	3,0	-0,4
Formation brute de capital fixe	-6,2	7,8	1,3	2,9
Exportations (biens et services)	-5,5	9,6	2,9	3,5
Importations (biens et services)	-5,9	9,1	3,7	3,9
Exportations nettes (contribution en points de pourcentage)	0,4	0,6	-0,6	-0,3
Inflation totale (IPC)	0,7	2,4	8,1	3,5

Source : Bureau fédéral du Plan ([Perspectives économiques 2022-2027](#), 17 juin 2022).

Selon le Bureau fédéral du Plan, après un ralentissement à 0,7 % en 2020 et une accélération à 2,4 % en 2021, **l'inflation** annuelle mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) atteindrait 8,1 % en 2022 avant de retomber en 2023 et de revenir à la normale en 2024.

En ce qui concerne la hausse de l'inflation, les secteurs à forte intensité énergétique sont particulièrement touchés par la hausse des prix de l'énergie et des carburants en raison des sanctions commerciales contre la Russie. Cette situation est également problématique pour le **secteur de la distribution** et particulièrement pour le transport de marchandises. Les problèmes d'approvisionnement dans la chaîne de valeur dus, entre autres, à la guerre en Ukraine et à la poursuite des mesures de lutte contre le Covid-19 en Chine, font également grimper les prix des intrants, ce qui contribue également à la hausse de l'inflation.

En raison d'une combinaison des facteurs suivants :

- l'inflation,
- une forte inflation de l'énergie et des carburants,
- l'incertitude due à la guerre, entraînant une baisse de la confiance des entreprises et des consommateurs,
- les incertitudes dans la chaîne d'approvisionnement,
- l'indexation automatique des salaires,
- ...

De nombreux secteurs, notamment celui de la distribution, seront sous pression en 2022. Pourtant, la Banque centrale européenne n'envisage pas encore un scénario de stagflation.

1.2. L'union européenne et le reste du monde

La guerre entre la Russie et l'Ukraine pèse non seulement sur les prévisions de croissance de l'économie belge mais aussi sur celles de l'Europe et du reste du monde. Le tableau 1-3 présente un aperçu des prévisions du FMI en avril et de la mesure dans laquelle elles ont changé par rapport aux prévisions de janvier, avant le début du conflit armé.

Tableau 1-3. Prévisions de croissance du PIB dans l'environnement international

Environnement international	Croissance du PIB (en %)		Prévisions de croissance du PIB de juillet (FMI)		Différence avec les prévisions d'avril (FMI)	
	2020	2021	2022 (e)	2023 (e)	2022 (e)	2023 (e)
Monde	-3,1	6,1	3,2	2,9	-0,4	-0,7
États-Unis	-3,4	5,7	2,3	1,0	-1,4	-1,3
Chine	2,2	8,1	3,3	4,6	-1,1	-0,5
Zone euro	-6,3	5,4	2,6	1,2	-0,2	-1,1
Belgique*	-5,7	6,3	2,1	1,4	n.d.	n.d.
Allemagne	-4,6	2,9	1,2	0,8	-0,9	-1,9
France	-7,9	6,8	2,3	1,0	-0,6	-0,4
Pays-Bas*	-3,8	5,0	3,0	2,0	n.d.	n.d.
Royaume-Uni	-9,3	7,4	3,2	0,5	-0,5	-0,7
Japon	-4,5	1,7	1,7	1,7	-0,7	-0,6

(e) = estimations

* Les données datent d'avril et ne sont pas incluses dans la mise à jour de juillet.

Source : IMF ([World Economic Outlook](#), juillet 2022).

Le tableau 1-3 montre clairement que le FMI a revu ses prévisions de croissance à la baisse depuis le début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Malheureusement, les rapports intermédiaires du FMI, comme celui de juillet, ne portent que sur les grands pays et les grandes zones, ce qui signifie que les révisions des prévisions pour la Belgique et les Pays-Bas sont absentes. **L'économie mondiale** devrait croître de 3,2 %, soit 0,4 point de pourcentage de moins que ce qui était prévu en avril. Parmi les pays figurant dans le tableau ci-dessus, la révision à la baisse est la plus marquée pour les **États-Unis** (-1,4 point de pourcentage), leur économie devant croître de 2,3 % en 2022. À l'inverse, la zone euro a connu la plus faible révision à la baisse depuis avril (-0,2 point de pourcentage), son économie devant croître de 2,6 % en 2022.

Toujours selon le FMI, après une hausse de leur PIB de 6,8 % en 2021, les **pays émergents et en développement** devraient connaître une nouvelle augmentation de leur activité économique de 3,8 % en 2022, suivie d'une croissance encore plus forte en 2023 (+4,4 %). La **Chine**, qui a enregistré un bon résultat en 2021 (+8,1 %), verrait son économie croître malgré un ralentissement en 2022 (+3,3 %) et 2023 (+4,6 %).

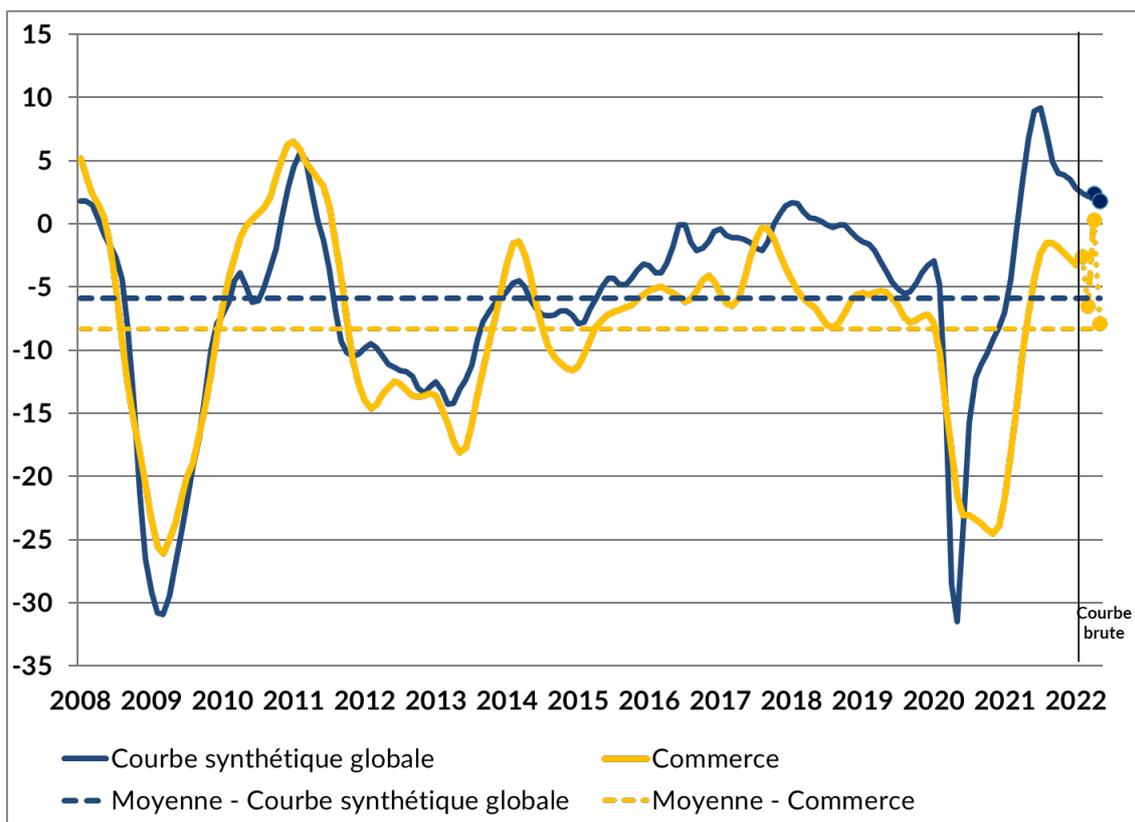
Les risques entourant les prévisions sont majoritairement orientés à la baisse. Les chocs commerciaux soumis à un marché énergétique imprévisible dominent les risques perçus. Une nouvelle détérioration de la position commerciale de l'UE et de la Belgique résultante de la guerre entre la Russie et l'Ukraine pourrait entraîner une stagflation. De fortes pressions inflationnistes sont également associées aux conditions de financement. Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 constitue encore un risque important. Toutefois, il est possible que certains des risques mentionnés ci-avant ne se matérialisent pas ou qu'ils engendrent finalement des résultats positifs.

2. Conjoncture dans le commerce

2.1. Conjoncture

La **courbe de conjoncture lissée** dans le secteur du commerce représentée dans le graphique 2-1 couvre la période allant de janvier 2008, dès l'amorce de la crise économique et financière, à janvier 2022. Cette courbe lissée a été complétée par les données brutes pour les quatre mois suivants, c'est-à-dire de février 2022 à mai 2022. Ceci afin de mieux mettre en perspective l'impact des deux crises, celle économique et financière et celle liée à la pandémie de Covid-19, sur la confiance des entrepreneurs¹.

Graphique 2-1. Courbe de conjoncture et niveau moyen dans l'économie globale et dans le commerce (01.2008-05.2022)



Source : BNB, enquêtes de conjoncture.

Depuis 2008, la **courbe synthétique globale**, couvrant l'ensemble des activités économiques (industrie, commerce, construction et services), a connu **quatre cycles conjoncturels prononcés** (avec des pics enregistrés en 2008, 2011, 2014 et 2018). Alors qu'à la fin de l'année 2019, un nouveau cycle semblait s'amorcer, il s'est brusquement interrompu en début d'année 2020, à la suite de la pandémie de coronavirus, qui s'est traduite par une chute importante de la confiance des chefs d'entreprise. Celle-ci a atteint alors des niveaux inférieurs à ceux enregistrés en 2009, la perte de confiance des entrepreneurs reflétait la profondeur de la crise sanitaire et son impact attendu sur l'économie mondiale et nationale. Le climat de confiance des entrepreneurs s'est toutefois redressé rapidement.

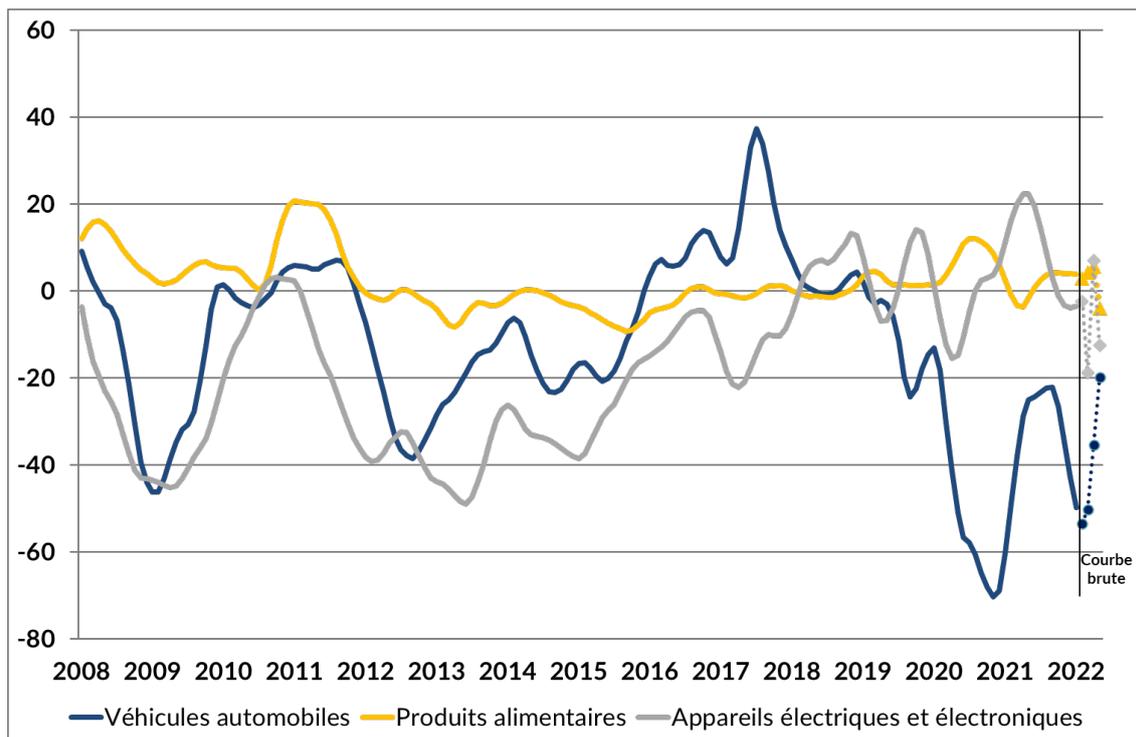
La **courbe de conjoncture relative au commerce** épouse assez bien le profil de la courbe globale. Comme mentionné dans nos précédents rapports de conjoncture, la courbe de confiance des chefs d'entreprise du commerce s'est installée depuis 2012 légèrement en dessous de la courbe globale,

¹ Données brutes à partir d'avril 2020 pour la courbe synthétique globale et à partir de février 2020 pour la courbe sectorielle.

à quelques exceptions près. Il apparaît que si le choc de la pandémie de coronavirus de 2020 a eu un effet moins prononcé pour les entrepreneurs du commerce, celui-ci semble toutefois avoir affecté plus longuement leur confiance, la reprise de la confiance s'étant amorcée avec un certain décalage par rapport à celle des entrepreneurs de l'ensemble des activités économiques.

En termes de niveau, la courbe de confiance du secteur du commerce s'est située en deçà de la courbe de confiance de l'économie globale sur l'ensemble de l'année 2021. Les dernières données brutes montrent une légère baisse de la confiance au cours de l'année 2022 mais elle reste néanmoins toujours au-dessus de la moyenne de long terme tant pour le commerce que pour l'économie prise dans son ensemble.

Graphique 2-2. Courbes de conjoncture dans le commerce de biens de consommation



Source : BNB, enquêtes de conjoncture.

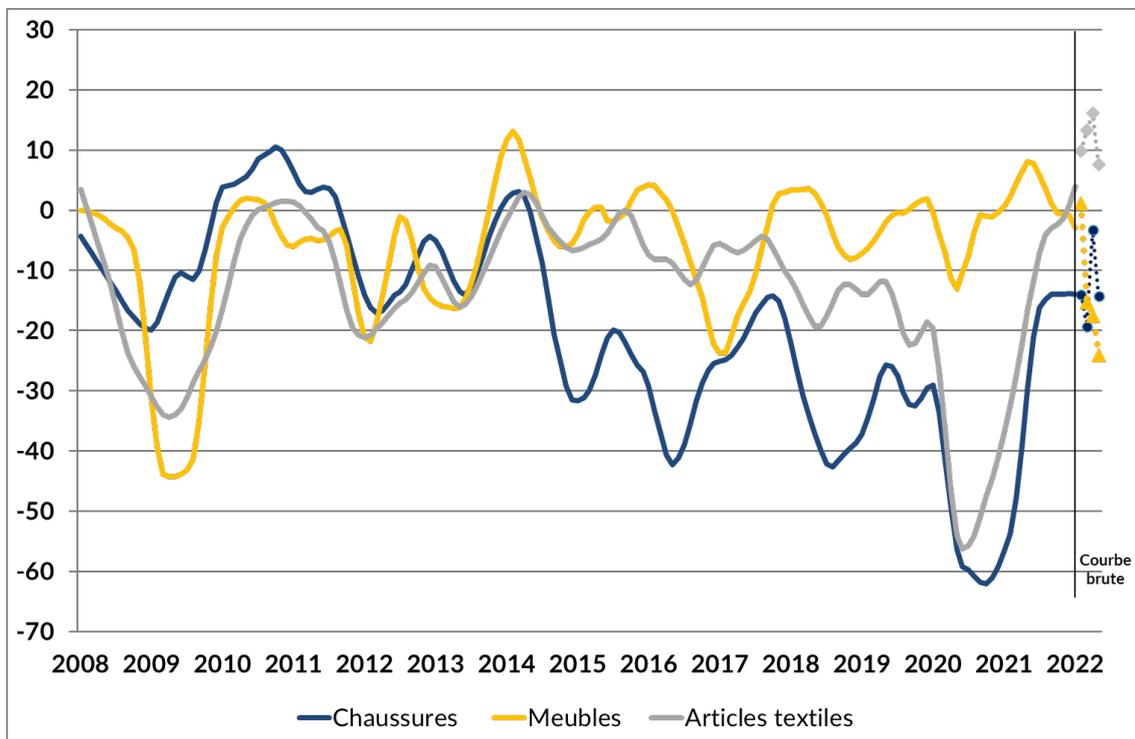
Le graphique 2-2 montre la confiance des entrepreneurs dans le secteur du « **commerce de produits alimentaires** » qui se caractérise par sa faible volatilité. La consommation des produits alimentaires considérés comme essentiels est moins affectée par les variations conjoncturelles que celle des autres types de produits. En 2020, la fermeture de l'horeca a entraîné une hausse des ventes dans l'alimentation et la courbe de confiance dans ce secteur s'est hissée à un plus haut en juillet et août 2020 avant de s'affaiblir. Les données lissées de 2021 confirment ce recul de confiance jusqu'en mars avant de rebondir en avril et mai puis de se stabiliser pour le reste de l'année. Selon les dernières données brutes de 2022, la confiance des entrepreneurs s'est détériorée en mai après avoir progressé en mars et avril.

La confiance des chefs d'entreprise dans la « **distribution de véhicules** » est particulièrement volatile ces dernières années. Ainsi l'indicateur lissé qui s'était déjà détérioré en 2019 a chuté fortement en 2020 pour atteindre son point le plus bas en novembre 2020 avant de se redresser de manière dynamique par après. En septembre 2021, la confiance est toutefois repartie à la baisse. Notons cependant que les dernières données brutes disponibles allant de février à mai 2022 montrent un net redressement de la confiance des entrepreneurs du secteur de la distribution de véhicules.

La confiance des chefs d'entreprise dans le secteur du « **commerce d'appareils électriques et électroniques** » est tendanciellement en hausse depuis le point bas enregistré en 2013. Malgré une détérioration de l'indicateur avant la pandémie, le besoin en matériel informatique et de communication afin de travailler à domicile dans de bonnes conditions a bénéficié aux

commerçants de ce type de produits par la suite. L'indicateur a en effet atteint un nouveau plus haut en 2021.

Graphique 2-3. Courbes de conjoncture dans le commerce de biens de consommation (suite)



Source : BNB, enquêtes de conjoncture.

Après un bref recul au début de la crise sanitaire, la confiance des entrepreneurs dans le « **commerce de meubles** » s'est renforcée au cours de 2020 pour atteindre un sommet (courbe lissée) en mai 2021. En effet, les consommateurs ont profité d'être plus souvent à la maison pour investir dans leurs habitations. Les données brutes disponibles pour le début d'année 2022 montrent néanmoins une dégradation de la confiance des entrepreneurs de ce secteur.

Le climat des affaires observé dans le « **commerce en articles textiles** » a plongé en mars 2020 pour atteindre son plus bas niveau (courbe lissée) en juin 2020 avant de remonter par la suite, pour atteindre un sommet en janvier 2022. Les dernières données brutes disponibles confirment la poursuite de la tendance haussière, exception faite du ralentissement de mai 2022.

La confiance des entrepreneurs du secteur du « **commerce de chaussures** » a également plongé en mars 2020 mais son niveau plancher a été atteint en octobre 2020, amorçant ainsi avec un effet retard l'embellie du climat de confiance pour les entrepreneurs de ce secteur par rapport aux autres entrepreneurs. En 2021, les chefs d'entreprise semblent nettement plus confiants comme l'atteste la vive remontée des données lissées. Les premières données brutes de 2022 confirment le sentiment de confiance retrouvé par le secteur.

2.2. Chiffre d'affaires

En 2021, le **chiffre d'affaires** selon les données TVA² réalisé par l'ensemble des trois secteurs composant le commerce (G45-G46-G47) s'est établi à 701,2 milliards d'euros, soit une progression de 23,4 % par rapport à l'année précédente. Cette accélération s'observe dans les trois secteurs pris séparément. On observe ainsi une reprise économique en 2021 dans le commerce automobile (G45) et dans le commerce de gros (G46). Après avoir observé un recul en 2020, les ventes ont progressé respectivement de 9,8 % et 33,1 %. Il convient de préciser que dans le commerce de gros, ce sont en partie les produits pharmaceutiques (G46.46) et chimiques (G46.75) mais surtout les combustibles (G46.71) qui expliquent ce phénomène. Quant au commerce de détail (G47), notons que celui-ci n'avait pas connu un recul de ses ventes en 2020.

Par comparaison avec 2017, l'évolution du chiffre d'affaires pour les trois secteurs pris ensemble (G45-G46-G47) est positive et s'élève à 19,7 %, soit à 3,6 % pour le commerce automobile, à 27,4 % pour le commerce de gros et à 10,2 % pour le commerce de détail (G47). Le rythme de croissance du chiffre d'affaires dans le secteur « **commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles** » (G45) s'était interrompu en 2020 pour repartir à la hausse en 2021.

Le secteur « **commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles** » (G46) enregistre une nette accélération de son chiffre d'affaires en 2021 principalement à la suite de l'augmentation des prix énergétiques. Le chiffre d'affaires du « commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes » (G46.71) a progressé de 134,5 %, après avoir enregistré une chute de 23,2 % en 2020. Dans une moindre mesure, le « commerce de gros de produits pharmaceutiques » (G46.46) a lui contribué positivement à la croissance du chiffre d'affaires dans le commerce de gros (+15,4 % en 2021 contre +5 % en 2020).

Le rythme de croissance annuel du chiffre d'affaires du secteur « **commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles** » (G47), appelé plus communément « commerce de détail », a une nouvelle fois progressé en 2021 (+5,2 %, après +1,4 % en 2020), portant les ventes à un montant total de près de 109 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires du sous-secteur dominant, le « **commerce de détail en magasin non spécialisé** » (G47.1), a enregistré la première baisse de son chiffre d'affaires sur la période analysée et il s'agit du seul sous-secteur qui affiche un recul de celui-ci en 2021. En 2020, avec la fermeture d'une partie de l'horeca, les consommateurs se sont tournés vers les magasins d'alimentation qui ont dès lors bénéficié de la situation. Le chiffre d'affaires a progressé de 5,9 % en 2020 mais a reculé de 2,1 % en 2021 pour repasser sous les 50 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires du sous-secteur « **commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé** » (G47.2) a progressé de 6,4 %, soit la plus nette accélération observée depuis 2017. Les performances de ce sous-secteur en matière de chiffre d'affaires sont imputables à la hausse du chiffre d'affaires dans les produits de boulangerie (G47.24 ; +21,2 %) et les boissons (G47.25 ; +16,1 %) alors que le chiffre d'affaires des produits de boucherie et charcuterie baissait légèrement (G47.22 ; -0,6 % après une hausse importante de 10,9 % en 2020). Ce sous-secteur atteint donc en 2021 son meilleur résultat en matière de chiffre d'affaires de la période 2017-2021.

Le sous-secteur « commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé » (G47.3) a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 17,2 % après avoir connu un recul de 20,6 % en 2020.

Le sous-secteur « **commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé** » (G47.4) a vu son chiffre d'affaires remonter de 11,7 % après avoir régressé en 2020 de 7,8 %.

² Définition Statbel : le chiffre d'affaires comprend les montants facturés (TVA non comprise) par l'assujetti à la TVA. Ces montants correspondent à la vente sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers en Belgique ou à l'étranger. Le chiffre d'affaires inclut également tous les autres coûts (transport, emballage, etc.) facturés au client, même si ceux-ci sont facturés séparément. Les réductions de prix, ristournes et remises, ainsi que la valeur des biens retournés (par notes de crédit) doivent être déduites. Les revenus considérés comme autres revenus opérationnels, les revenus financiers et les revenus extraordinaires dans les comptes de la société sont exclus du chiffre d'affaires.

Le troisième sous-secteur le plus important sur le plan du chiffre d'affaires, le « **commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé** » (G47.5), a enregistré un boom de son chiffre d'affaires en 2021 (+17 %) en raison d'un transfert des dépenses de loisirs vers l'aménagement intérieur. Ce sous-secteur atteint donc en 2021 un record de chiffre d'affaires sur la période 2017-2021.

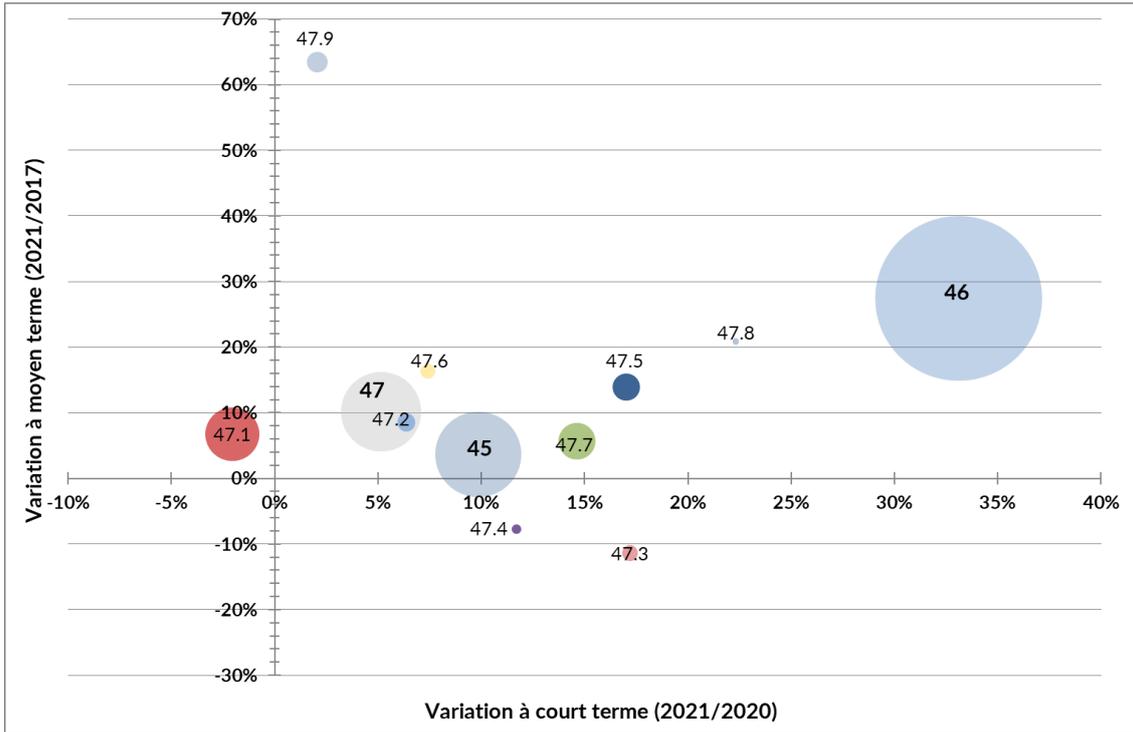
Le sous-secteur « **commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé** » (G47.6) a enregistré une hausse de 7,4 % de son chiffre d'affaires en 2021, ce qui contraste avec la baisse de 5,6 % enregistrée en 2020. Ici encore, le chiffre d'affaires de ce sous-secteur observe en 2021 son meilleur résultat de la période d'observation.

Le deuxième sous-secteur par importance de chiffre d'affaires, « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** » (G47.7), avait enregistré un net recul de son chiffre d'affaires en 2020 (-9,5 %). En 2021, ce secteur a retrouvé et dépassé son niveau d'avant crise pour atteindre un nouveau plus haut grâce à une progression de 14,6 % de son chiffre d'affaires. Les ventes dans une des catégories dominantes, à savoir l'habillement (G47.71), ont progressé de 23,3 % et celles des chaussures (G47.72) de 20,8 % en 2021 sans toutefois rattraper le niveau d'avant crise. Ces deux catégories avaient été particulièrement affectées par la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires dans le « commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé » (G47.73) a progressé une nouvelle fois en 2021 (+4,1 % après +5,1 % en 2020).

Le sous-secteur « **commerce de détail sur éventaires et marchés** » (G47.8) affiche une nette hausse de ses ventes en 2021, avec une croissance de 22,3 %, les interdictions ayant été levées plus rapidement que dans d'autres secteurs. Ce sous-secteur atteint en 2021 un niveau record de chiffre d'affaires sur l'ensemble de la période 2017-2021.

Un autre sous-secteur qui a bénéficié de la situation exceptionnelle de 2020 est celui de la vente à distance. En effet, le « **commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés** » (G47.9) a vu son chiffre d'affaires progresser de 26,1 % en 2020 par rapport à 2019, soit le rythme le plus soutenu mesuré depuis 2017. Toutefois, le rythme de croissance a nettement ralenti en 2021, où il affiche sa plus faible croissance (+2,1 %) sur la récente période (2017-2021). Pour rappel, dans ce sous-secteur se trouvent les magasins en ligne « pure players » qui ne disposent pas d'enseigne physique et qui vendent par catalogue ou par e-commerce sans distinction du type de marchandises ou de services vendus. Il convient de préciser que le développement du commerce électronique des grandes enseignes de la distribution et des petits commerçants n'est pas traduit dans ce code NACE. En effet, le chiffre d'affaires généré par les ventes en ligne des magasins spécialisés ou non, qui disposent également de magasins physiques (par exemple Vanden Borre) est intégré dans le code NACE principal de l'enseigne. La catégorie « vente à distance » (G47.91) est donc représentée par des entreprises actives dans la vente par correspondance uniquement (on y trouve tous types de marchandises, des médicaments mais également des ventes de tickets pour concerts et spectacles). Une fois encore, le niveau record de chiffre d'affaires pour ce secteur s'observe en 2021.

Graphique 2-4. Évolution du chiffre d'affaires dans le commerce à court et moyen terme

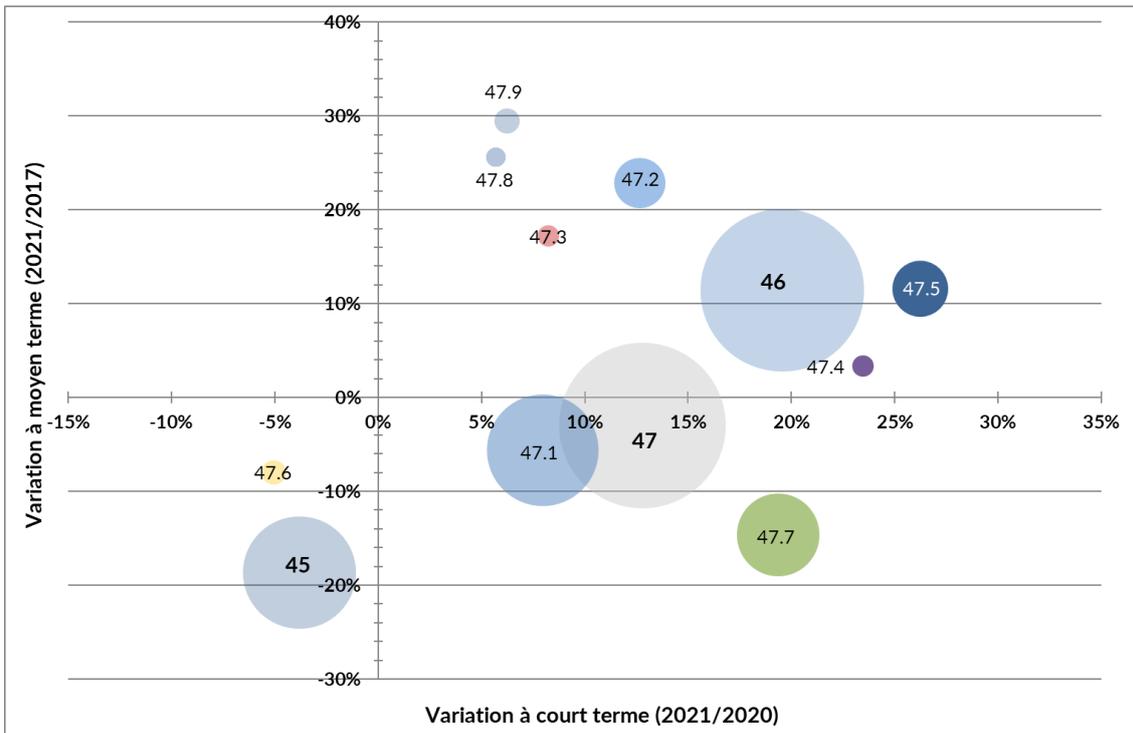


Source : Statbel.

2.3. Investissements

Les investissements dans le commerce pris dans son ensemble (G45-G46-G47) ont crû de 11,6 % en 2021 après avoir enregistré un recul de 15,1 % en 2020. Il s'agit de la seconde année la moins intensive en investissements sur la période 2017-2021.

Graphique 2-5. Évolution des investissements en Belgique dans le commerce à court et moyen terme



Source : Statbel.

Après avoir crû pendant quatre ans, les investissements ont chuté fortement en 2020 dans la vente et la réparation de véhicules (G45 ; -27,5 %, à un an d'écart) et se sont encore réduits en 2021 (-3,8 %).

Dans le **commerce de gros** (G46), où les investissements ont plongé de 9,4 % en 2020 comparativement à 2019, ceux-ci ont bondi de 19,5 % en 2021, pour enregistrer leur plus haut niveau sur les cinq dernières années.

Les investissements ont également progressé en 2021 dans le **commerce de détail** (G47 ; +12,8 %) après avoir reculé de 11,9 % en 2020. C'est le sous-secteur « **commerce de détail en magasin non spécialisé** » (G47.1), le plus influent, avec 18,1 % des investissements sur le total du commerce (G45-G46-G47), qui explique la dynamique de ce secteur. Après avoir connu un recul de ses investissements de 10,9 % en 2020, ce sous-secteur enregistre une progression de ceux-ci de 8 % en 2021. Plus spécifiquement, la catégorie prépondérante « commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire » (G47.11)³, soit les supérettes, les supermarchés et assimilés, a enregistré une hausse des investissements de 6,5 % en 2021 et la catégorie « autres commerces de détail en magasin non spécialisé » (G47.19) de 37,4 %.

Le deuxième sous-secteur par ordre d'importance des investissements, celui des « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** » (G47.7), a enregistré une hausse notable de ses investissements, soit +19,4 % après le recul le plus marqué de la période d'observation en 2020 (-23,8 %). Sept des neuf catégories composant ce sous-secteur ont connu une hausse de leurs investissements en 2021. Les baisses ayant été enregistrées dans les catégories « commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé » (G47.72) (-5,8 % soit la quatrième baisse consécutive) et « commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé » (G47.73) (-3,3 %).

Les investissements du sous-secteur « **commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé** » (G47.2) ont crû de 12,7 % en 2021 après une hausse de 5 % en 2020, atteignant le montant le plus élevé de la période d'observation.

Les investissements dans le sous-secteur « **commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé** » (G47.3) ont crû de 8,2 % en 2021.

Les investissements ont progressé de 23,5 % dans le sous-secteur « **commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé** » (G47.4) en 2021, portant ceux-ci à leur sommet sur la période d'observation.

Si le recul des investissements en 2020 s'est limité à 2,7 % dans le sous-secteur « **commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé** » (G47.5), leur faisant atteindre leur plus bas niveau sur la période examinée, le rebond enregistré en 2021 (+26,2 %) leur a permis d'atteindre leur meilleur résultat de la période d'observation.

Le sous-secteur « **commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé** » (G47.6) a réduit ses investissements de 5 % en 2021, après les avoir déjà diminué de 12,3 % en 2020. Il atteint donc en 2021 son plus faible niveau d'investissements enregistrés sur les cinq dernières années.

Les investissements dans le sous-secteur « **commerce de détail sur éventaires et marchés** » (G47.8) ont augmenté de 5,7 % en 2021, après avoir reculé de 0,7 % en 2020, les portant à leur plus haut niveau de la période 2017-2021.

La tendance haussière des investissements du sous-secteur « **commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés** » (G47.9) s'est poursuivie en 2021, les dépenses d'investissement ayant crû de 6,2 %. Les investissements ont dès lors atteint un nouveau pic sur la période d'analyse.

³ Il convient de préciser que les investissements réalisés par exemple par le groupe Colruyt, classé dans le code NACE 47.11, concernent tant les magasins Colruyt que les autres chaînes détenues par le groupe (Dreamland, par exemple) ou encore les activités annexes (notamment, en commerce de gros et en énergie) et qu'il est difficile d'isoler les activités d'un groupe pour les affecter à un code NACE.

2.4. Emploi

Par le passé, l'emploi était analysé (sur la base de son volume) uniquement au travers du concept de « postes de travail » (PDT) qui correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée (trimestre). Selon la définition même du poste de travail (PDT), une même personne peut occuper plusieurs postes de travail si elle a travaillé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre. Compte tenu des mesures prises pendant la pandémie et donc de la réduction du temps de travail, nous avons décidé de compléter l'analyse en présentant également le nombre d'équivalent temps plein (ETP) afin de pouvoir mieux appréhender la situation. L'analyse qui suit présente un bref aperçu selon les deux concepts, les fiches dans la partie 4 ne reprennent toutefois que les PDT.

L'analyse conjoncturelle de l'emploi dans la distribution a été réalisée sur la base des statistiques officielles, c'est-à-dire les données statistiques centralisées de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) regroupées selon la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, dans sa version belge, NACE-BEL 2008.

En moyenne sur l'ensemble de 2021 par rapport à l'année précédente, le nombre d'emplois⁴ calculé en **postes de travail** du commerce pris dans son ensemble (G45-G46-G47) a crû de 0,9 %, passant de 503.843 à 508.342 postes de travail. Cela constitue le plus haut niveau d'emploi sur la période 2017-2021. Toutefois, des disparités s'observent entre les secteurs, le secteur du commerce de détail (G47) est le seul à tirer l'ensemble du secteur vers le haut. En effet, le commerce de véhicules (G45) a enregistré un recul de l'emploi de 1,6 % et le commerce de gros (G46) de 0,1 %.

Tableau 2-1. Nombre d'emplois en postes de travail (PDT) et en équivalents temps plein (ETP)

		2017	2018	2019	2020	2021
45+46+47	ETP	414.767	417.722	420.325	382.330	408.806
45+46+48	PDT	498.671	502.254	506.259	503.843	508.342
45	ETP	50.364	51.384	52.243	45.502	49.243
45	PDT	57.563	58.787	59.762	59.455	58.482
46	ETP	165.755	166.670	167.376	155.396	161.998
46	PDT	184.888	185.785	186.649	185.852	185.693
47	ETP	198.649	199.669	200.706	181.431	197.565
47	PDT	256.220	257.683	259.848	258.536	264.167

Source : ONSS et calculs propres.

Malgré la pandémie, le nombre de postes de travail dans les trois secteurs pris dans leur ensemble (G45-G46-G47) a pu être sauvegardé en 2020 (-0,5 %, à un an d'écart) grâce aux mesures de soutien comme notamment le chômage temporaire. Par contre, le nombre d'emplois mesuré en équivalents temps plein a quant à lui fortement chuté (-9 %). Ces deux indicateurs sont haussiers en 2021 étant donné que les ETP ont également progressé sur cette période, progressant respectivement de 0,9 % pour les postes de travail et de 6,9 % pour les ETP. Ces derniers n'ont toutefois pas encore rattrapé leur niveau d'avant crise. Le nombre d'ETP pour les trois secteurs pris ensemble est ainsi passé de 382.330 unités en 2020 à 408.806 en 2021 (contre 420.325 en

⁴ Il s'agit des données centralisées de l'ONSS. La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à dénombrer le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples.

Les travailleurs qui remplissent simultanément plusieurs fonctions auprès d'un même employeur (soit sous plusieurs statuts, soit sous plusieurs contrats) n'occupent qu'un seul poste de travail. Seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Celle-ci sera sélectionnée de façon analogue à la prestation principale du travailleur occupé. Ce cas se rencontre le plus fréquemment dans le secteur de l'enseignement.

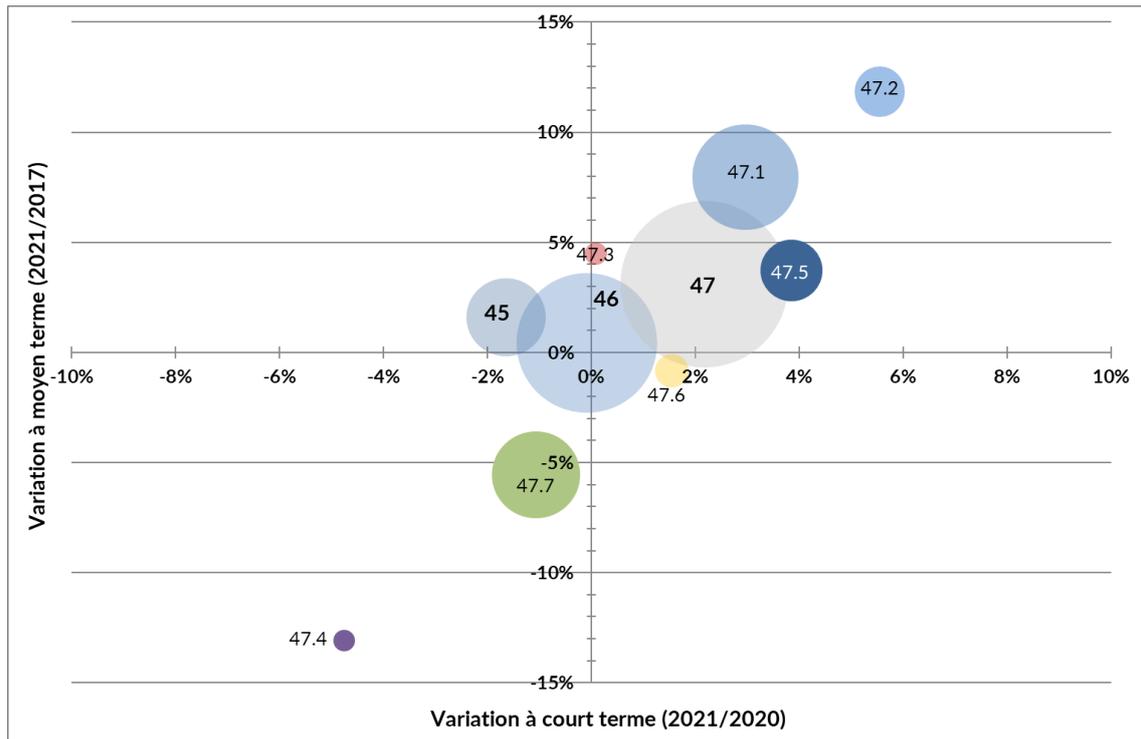
2019). Cette amélioration de l'emploi en ETP s'observe dans les trois secteurs pris séparément mais la hausse est plus prononcée dans la distribution de véhicules (G45 ; +8,2 %) et dans le commerce de détail (G47 ; +8,9 %) que dans le commerce de gros (G46 ; +4,2 %), alors que la diminution de 2020 était plus ou moins de même ampleur (0,4 % à 0,5 %) pour tous les trois secteurs.

Au sein du commerce de détail (G47), tous les sous-secteurs ont affiché une hausse du nombre d'ETP en 2021. La hausse la moins prononcée se situe dans le sous-secteur « **commerce de détail en magasin non spécialisé** » (G47.1) (+4,5 %) mais il s'agit du sous-secteur le plus important. Les hausses les plus dynamiques ont été enregistrées dans les sous-secteurs « **commerce de détail sur éventaires et marchés** » (G47.8) (+31,8 %) et « **commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés** » (G47.9), soit la vente à distance (+27 %).

Dans le sous-secteur « **commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé** » (G47.2), la hausse du nombre d'ETP a été de 9 % tandis que dans le sous-secteur « **commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé** » (G47.3), elle était de 5,6 %. La progression du nombre d'ETP était de 7,8 % dans le sous-secteur « **commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé** » (G47.4) et elle est même montée à 15 % dans le sous-secteur « **commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé** » (G47.5).

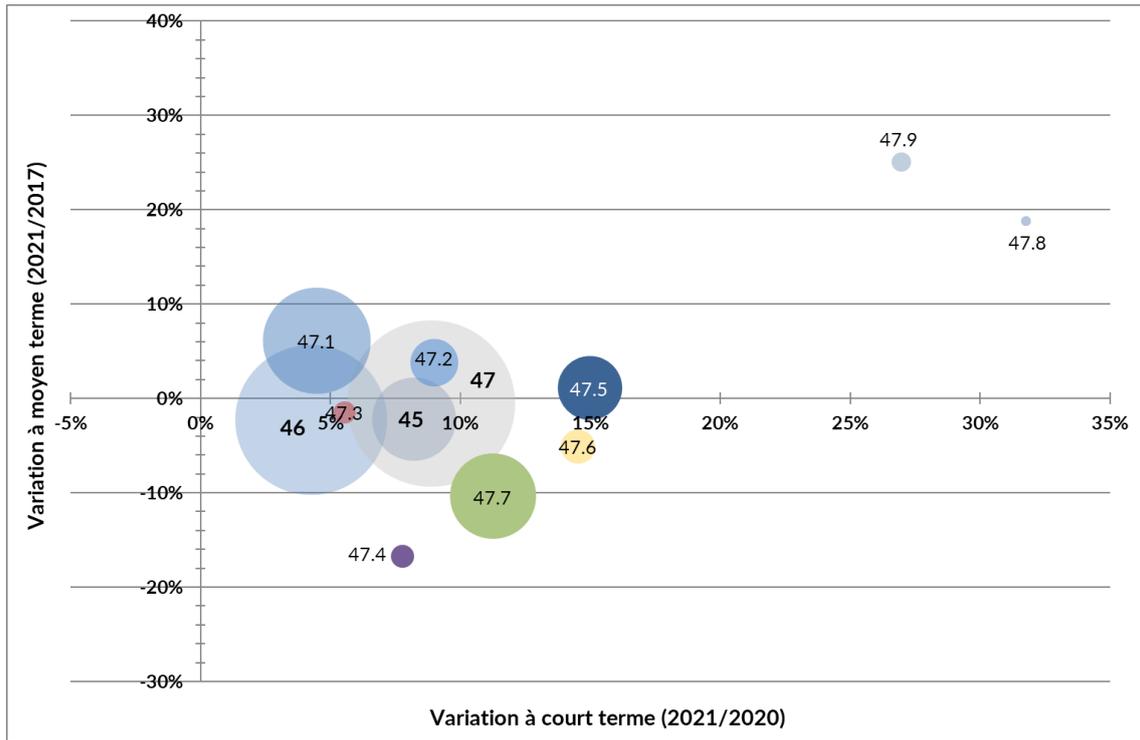
Dans les sous-secteurs « **commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé** » (G47.6) et « **autres commerces de détail en magasin spécialisé** » (G47.7), l'augmentation du nombre d'ETP en 2021 se chiffre respectivement à 14,5 % et 11,3 %.

Graphique 2-6. Évolution de l'emploi (postes de travail) dans le commerce à court et moyen terme



Source : Statistiques centralisées de l'ONSS, moyennes de la période. Par souci de lisibilité du graphique, les sous-secteurs 47.8 et 47.9, se trouvant dans le deuxième cadran, sont volontairement exclus du graphique.

Graphique 2-7. Évolution de l'emploi (équivalents temps plein) dans le commerce à court et moyen terme



Source : Statistiques centralisées de l'ONSS, moyennes de la période.

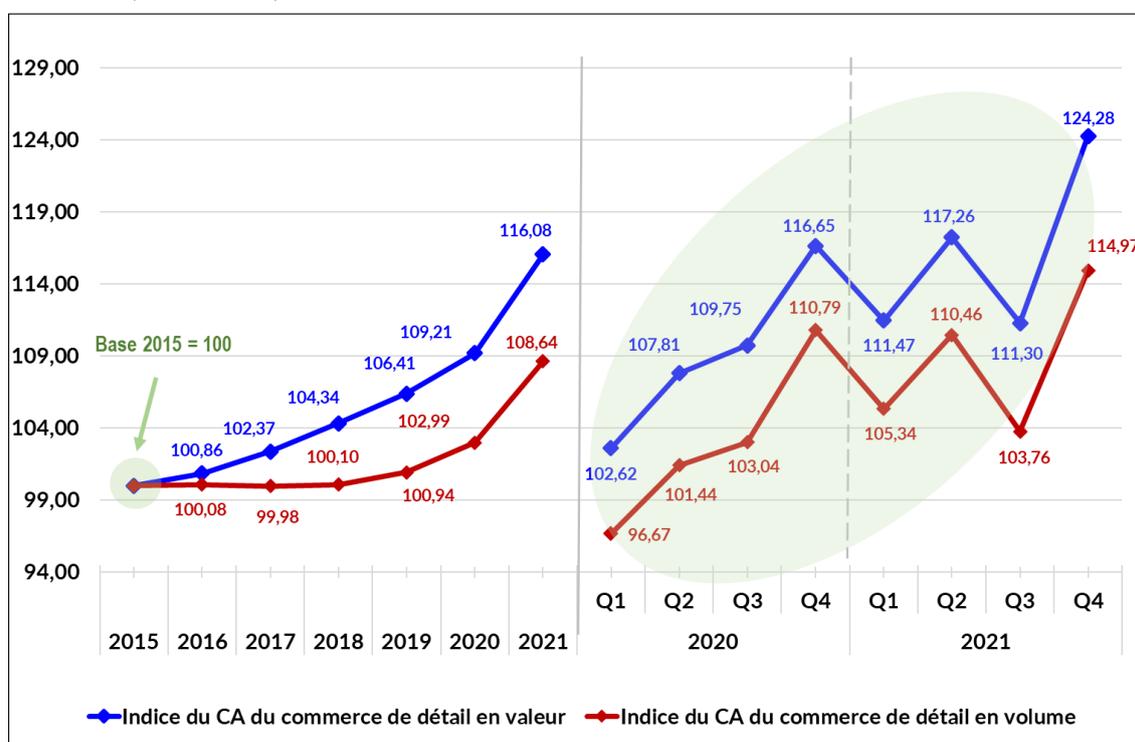
3. Autres indicateurs

3.1. L'enquête de Statbel auprès du commerce de détail (G47)

Les données relatives au chiffre d'affaires dans le commerce de détail sont issues d'une enquête conjoncturelle mensuelle obligatoire⁵ organisée par Statbel, l'office belge de statistique. Cette enquête couvre les activités répertoriées sous les codes NACE 47.11 à 47.99 de la section G de la nomenclature NACE Rév.2 des activités économiques dans la Communauté européenne, lesquelles sont groupées en quatre catégories, à savoir : les entreprises de commerce de détail à départements multiples, les supermarchés, les entreprises de commerce de détail à succursales et les autres entreprises de commerce de détail. Cette enquête conjoncturelle présente les chiffres à prix courants et à prix constants, ce qui permet de mettre en évidence l'effet prix (un déflateur mensuel des ventes y est repris) mais elle opère également des regroupements NACE du commerce de détail.

3.1.1. Le chiffre d'affaires du commerce de détail (G47)

Graphique 3-1. Chiffre d'affaires à prix courants et constants du commerce de détail
Indice brut (2015 = 100).



Source : Statbel.

Les deux indices du commerce de détail, tant en valeur qu'en volume, observent une évolution constante sur la période considérée (2017-2021), même si celle-ci est moins prononcée pour l'indice en volume. Ce dernier observe même un recul en 2017 (-0,1 %), alors que la progression est de 1,5 % pour le chiffre d'affaires en valeur. Ainsi, si la hausse de l'indice du chiffre d'affaires en 2021 par rapport à 2017 est de 13,4 % pour l'indice en valeur, elle n'est que de 8,7 % pour

⁵ Le cadre juridique est fixé par le règlement et les arrêtés suivants : le règlement CE n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles, l'arrêté royal du 4 février 1965 modifié par l'arrêté royal du 4 décembre 1969 et l'arrêté royal du 22 décembre 1967 modifié par l'arrêté royal du 16 avril 1971.

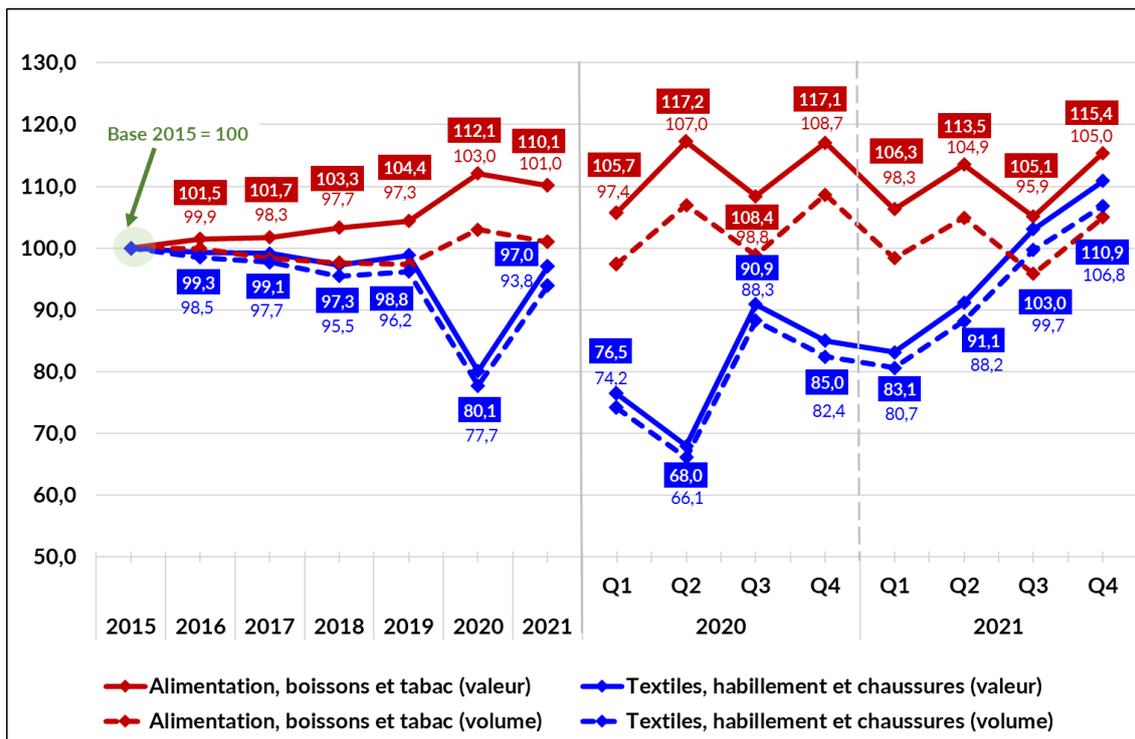
l'indice en volume. La forte hausse de l'indice en volume constatée en 2021 n'aura pas suffi à amenuiser l'écart observé déjà depuis plusieurs années entre les deux indices.

En 2021, on observe une augmentation de l'indice en valeur de 6,3 % par rapport à 2020, contre une augmentation de 2,6 % un an plus tôt. En comparant le **quatrième trimestre de 2021 au trimestre correspondant de 2020**, les ventes en valeur du commerce de détail ont augmenté en moyenne de 6,5 %, tandis que le volume des ventes a augmenté de 3,8 %.

3.1.2. Le chiffre d'affaires dans différents regroupements du commerce de détail

Graphique 3-2. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans diverses branches du commerce de détail

Indice brut (2015 = 100).



Source : Statbel

3.1.3. Le secteur alimentaire, boissons et tabac

Sur la **période 2017-2021**, les deux indices de chiffre d'affaires du secteur alimentaire, boissons et tabac ont suivi des tendances inverses avec une tendance haussière pour l'indice en valeur et une tendance baissière pour l'indice en volume, exception faite en 2020, creusant ainsi l'écart entre les deux indices. En 2021, les deux indices évoluent dans le même sens, à savoir à la baisse.

En 2021, les ventes en valeur et en volume du secteur alimentaire, boissons et tabac à prix courants ont diminué en moyenne de respectivement 1,8 % et 1,9 % par rapport à 2020. On constate une évolution en dents de scie des données trimestrielles des deux indices de chiffre d'affaires du secteur alimentaire, boissons et tabac.

Au **quatrième trimestre de 2021**, les ventes en valeur du secteur alimentaire, boissons et tabac ont diminué à un an d'écart en moyenne de 1,4 % et celles en volume de 3,4 %.

3.1.4. Le secteur « textiles, habillement et chaussures »

Entre 2017 et 2021, les ventes dans la branche « textiles, habillement et chaussures » se sont inscrites à la baisse, tant en valeur qu'en volume, avec respectivement une diminution de 2,1 % et de 4 %.

Après avoir connu un fort recul en 2020 (-19 % pour l'indice en valeur et -19,2 % pour l'indice en volume), une reprise s'observe en 2021 pour les deux indices qui connaissent une progression de 21,2 % pour l'indice en valeur et de 20,7 % pour l'indice en volume. Cependant, cette hausse n'a pas permis aux deux indices de retrouver leur niveau d'avant crise.

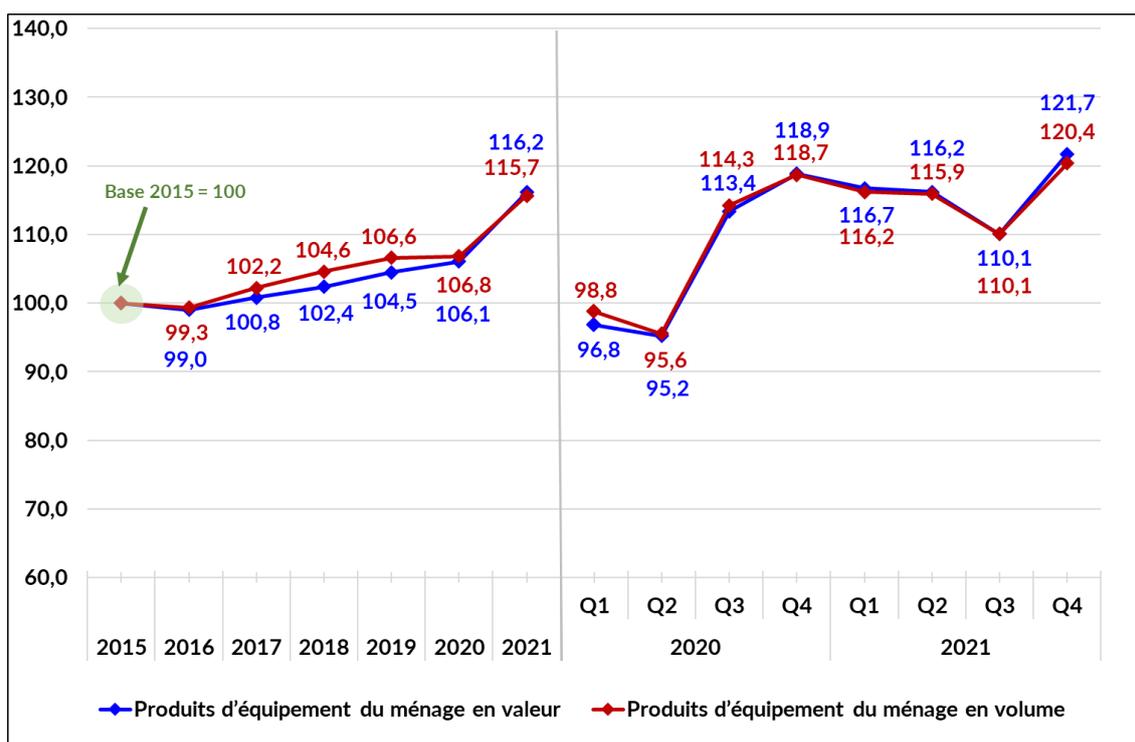
Au quatrième trimestre de 2021, les deux indices enregistrent une évolution favorable par rapport à la même période de 2020. Ainsi, les ventes en valeur du secteur « textiles, habillement et chaussures » ont augmenté en moyenne de 30,4 % à un an d'écart tandis qu'en volume, elles ont augmenté de 29,7 % en glissement annuel.

Cette évolution favorable de chiffre d'affaires du secteur « textiles, habillement et chaussures » par rapport aux périodes correspondantes de 2020 s'observe pour chacun des trimestres de 2021.

3.1.5. Les produits d'équipement du ménage

Graphique 3-3. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans les produits d'équipement du ménage

Indice brut (2015 = 100).



Source : Statbel.

Le vocable « produits d'équipement du ménage » regroupe notamment : « équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé » et « autres équipements du foyer en magasin spécialisé ».

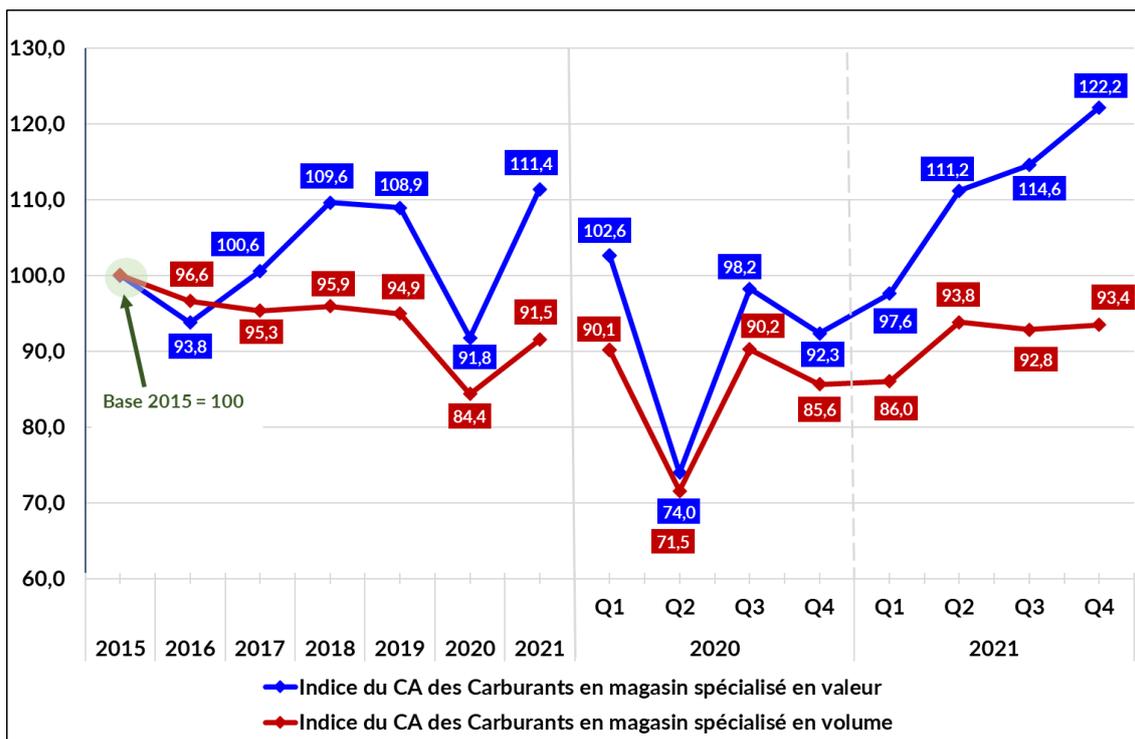
Les produits d'équipement du ménage continuent de tirer leur épingle du jeu parmi les produits examinés ici. Leurs ventes ont progressé sur toute la période d'observation (2017-2021), tant en volume qu'en valeur. En effet, sur la période 2017-2021, la trajectoire des ventes de la branche « produits d'équipement du ménage » est haussière, celles-ci progressant de 15,2 % pour les ventes en valeur et de 13,2 % pour les ventes en volume.

En **2021**, les ventes de produits d'équipement du ménage ont progressé tant en valeur qu'en volume, même si de manière moindre pour ces dernières, avec une augmentation de respectivement 9,5 % et 8,3 % par rapport à 2020.

Au **quatrième trimestre de 2021**, les deux indices n'enregistrent qu'une évolution à un chiffre par rapport à la même période de 2020, les ventes en valeur des produits d'équipement du ménage ayant augmenté en moyenne de 2,4 % et celles en volume de 1,4 % .

3.1.6. Les carburants

Graphique 3-4. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans les carburants
Indice brut (2015 = 100).



Source : Statbel.

Si l'on **compare 2021 à 2017**, les ventes de carburants sont en augmentation en valeur alors qu'elles sont en diminution en volume de respectivement +10,7 % et -4,0 %. La baisse des ventes des carburants en volume a été continue jusqu'en 2020 (exception faire en 2018 ; +0,7 %), tandis que les ventes en valeur n'ont pas enregistré de diminution avant 2019.

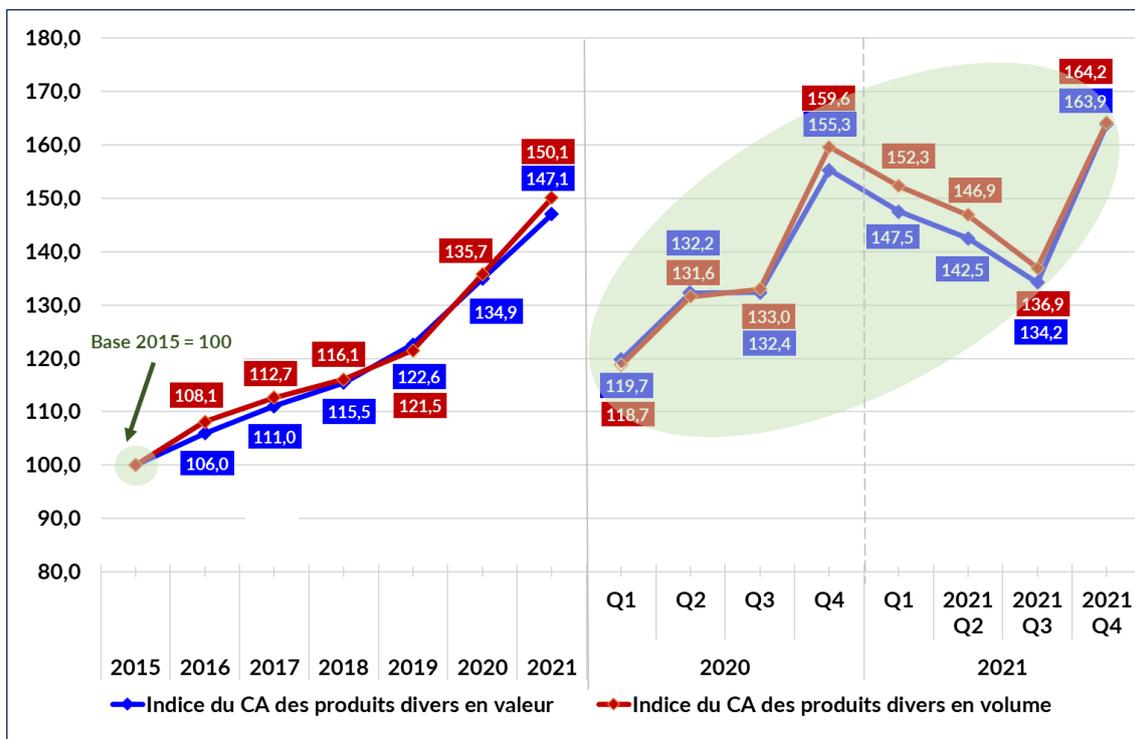
2021 se caractérise par une forte augmentation des ventes de carburant en valeur à un an d'écart (+21,4 %) et d'une hausse également en volume mais de moindre ampleur (+8,5 %).

Au **quatrième trimestre de 2021**, on observe une hausse de 32,3 % des ventes de carburant en valeur par rapport au trimestre correspondant de 2020. Notons qu'après un recul enregistré au premier trimestre, cet indice a connu une progression en glissement annuel à deux chiffres pour les trois trimestres restants de 2021. En volume, malgré le même profil d'évolution, l'ampleur des variations est bien moindre. Ainsi, au **quatrième trimestre de 2021**, les ventes des carburants ont augmenté en volume en moyenne de 9,1 % par rapport au trimestre correspondant de 2020.

3.1.7. Les produits divers

Graphique 3-5. Chiffre d'affaires à prix courants et à prix constants dans les produits divers

Indice brut (2015 = 100).



Source : Statbel.

Le vocable « produits divers » regroupe notamment : « produits pharmaceutiques ; articles médicaux et orthopédiques ; parfumerie et produits de beauté », « autre commerce de détail en magasin non spécialisé » et « ventes à distance ».

Sur la **période 2017-2021**, la tendance générale des ventes des produits divers est haussière tant pour les ventes à prix courants (+32,4 %) qu'à prix constants (+33,2 %). Il est à noter que pour cet indice, les évolutions ont été telles qu'en 2021, l'indice en volume dépasse l'indice en valeur.

En 2021, les produits divers ont connu une hausse de leurs ventes, tant en valeur (+9 %) qu'en volume (+10,6 %).

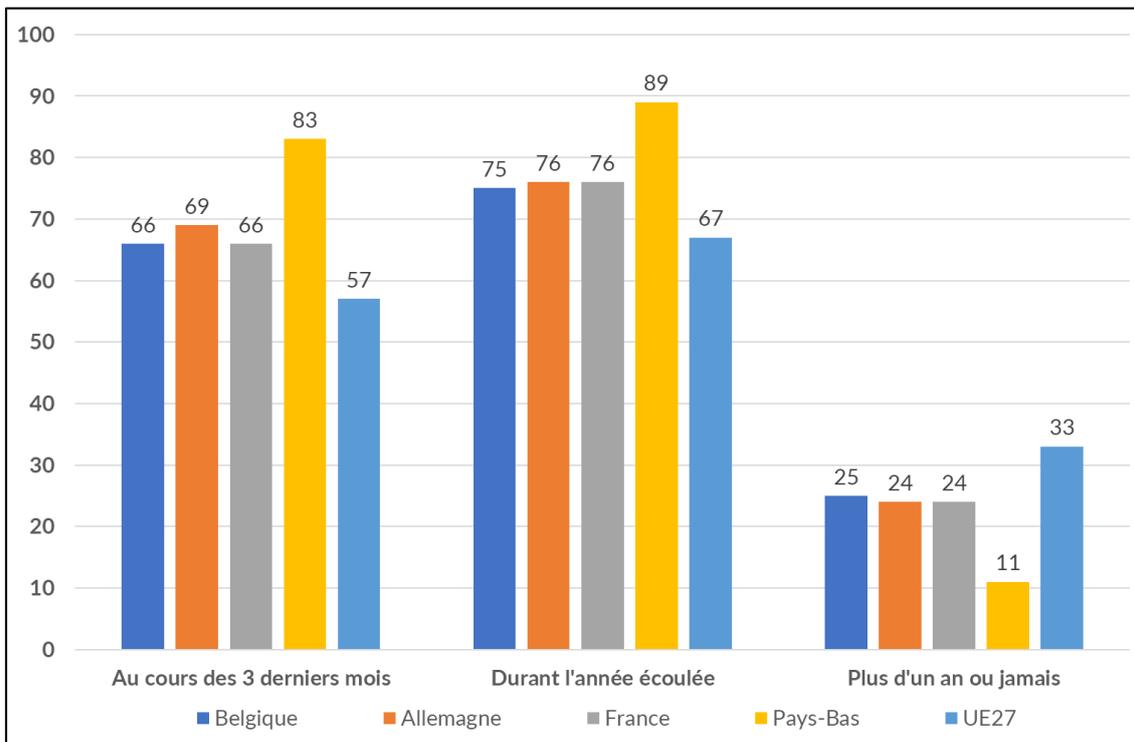
Au **quatrième trimestre de 2021**, on observe une hausse à un an d'écart pour la première fois de l'année 2021 supérieure à celle en volume, soit de 5,6 % pour l'indice en valeur et de 2,9 % pour l'indice en volume.

3.2. Commerce électronique

3.2.1. Achats en ligne des consommateurs belges en comparaison avec les pays voisins

Graphique 3-6. Achats en ligne des consommateurs belges en 2021 en comparaison avec les pays voisins

En pourcentage.



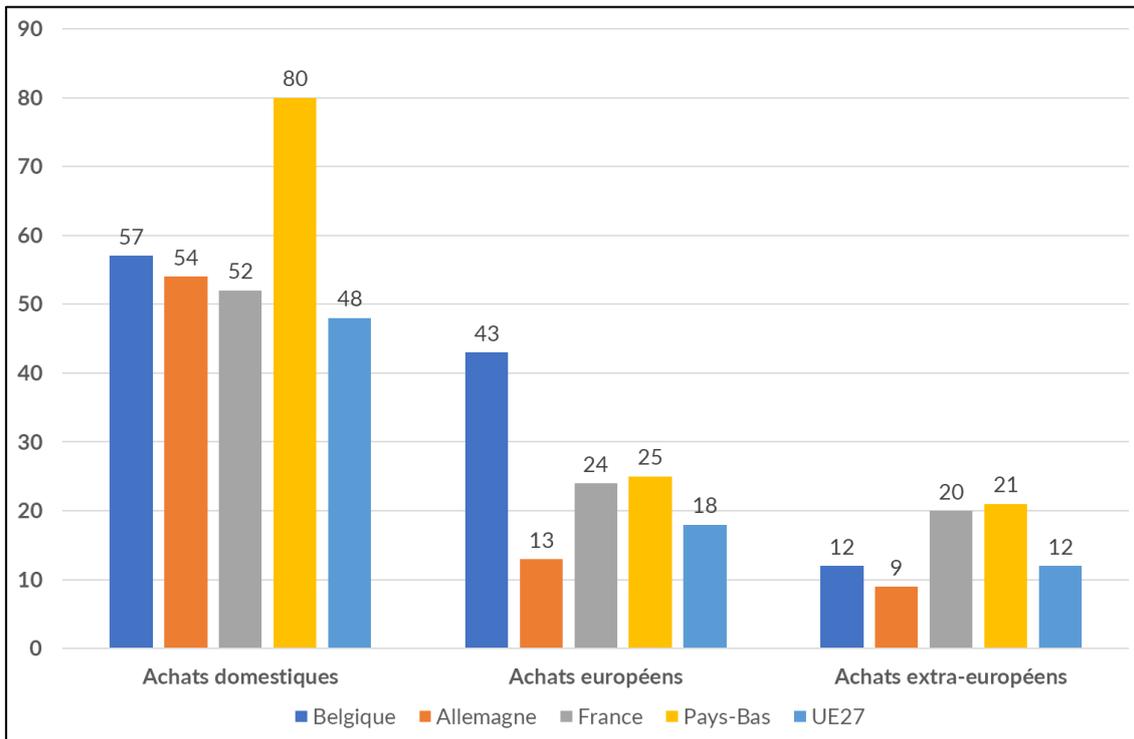
Source : Eurostat.

Au cours des trois derniers mois, 66 % de la population belge a effectué des **achats en ligne**, ce qui est supérieur à la moyenne européenne de 57 % mais inférieur à celle de l'Allemagne (69 %) et à celle des Pays-Bas (83 %). L'année dernière, 75 % de la population belge avait effectué des achats en ligne, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne européenne de 67 % mais inférieur à celle des Pays-Bas (89 %).

La proportion de la population belge qui n'a pas fait d'achat en ligne depuis plus d'un an ou qui n'en a jamais fait s'élève à 25 %. Elle est légèrement inférieure à la moyenne européenne de 33 %, mais nettement supérieure à celle des Pays-Bas (11 %).

Graphique 3-7. Proportion de la population qui a effectué au moins un achat en ligne au cours des trois derniers mois, ventilée par région des vendeurs

En pourcentage.



Source : Eurostat.

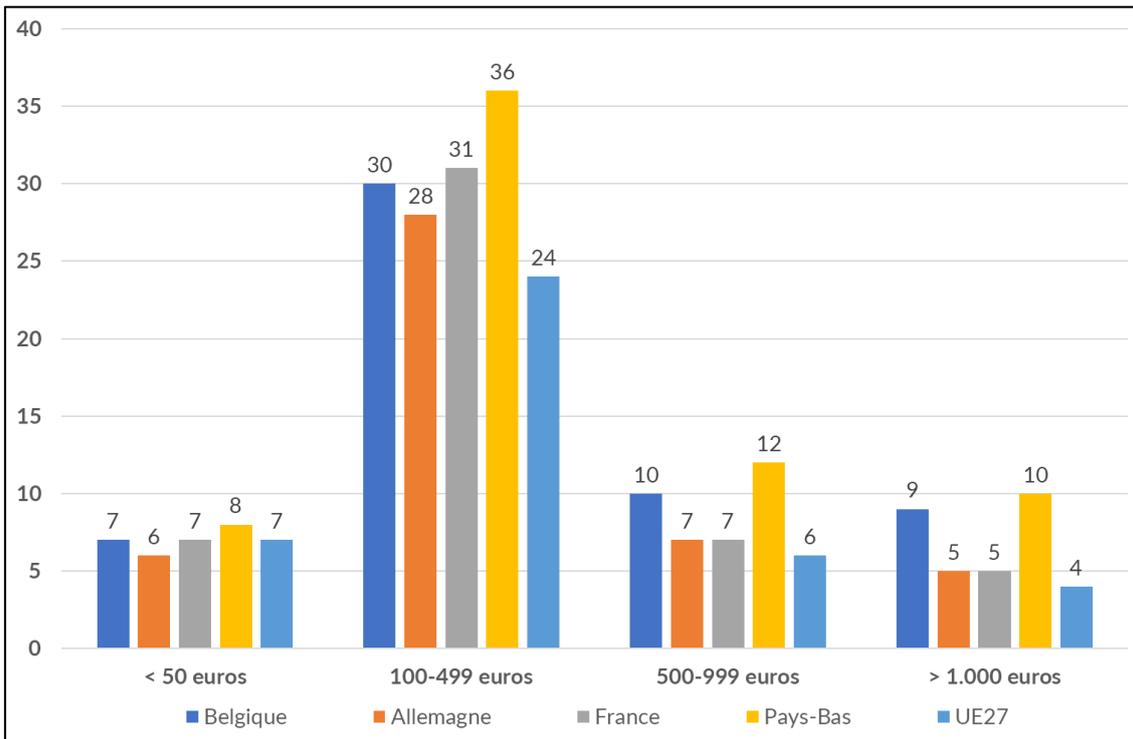
Le nombre de Belges ayant effectué un achat en ligne au cours des trois derniers mois s'élève à 57 %, soit une proportion légèrement supérieure à la moyenne de l'UE27 (48 %). Mais si l'on compare avec la situation aux Pays-Bas (80 %), les Belges achètent relativement peu en ligne.

Notons que les consommateurs belges achètent massivement dans le reste de l'Europe, soit 43 %, ce qui est bien plus élevé que la moyenne de 18 % de l'UE27. Les Pays-Bas suivent avec 25 % et la France avec 24 %.

Les consommateurs belges sont moins intéressés par les achats non européens qui représentent 12 %, soit la même proportion que la moyenne de l'UE27. Les Néerlandais et les Français achètent beaucoup plus en dehors de l'Europe à concurrence de 21 % et 20 % respectivement.

Graphique 3-8. Total des dépenses en ligne par les consommateurs en Belgique, dans les pays voisins et dans l'UE27 en 2021 au cours des trois derniers mois.

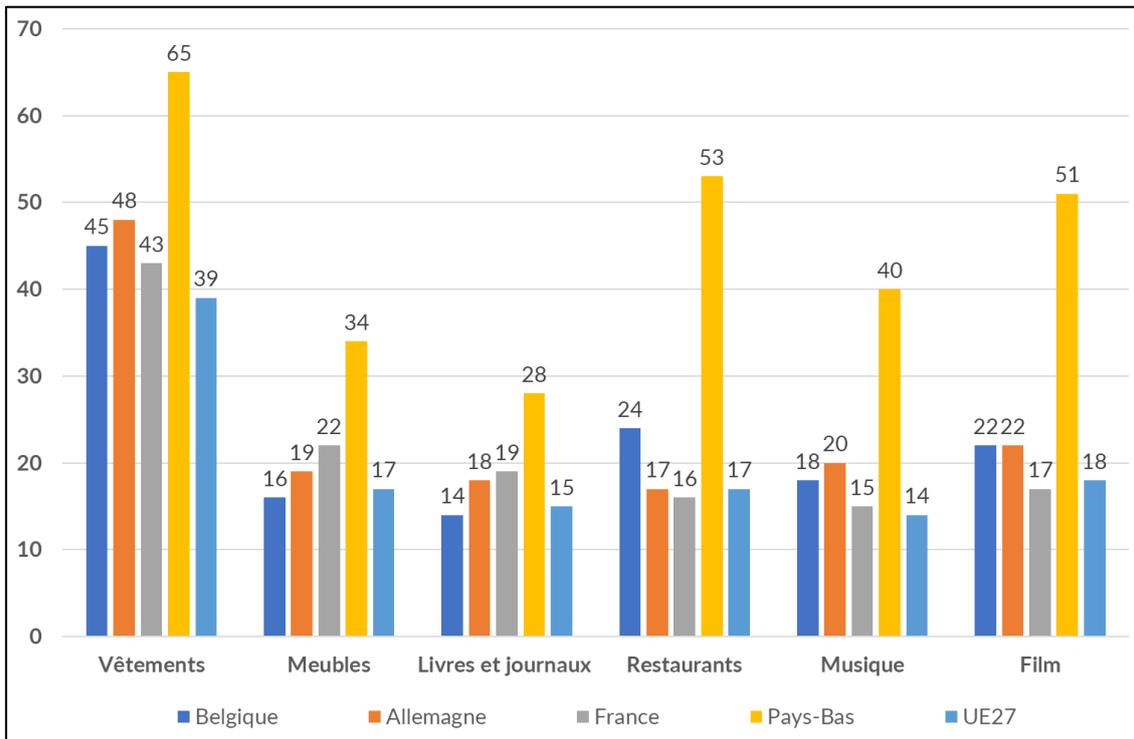
En pourcentage.



Source : Eurostat.

Au cours des trois derniers mois, les Belges qui ont acheté en ligne ont principalement dépensé **entre 100 et 499 euros** par transaction. Cela signifie que 30 % des personnes ont dépensé entre 100 et 499 euros en ligne au cours des trois derniers mois selon l'enquête. Cette même habitude de dépenses peut être constatée aux Pays-Bas et en France, bien que dans une mesure différente. Aux Pays-Bas (36 %) et en France (31 %), elle est encore plus élevée, alors que la moyenne de l'UE27 est de 24 %. Notons également que 9 % des Belges effectuent des dépenses en ligne supérieures à 1.000 euros, ce qui est légèrement inférieur aux Pays-Bas (10 %), alors que la moyenne de l'UE27 n'est que de 4 %.

Graphique 3-9. Achats en ligne des consommateurs en Belgique, dans les pays voisins et dans l'UE27 en 2021 au cours des trois derniers mois, en fonction des produits achetés
En pourcentage.



Source : Eurostat.

Les articles achetés en ligne par la majorité des personnes au cours des trois derniers mois sont des vêtements, mais il existe de fortes différences de proportions entre les pays. Les Néerlandais en particulier (65 %) ont acheté des vêtements en ligne, alors que 45 % des Belges en ont acheté et que la moyenne européenne est de 39 %.

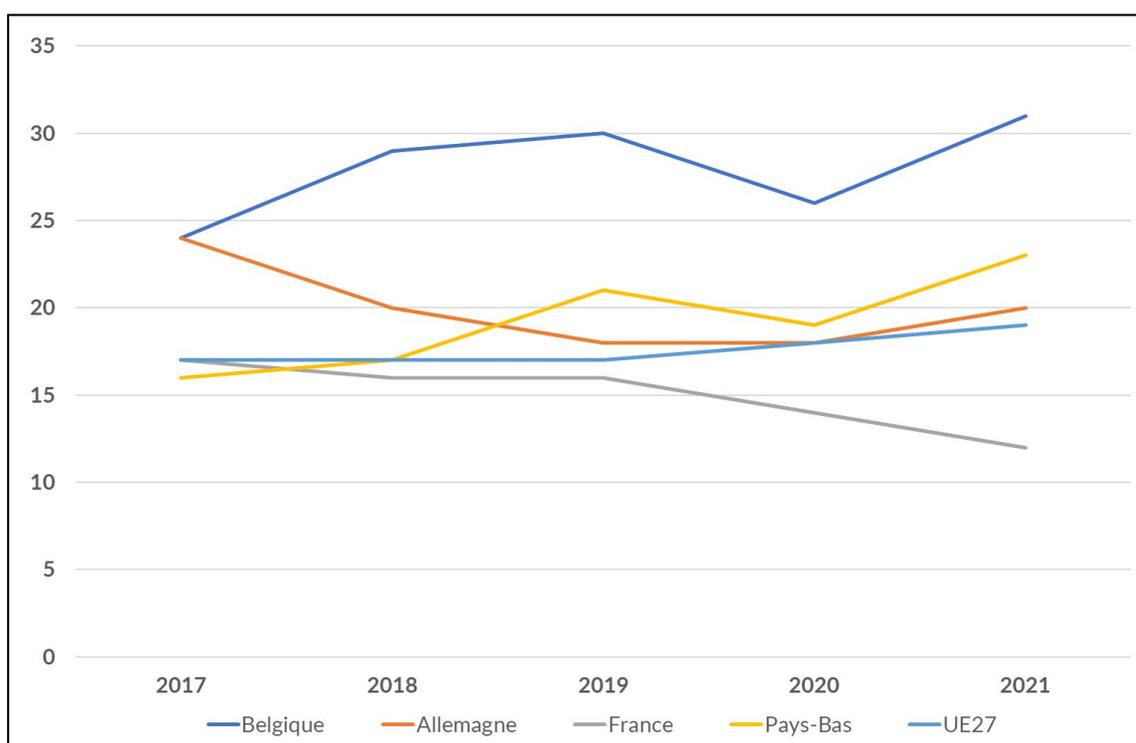
La même tendance s'applique aux meubles, aux livres et journaux, aux restaurants, à la musique et aux films. Les Belges achètent beaucoup moins ce genre d'articles en ligne que les Néerlandais. Ces derniers achètent beaucoup de films en ligne (51 %), de musique (40 %) et dans les restaurants (53 %), soit beaucoup plus que les Belges qui achètent ces mêmes produits respectivement à concurrence de 22 %, 18 % et 24 %.

3.2.2. Ventes en ligne des entreprises belges en comparaison avec les pays voisins

Dans cette section, les ventes en ligne sont analysées du point de vue de l'entreprise. Étant donné qu'une tendance similaire peut être observée entre les entreprises qui réalisent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires du commerce électronique via le business to consumer (B2C) et le business to business (B2B), la distinction entre ces deux modes commerciaux n'est pas retenue dans l'analyse suivante. Le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé grâce au B2C et au B2B est toutefois différent.

Graphique 3-10. Proportion des entreprises belges et des pays voisins dont au moins un pourcent du chiffre d'affaires est issu des ventes du commerce électronique (2017-2021)

En pourcentage.



Source : Eurostat.

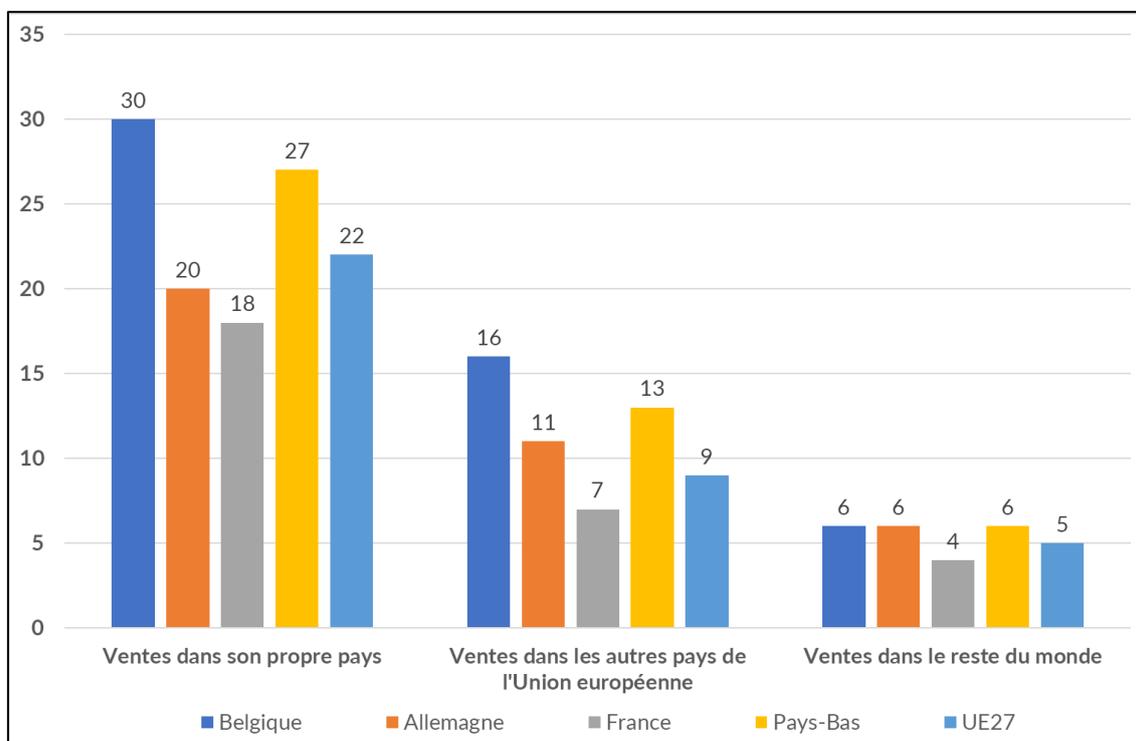
La proportion des entreprises belges dont au moins un pourcent du chiffre d'affaires est issu des ventes du commerce électronique a enregistré une augmentation en 2021 pour atteindre 31 %, alors qu'elle était encore de 26 % en 2020. La baisse constatée entre 2019 et 2020 est quelque peu surprenante compte tenu de la crise de la Covid-19. La domination croissante des grands acteurs du commerce électronique pourrait éventuellement expliquer cette baisse. En 2021, la Belgique est suivie par les Pays-Bas avec 23 %, puis l'Allemagne avec 20 % et la France avec 12 %, alors que la moyenne de l'UE27 était de 19 %. Notons également la stagnation, puis la diminution enregistrées par la France en termes de pourcentage d'entreprises qui vendent en ligne. La concentration accrue du marché pourrait constituer un élément d'explication à ce phénomène.

Les graphiques pour les petites entreprises (10-49 employés) et les moyennes entreprises (50-249 employés) se trouvent en annexe.

3.2.3. Proportion des entreprises belges ayant réalisé des ventes en ligne en 2021, ventilée par région (national – Europe – reste du monde) en comparaison avec les pays voisins

Graphique 3-11. Proportion des entreprises belges et des pays voisins ayant réalisé des ventes en ligne en 2021, ventilée par région

En pourcentage.



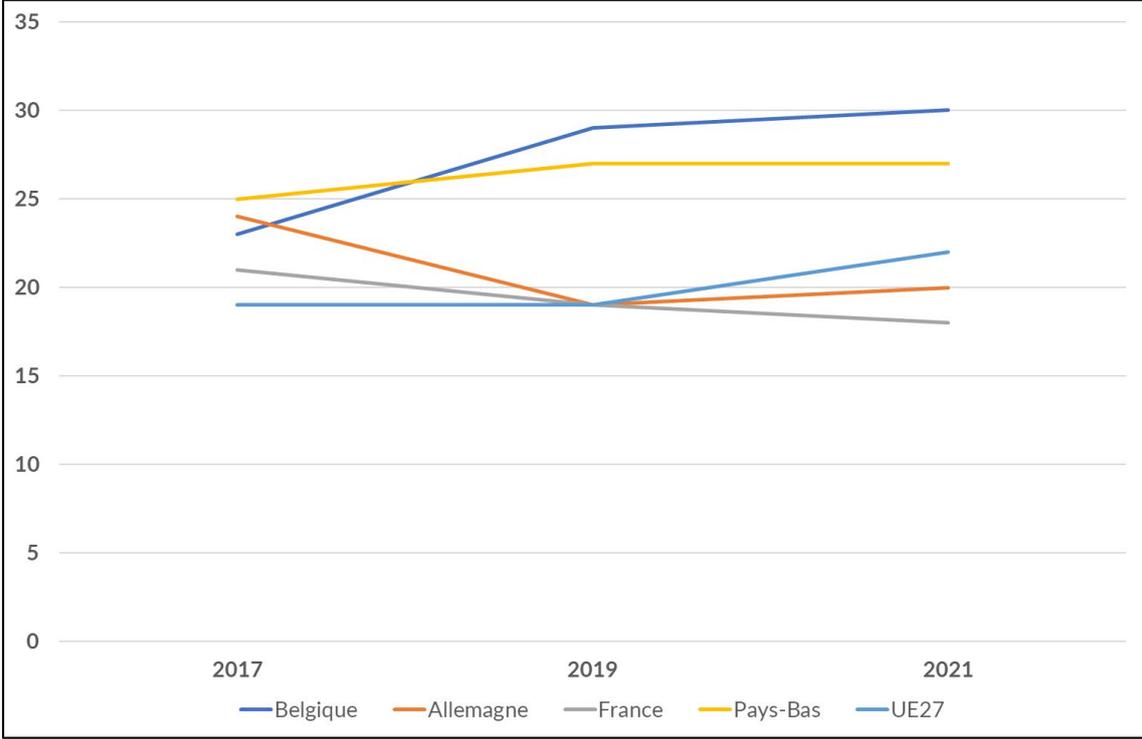
Source : Eurostat.

Sans surprise, en 2021, la plupart des entreprises ont vendu surtout sur le marché national, puis dans les autres pays de l'UE et enfin dans le reste du monde et ce, pour tous les pays et régions analysés. Les entreprises belges (30 %) et néerlandaises (27 %) ont vendu davantage sur le marché intérieur, tandis que la France (18 %) se situait à nouveau en dessous de la moyenne de l'UE-27 (22 %). Ce dernier constat concerne également l'Allemagne (20 %).

Les graphiques pour les petites entreprises (10-49 employés) et les moyennes entreprises (50-249 employés) se trouvent en annexe.

Graphique 3-12. Proportion des entreprises belges et des pays voisins qui ont réalisé des ventes sur leur marché national en ligne (2017-2021)

En pourcentage.

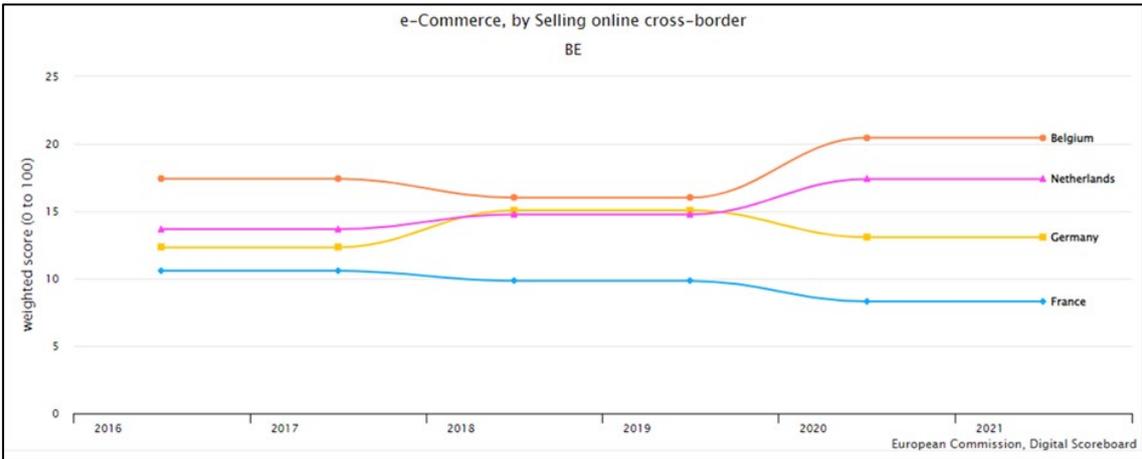


Source : Eurostat.

En 2021, 30 % des entreprises belges ont réalisé des ventes en ligne au niveau national, contre 23 % en 2017, soit une augmentation de 7 points de pourcentage. Une tendance similaire peut être observée pour les Pays-Bas et l'UE27. Il est, en revanche, surprenant de constater que la proportion des entreprises allemandes et françaises qui vendent sur leur marché intérieur a diminué entre 2017 et 2021.

Graphique 3-13. Proportions des entreprises belges et des pays voisins ayant réalisé des ventes en ligne transfrontalières (2016-2021)

En pourcentage.



Source : Commission européenne, Digital Scoreboard, Eurostat.

Pendant la pandémie de Covid19, on observe une divergence entre la Belgique et les Pays-Bas qui enregistrent une augmentation de leur commerce électronique transfrontalier d'une part et,

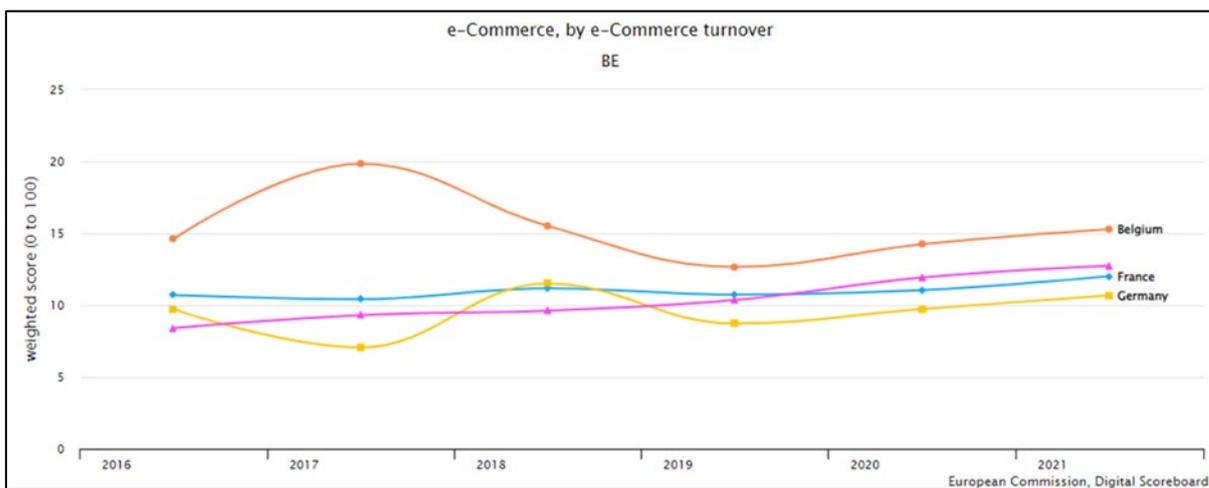
d'autre part, l'Allemagne et la France dont la proportion des entreprises engagées dans le commerce électronique transfrontalier a diminué.

Les graphiques qui séparent les autres pays de l'Union européenne des autres pays (hors UE) se trouvent en annexe.

3.2.4. Chiffre d'affaires du commerce électronique

Graphique 3-14. Chiffre d'affaires issu du commerce électronique réalisé par les PME (entre 10 et 249 employés) (2016-2021)

En % de leur chiffre d'affaires (secteur financier exclu).



Source : Commission européenne, Digital Scoreboard, Eurostat.

Selon les données de la Commission européenne, en 2021, la part moyenne du chiffre d'affaires des PME belges issue du commerce électronique était de 15 % et dépassait celle des pays voisins. En effet, les pays voisins enregistraient des proportions plus faibles. Depuis 2019, la part du commerce électronique dans les PME a augmenté dans tous les pays analysés vraisemblablement en raison de la pandémie de Covid-19.

4. Analyse sectorielle

4.1. Présentation du chapitre

Ce chapitre, présenté sous la forme de fiches, donne un bref aperçu conjoncturel de l'ensemble des secteurs de l'industrie du textile et de l'habillement jusqu'à un niveau de détail de 4 digits selon la nomenclature NACE.

Les fiches se composent d'une description des activités comprises dans le secteur ainsi que d'un tableau détaillé reprenant des indicateurs économiques pertinents. Les divers indicateurs qui le composent sont :

- le chiffre d'affaires,
- les investissements,
- l'emploi,
- la masse salariale,
- le nombre d'employeurs,
- le nombre de créations et de radiations d'entreprises,
- le nombre d'assujettis,
- le nombre de faillites,
- le nombre d'emplois perdus à la suite de ces faillites.

Les unités utilisées sont le million d'euros pour les indicateurs d'activité. L'emploi, le nombre d'employeurs et les indicateurs de dynamique entrepreneuriale sont exprimés en unités. La variation des différentes variables est calculée en pourcentage d'une année à l'autre. Les descriptions des différents indicateurs utilisés se trouvent au chapitre 4.2. de ce rapport.

Dans le cas où les données se rapportant à un indicateur ne seraient pas disponibles, ceci est indiqué par « n.a. » (not available) dans le tableau de données. Si les données sont confidentielles, elles sont marquées par un « C » (confidential) dans le tableau de données.

Enfin, un bref commentaire expliquant les évolutions récentes du secteur complète chaque fiche.

4.2. Liste des indicateurs

4.2.1. Chiffre d'affaires

Définition : le chiffre d'affaires comprend les montants facturés (TVA non comprise) par l'assujetti à la TVA. Ces montants correspondent à la vente sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers en Belgique ou à l'étranger. Le chiffre d'affaires inclut également tous les autres coûts (transport, emballage, etc.) facturés au client, même si ceux-ci sont facturés séparément. Les réductions de prix, ristournes et remises, ainsi que la valeur des biens retournés (par notes de crédit) doivent être déduites. Les revenus considérés comme autres revenus opérationnels, les revenus financiers et les revenus extraordinaires dans les comptes de la société sont exclus du chiffre d'affaires.

Source des données : Statbel (TVA)

Unité utilisée dans les tableaux : millions d'euros

4.2.2. Investissements

Définition : les investissements sont les coûts réalisés par l'assujetti à la TVA pour l'acquisition de biens et de services qui composent son actif :

- frais d'établissement,
- actifs immatériels,
- terrains et bâtiments,
- installations,

- machines et outillage,
- meubles et matériel roulant,
- actifs fixes en location-achat et autres actifs fixes.

Les salaires du personnel (qui construirait ou transformerait un bâtiment pour le compte de l'entreprise par exemple) et les autres charges sociales, ainsi que les acquisitions d'autres biens et achats d'études (ex. honoraires d'un architecte) ne sont pas considérés comme des investissements.

Source des données : Statbel (TVA)

Unité utilisée dans les tableaux : millions d'euros

4.2.3. Emploi

Définition : il s'agit des données centralisées de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Ces statistiques permettent de se faire une idée du nombre de postes de travail (et d'unités locales d'établissement de travailleurs) au sein d'une région, d'une province ou d'un arrondissement déterminé(e). Elles sont établies sur la base des unités d'établissement (ou unités locales) des entreprises où les travailleurs sont occupés.

La statistique des postes de travail occupés à la fin d'un trimestre consiste à recenser le nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui, à la fin d'un trimestre, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois. La différence entre le nombre de postes de travail et le nombre de travailleurs occupés est exclusivement due à ces travailleurs à occupations multiples.

Les travailleurs qui remplissent simultanément plusieurs fonctions auprès d'un même employeur (soit sous plusieurs statuts, soit sous plusieurs contrats) n'occupent qu'un seul poste de travail. Seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Celle-ci sera sélectionnée de façon analogue à la prestation principale du travailleur occupé. Ce cas se rencontre le plus fréquemment dans le secteur de l'enseignement.

L'emploi mentionné dans les tableaux de la partie 4.4 est mesuré en nombre de postes de travail.

« Le **calcul du volume de travail en équivalents temps plein** généré par une prestation consiste à comparer sur l'ensemble du trimestre les prestations de travail (prestations rémunérées et périodes de vacances) avec les prestations de travail du travailleur de référence. Pour un travailleur occupé à temps plein, le calcul est réalisé sur la base des prestations exprimées en jours ; pour un travailleur à temps partiel, le calcul s'appuie sur des prestations déclarées en heures.

Cette définition de l'équivalent temps plein ne s'appuie pas sur la durée du travail prévue dans les contrats de travail, mais sur les prestations déclarées. Cette définition se rapproche donc du volume de travail effectivement presté au cours de la période considérée (un trimestre), mais cela devrait être quelque peu nuancé. En effet, les heures de travail supplémentaires lors de périodes d'intense activité qui sont compensées par des périodes de repos lors de périodes creuses n'apparaissent pas sur la déclaration et n'influencent donc pas le volume de travail. Par contre, le travail supplémentaire qui est directement rémunéré influence le volume de travail. »

Source des données : ONSS

Unité utilisée dans les tableaux : unités

4.2.4. Masse salariale

Définition : les rémunérations considérées sont celles passibles du calcul des cotisations de sécurité sociale telles qu'elles sont définies par les dispositions légales et réglementaires de l'année concernée, à l'exception toutefois du pécule simple de vacances des travailleurs manuels lorsqu'il est payé par une caisse de vacances sectorielle ou par l'Office national des vacances annuelles (ONVA), ce qui est le cas en principe pour l'ensemble du secteur privé et une partie du secteur public et de l'enseignement (6). Ce sont des rémunérations brutes, non diminuées des charges fiscales.

Les revenus comportent diverses composantes, notamment :

- rémunération des jours (ou heures) consacrés au travail,
- rémunération des jours fériés et des jours d'absence rémunérés,
- rémunération garantie en cas d'incapacité de travail,
- primes et indemnités contractuelles,
- certaines indemnités de rupture,
- indemnités octroyées par les fonds de sécurité d'existence,
- indemnités octroyées en cas de fermeture de l'entreprise par le Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (FFE), etc.

Pour certaines catégories spéciales de travailleurs, la rémunération déclarée à l'ONSS et reprise dans la statistique est constituée, non par le salaire ou les avantages réellement accordés, mais par la rémunération fixée forfaitairement par arrêté ministériel ou par arrêté royal en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale. Pour rappel, les travailleurs concernés sont :

- les travailleurs rémunérés au pourboire ou au service, relevant de l'industrie hôtelière et des autres secteurs d'activité (divertissements publics, etc.) ;
- les travailleurs de la pêche maritime ;
- les coureurs cyclistes et les autres sportifs rémunérés ;
- les travailleurs occasionnels dans les secteurs horticole, agricole et l'horeca ;
- les gardiens et gardiennes d'enfants.

Source des données : ONSS

Unité utilisée dans les tableaux : millions d'euros

4.2.5. Nombre d'employeurs

Définition : l'unité statistique « nombre d'employeurs » est constituée par l'employeur qui au cours du trimestre concerné a occupé des « travailleurs assujettis à la sécurité sociale », c'est-à-dire les travailleurs ressortissants à l'ONSS, en vertu de la loi du 27 juin 1969 et de l'arrêté royal du 28 novembre 1969. Ce travailleur génère plusieurs unités statistiques. Ce concept comprend aussi bien les personnes physiques que les personnes morales qui ont la qualité d'employeur d'après la loi.

Source des données : ONSS

Unité utilisée dans les tableaux : unités

4.2.6. Créations d'entreprises

Définition : les créations regroupent les entités qui ont la qualité d'assujetti au 31 décembre de l'année observée, alors qu'elles n'avaient pas cette qualité au 31 décembre de l'année précédente. Il peut s'agir ou non de nouveaux assujettis.

Source des données : Statbel

Unité utilisée dans les tableaux : unités

4.2.7. Radiations d'entreprises

Définition : les radiations regroupent les entités qui ne sont plus inscrites dans les registres de la TVA au 31 décembre de l'année observée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Il peut s'agir ou non d'assujettis qui cessent définitivement leurs activités. Seule la qualité d'assujetti a disparu entre les deux « photos » du registre.

Source des données : Statbel

Unité utilisée dans les tableaux : unités

4.2.8. Assujettis

Définition : la population des assujettis à la TVA couvre les entreprises enregistrées dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) pour lesquelles l'administration de la TVA a fait savoir qu'elles étaient connues comme possédant la qualité d'assujetti.

Source des données : Statbel

Unité utilisée dans les tableaux : unités

4.2.9. Faillites

Définition : une faillite est déclarée dès qu'une entreprise remplit deux conditions :

- l'entreprise n'est plus capable de payer ses factures ;
- l'entreprise ne trouve plus de nouveaux crédits.

Une faillite concerne toujours une seule entreprise. Une construction juridique dans laquelle plusieurs personnes ont créé une même entreprise est comptabilisée comme une seule faillite.

Les statistiques sur les faillites établies par Statbel sont basées sur des données de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et du répertoire statistique d'entreprises. Lors de l'interprétation des chiffres, il convient de tenir compte du fait qu'il existe un certain retard entre la cessation de l'activité économique et la déclaration de faillite par le tribunal de l'entreprise. Par conséquent, l'impact au niveau économique n'est visible dans les chiffres qu'après un certain délai.

En raison des mesures prises pendant la crise de la Covid-19 et du confinement qu'elle a causé, les tribunaux et greffiers de l'entreprise ont limité leurs activités jusqu'au 18 mai 2020. De plus, un moratoire temporaire était d'application jusqu'au 17 juin 2020, afin de protéger les entreprises qui étaient en bonne santé avant le 18 mars 2020 contre les effets de la crise de la Covid-19. À partir du 6 novembre 2020 et à la suite de la deuxième vague de coronavirus, le gouvernement a approuvé un nouveau moratoire sur les faillites jusqu'au 31 janvier 2021.

Entre les deux moratoires, l'administration fiscale et l'ONSS ont épargné, par un moratoire de fait, des entreprises en renonçant à les citer en faillite à la suite de dettes fiscales et sociales. Ce dispositif reste également en vigueur après le 1^{er} février selon le ministre de la Justice.

Par ailleurs, durant les mois de juillet et août, les vacances judiciaires ont eu lieu. Les tribunaux sont restés ouverts pendant cette période mais le nombre d'audiences était réduit. C'est pourquoi, les chiffres de Statbel sur les faillites sont habituellement plus faibles pendant cette période.

Source des données : [Statbel](#)

Unité utilisée dans les tableaux : unités

4.2.10. Emplois perdus suite aux faillites

Définition : outre les chiffres sur le nombre de faillites, Statbel calcule aussi toujours les pertes d'emploi qui en découlent. Pour les pertes d'emploi, Statbel utilise les dernières informations disponibles auprès de l'ONSS.

Source des données : Statbel

Unité utilisée dans les tableaux : unité

4.3. Principaux enseignements de l'analyse sectorielle

4.3.1. Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45)

En 2021, le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) a connu un rebond de son **chiffre d'affaires** par rapport à 2020 (+9,8 %), rebond qui s'observe également pour toutes les branches qui le composent. Celui-ci s'est ainsi chiffré à 123,9 milliards d'euros contre 112,8 milliards d'euros un an plus tôt, son moins bon résultat observé sur la période 2017-2021. Le chiffre d'affaires du secteur est réalisé principalement par le commerce de véhicules automobiles (G45.1) qui représente en 2021 près de trois quart (74,1 %) du chiffre d'affaires du secteur dans son ensemble. Par ailleurs, le commerce de véhicules automobiles (G45.1) affiche une augmentation de son chiffre d'affaires de 8,1 % par rapport à 2020. De plus, le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers d'une masse inférieure ou égale à 3,5 tonnes (G45.11), qui représente 71,1 % du chiffre d'affaires du secteur, a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 7,9 % en 2021. Le commerce d'équipements de véhicules automobiles (G45.3), représentant 20,2 % du chiffre d'affaires du secteur G45, a lui aussi observé une croissance de son chiffre d'affaires en 2021 (+12,3 %) et s'est monté à 25 milliards d'euros, soit son meilleur résultat sur la période d'analyse. Il en va de même pour l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2), qui compte pour 4,6 % du chiffre d'affaires du secteur G45 et qui a connu une progression de son chiffre d'affaires de 23,8 % en 2021. Le commerce, l'entretien et la réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4) a également enregistré une évolution positive de son chiffre d'affaires en 2021 (+35,6 %), atteignant lui aussi un pic sur la période d'observation. Le poids que représente ce sous-secteur est néanmoins minime (1,1 % du chiffre d'affaires du G45).

Les **investissements** du commerce et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) se sont par contre repliés pour la deuxième année consécutive en 2021 (-3,8 %) et se sont établis à 1,17 milliard d'euros contre 1,22 milliard d'euros un an plus tôt, année pendant laquelle le secteur enregistrait par ailleurs son précédent plancher d'investissements sur la période 2017-2021. Ces diminutions des investissements pourraient être la conséquence directe de la baisse de confiance des entrepreneurs à la suite du développement de la pandémie de Covid-19, mais également des problèmes d'approvisionnement de certaines ressources utilisées dans la fabrication de véhicules automobiles. Près de trois quarts (74,8 %) de ces investissements ont été réalisés dans le commerce de véhicules automobiles (G45.1). Ceux-ci affichent d'ailleurs une baisse de 4 % en 2021 par rapport à 2020. Le commerce d'équipements de véhicules automobiles (G45.3) et le commerce, l'entretien et la réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4) ont connu des baisses d'investissement en 2021, respectivement de 17,6 % et de 3,9 %. Si le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11) a subi un recul de 4,6 % de ses investissements en 2021, les investissements se sont par contre accrus de 7,1 % dans le commerce d'autres véhicules automobiles (G45.19). Les investissements se sont également affichés à la hausse dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2 ; +4,2 %).

En ce qui concerne l'**emploi** dans le commerce et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45), celui-ci a connu une diminution relativement légère selon l'approche en **postes de travail** (-1,6 % en 2021, soit 973 postes de travail de moins). Le secteur compte ainsi 58.482 postes de travail en 2021. Il s'agit par ailleurs du deuxième repli consécutif après avoir atteint un pic en 2019 avec 59.762 postes de travail. C'est le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11) qui connaît la plus forte diminution en nombre de postes de travail en 2021, avec 629 emplois de moins, suivi par le commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles (G45.31) avec une diminution de 193 postes de travail. La diminution du nombre de postes de travail est bien moins marquée pour le commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles (G45.32 ; 11 postes de travail de moins). Néanmoins, deux branches ont connu une hausse de l'emploi en 2021. Il s'agit du commerce d'autres véhicules automobiles (G45.19 ; +95 postes de travail) et du commerce, de l'entretien et de la réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4 ; +32 postes de travail). Notons encore que ces deux branches ont atteint un pic d'emploi sur la période d'observation en 2021.

Si l'emploi a baissé en 2021, la **masse salariale** dans le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) s'est néanmoins accrue de 8,8 % par rapport à 2020. La masse salariale s'est ainsi montée à un peu plus de 2,1 milliards d'euros en 2021 alors qu'elle se limitait à plus de 1,9 milliard d'euros en 2020, son résultat le moins élevé de la période d'analyse. De plus, la masse salariale a presque rattrapé son niveau d'avant crise en 2021, qui constitue également son niveau le plus élevé sur la période d'observation. Toutes les branches ont connu une amélioration de leur masse salariale en 2021. Plus de la moitié de la masse salariale du secteur G45 provient du commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11), comptant pour un peu plus de 1,1 milliard d'euros (soit 53,1 % de la rémunération totale du secteur G45 en 2021). Le commerce d'automobiles et d'autres véhicules légers (G45.11) a d'ailleurs connu l'augmentation la plus marquée en valeur en 2021 avec une hausse de la masse salariale de 99,8 millions d'euros (+9,8 % à un an d'écart). Toutefois, la hausse relative la plus prononcée est imputable au commerce, à l'entretien et à la réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4), pour lequel la masse salariale s'est accrue de 15,4 % en 2021 par rapport à 2020 (soit 3,7 millions d'euros de plus).

En 2021, le **nombre d'employeurs** présents dans le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) s'est légèrement orienté à la baisse (-0,2 %), le secteur comptant 11 employeurs de moins. Il s'agit de la troisième année consécutive de baisse. En effet, alors qu'il atteignait un pic en 2018, où 7.265 employeurs étaient présents dans le secteur, ce nombre s'est graduellement réduit. Ainsi, il ne reste que 7.155 employeurs dans le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles en 2021, ce qui constitue le résultat le plus faible sur la période 2017-2021. Les résultats sont néanmoins contrastés au sein des sous-secteurs du commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles. Ainsi, l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2) a enregistré 40 employeurs de moins qu'en 2020, tandis que le commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles (G54.31) en compte 14 de moins. Cette branche atteint également son niveau le plus faible de la période d'observation en 2021. À l'inverse, le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11) compte 19 employeurs supplémentaires en 2021, le commerce d'autres véhicules automobiles (G45.19) 10 employeurs supplémentaires, ce dernier enregistrant même un pic sur la période d'analyse. Le commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles (G45.32) dénombre 2 employeurs de plus et le commerce, l'entretien et la réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4) atteint son meilleur résultat de la période d'observation et compte 12 employeurs supplémentaires par rapport à 2020.

236 entreprises ont été déclarées en **faillite** en 2021 dans le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45). Il s'agit d'une augmentation de 9,3 % par rapport à 2020, c'est-à-dire 20 faillites de plus. Ce nombre s'éloigne ainsi du niveau plancher observé en 2020, même s'il s'avère encore être relativement moins élevé qu'habituellement. Les faillites enregistrées dans le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) se situent principalement dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2 ; 110 faillites) et dans le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11 ; 93 faillites). Si les faillites ont baissé de trois unités dans le commerce, l'entretien et la réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4), atteignant ainsi son plus petit résultat sur la période d'observation, le nombre de faillites déclarées dans l'entretien et réparation de véhicules automobiles (G45.1) et dans le commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles (G45.32) est par contre resté stable. En revanche, les faillites se sont accrues de 22 unités dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2) et d'une unité dans le commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles (G45.31), sans toutefois atteindre leur nombre le plus élevé de la période d'analyse. Rappelons encore que, pour la plupart des branches du commerce et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45), le nombre d'entreprises déclarées en faillite en 2020 avait atteint un niveau plancher. Ce phénomène est très certainement attribuable aux moratoires mis en place par le gouvernement belge afin de protéger les entreprises saines pendant la pandémie de Covid-19.

À l'instar des faillites, le nombre d'**emplois perdus à la suite de ces faillites** a grimpé de 51 unités dans le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) en 2021 pour atteindre 423 emplois perdus. Ce résultat n'est cependant pas étonnant au vu de l'augmentation des entreprises déclarées en état de faillite. Les emplois perdus en 2021 sont essentiellement localisés dans :

- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2 ; 207 emplois perdus),
- le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11 ; 159 emplois perdus).

En 2021, le nombre d'emplois perdus à la suite de faillites a augmenté dans toutes les branches du commerce automobile à l'exception du commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles (G54.32 ; 10 emplois perdus de moins) qui a d'ailleurs atteint en 2021 son plus petit nombre d'emplois perdus sur la période d'observation. La hausse des emplois perdus trouve essentiellement son origine dans les augmentations situées dans

- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2 ; 27 emplois perdus de plus),
- le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11 ; 24 emplois perdus de plus),
- le commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles (G45.31 ; 8 emplois perdus de plus).

En ce qui concerne l'**entrepreneuriat**, les données disponibles au moment de la rédaction du rapport se limitent à l'année 2020. Il ressort des données de l'entrepreneuriat que la pandémie de Covid-19 n'a eu qu'un effet limité sur le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles dans son ensemble. Des disparités existent néanmoins selon les spécificités à l'intérieur des branches du commerce et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles.

En 2020, le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) comptaient 27.428 **entreprises assujetties à la TVA**, soit 1.019 entreprises assujetties de plus qu'en 2019. Le nombre d'assujettis dans le secteur G45 suit par ailleurs une trajectoire haussière depuis plusieurs années et a donc atteint son niveau le plus élevé en 2020. Ces assujettis se situent principalement dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2 ; 11.965 assujettis) et dans le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11 ; 11.123 assujettis). De plus, ce dernier a connu la hausse la plus marquée du nombre d'assujettis en 2020 avec une progression de 591 assujettis supplémentaires. Le nombre d'entreprises assujetties s'est toutefois réduit de 30 unités dans le commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles (G45.31), passant de 1.144 assujettis en 2019 à 1.114 assujettis en 2020. Notons encore que le nombre d'assujettis à la TVA a atteint un nouveau pic à la fois pour le commerce de véhicules automobiles (G45.1), l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2) et le commerce, l'entretien et la réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4).

En 2020, 2.681 **entreprises** ont été **créées** dans le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45), soit 107 entreprises créées de plus qu'en 2019 et le meilleur résultat sur la période 2017-2020. Ces nouvelles entreprises se retrouvent surtout dans :

- le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11 ; 1.285 entreprises créées)
- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2 ; 1.123 entreprises créées).

Si l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2) connaît également la plus forte hausse en nombre d'entreprises créées en 2020 (61 créations supplémentaires par rapport à 2019), le nombre d'entreprises créées a néanmoins marqué un repli dans le commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles (G45.31 ; 6 créations d'entreprises de moins qu'en 2019), atteignant son moins bon résultat sur la période d'observation, mais également dans le commerce d'autres véhicules automobiles (G45.19 ; 2 créations d'entreprises de moins qu'en 2019).

Enfin, le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) a relevé 1.620 **radiations d'entreprises** en 2020, soit 196 entreprises radiées de moins par rapport à 2019, année de son moins bon résultat de la période d'analyse avec 1.816 radiations d'entreprises répertoriées. Les radiations enregistrées en 2020 se trouvent principalement dans le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11 ; 678 entreprises radiées) et dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (G45.2 ; 669 entreprises radiées). Ce dernier a également connu la diminution la plus importante du nombre de radiations d'entreprises en 2020, avec 138 entreprises radiées de moins qu'en 2019, suivi par le commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (G45.11 ; 80 radiations de moins) et le commerce de détail

d'équipements de véhicules automobiles (G45.32 ; 18 radiations de moins). Ce dernier connaît également son plus petit nombre d'entreprises radiées sur la période d'analyse. À l'inverse, trois branches du G45 ont observé une augmentation du nombre d'entreprises radiées et ont par la même occasion atteint un pic de radiations d'entreprise sur la période d'analyse. Il s'agit :

- du commerce d'autres véhicules automobiles (G45.19 ; 11 radiations supplémentaires),
- du commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles (G45.31 ; 18 radiations supplémentaires),
- du commerce, entretien et réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4 ; 11 radiations supplémentaires).

En **conclusion**, l'année 2021 s'est avérée particulièrement négative pour le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) dans son ensemble. En effet, la plupart des indicateurs économiques ont affiché une évolution défavorable. Il s'agit d'une nouvelle diminution des investissements dans le secteur, les menant à un nouveau niveau plancher, mais également d'une réduction du nombre de postes de travail et de la poursuite de la tendance baissière du nombre d'employeurs présents dans le secteur. Le nombre d'employeurs atteint d'ailleurs en 2021 son plus petit niveau de l'ensemble de la période d'analyse. Les faillites sont également reparties à la hausse alors que leur nombre avait fortement baissé en 2020, bénéficiant certainement de la mise en place des moratoires. Le nombre d'emplois perdus à la suite des faillites est également reparti à la hausse en 2021, après avoir connu son plus faible niveau en 2020. Dès lors, le seul élément favorable pour le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) en 2021 est l'augmentation assez marquée de son chiffre d'affaires, bien que celui-ci ne rattrape pas encore son niveau d'avant la crise sanitaire. Au premier trimestre de 2022, le chiffre d'affaires a toutefois continué de croître, tandis que les investissements sont repartis à la hausse en glissement annuel. Enfin, le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (G45) a pu compter sur une dynamique entrepreneuriale particulièrement favorable en 2020 (dernière année disponible). En effet, les créations d'entreprises ont poursuivi leur tendance haussière et atteint un nouveau sommet alors que les radiations d'entreprises se sont repliées. De plus, le nombre d'entreprises créées est supérieur au nombre d'entreprises radiées, indiquant une dynamique positive. Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA a également atteint en 2020 un nouveau pic sur la période d'observation.

4.3.2. Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

En 2021, le **chiffre d'affaires** du commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46), a subi une hausse de 33,1 % par rapport à 2020. Le chiffre d'affaires du commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles, s'est ainsi limité à 468,3 milliards d'euros contre 351,8 milliards d'euros un an plus tôt. Si le chiffre d'affaires du commerce de gros dans son ensemble avait déjà connu une première augmentation en 2018 (+15,2 milliards d'euros à un an d'écart), la hausse enregistrée en 2021 est bien plus marquée (116,5 milliards d'euros). Cet excellent résultat du chiffre d'affaires est principalement imputable aux augmentations observées dans :

- le commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes (G46.71 ; +53,3 milliards d'euros),
- le commerce de gros de produits chimiques (G46.75 ; +15,4 milliards d'euros),
- le commerce de gros d'autres produits intermédiaires (G46.76 ; +8,2 milliards d'euros),
- le commerce de gros de produits pharmaceutiques (G46.46 ; +7,3 milliards d'euros).

Si la plupart des sous-secteurs qui composent le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46), ont connu une hausse de leur chiffre d'affaires en 2021, certains ont cependant enregistré un repli de celui-ci, comme

- le commerce de gros de porcelaine, de verrerie et de produits d'entretien (G46.44 ; -222,6 millions d'euros),
- le commerce de gros d'animaux vivants (G46.23 ; -33,7 millions d'euros),
- le commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau (G46.66 ; -25,4 millions d'euros),

- le commerce de gros de cuirs et de peaux (G46.24 ; -3,6 millions d'euros).

Notons encore qu'en matière de chiffre d'affaires, le commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes (G46.71), le commerce de gros de produits chimiques (G46.75) et le commerce de gros de produits pharmaceutiques (G46.46) comptent pour une part importante du commerce de gros à l'exception de véhicules automobiles et des motocycles, ceux-ci représentant respectivement 19,9 %, 12,1 % et 11,6 % du chiffre d'affaires du G46.

Les **investissements** dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46), se sont accrus de 19,5% en 2021 par rapport à 2020. Ils se chiffrent à 2,4 milliards d'euros en 2021 contre plus de 2,0 milliards d'euros un an plus tôt, soit une augmentation de 398,0 millions d'euros. Les investissements se sont accrus dans la plupart des sous-secteurs du commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles. Les hausses les plus marquées sont imputables au :

- commerce de gros de produits pharmaceutiques (G46.46 ; +152,3 millions d'euros),
- commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (G46.73 ; +82,7 millions d'euros),
- commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; +31,4 millions d'euros),
- commerce de gros de fruits et de légumes (G46.31 ; +20,0 millions d'euros),
- commerce de gros de déchets et de débris (G46.77 ; +19,8 millions euros),
- commerce de gros de boissons (G46.34 ; +19,4 millions d'euros).

En revanche, les investissements se sont affichés à la baisse principalement dans :

- le commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques (G46.38 ; -19,1 millions d'euros),
- le commerce de gros de quincaillerie et de fournitures pour plomberie et chauffage (G46.74 ; -16,6 millions d'euros),
- le commerce de gros de viandes et de produits à base de viande (G46.32 ; -8,5 millions d'euros),
- le commerce de gros de minerais et de métaux (G46.72 ; -4,8 millions d'euros),
- le commerce de gros de machines-outils (G46.62 ; - 4,7 millions d'euros).

En 2021, les investissements du commerce de gros dans son ensemble ont principalement été réalisés dans le commerce de gros de produits pharmaceutiques (G46.46), le commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (G46.73), le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69) le commerce de gros de fruits et de légumes (G46.31), comptant respectivement pour 13,7 %, 12,4 %, 8,4 % et 5,5 % des investissements réalisés dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles.

En 2021, le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46), a observé une baisse plutôt légère de **l'emploi** selon l'approche en **postes de travail** (-0,1 % à un an d'écart, soit 159 postes de travail de moins), alors que le secteur avait atteint son meilleur résultat en 2019 avec 186.649 postes de travail. Les postes de travail perdus dans le commerce de gros sont principalement liés au :

- commerce de gros d'habillement et de chaussures (G46.42 ; -414 postes de travail),
- commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels (G46.51 ; -277 postes de travail),
- commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes (G46.71 ; -227 postes de travail),
- au commerce de gros de produits chimiques (G46.75 ; -225 postes de travail).

A contrario, l'emploi en postes de travail a progressé dans :

- le commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (G46.73 ; +715 postes de travail),
- le commerce de gros de produits pharmaceutiques (G46.46 ; +321 postes de travail),
- le commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques (G46.38 ; +303 postes de travail),
- le commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.49 ; +168 postes de travail).

Dès lors, l'impact de la crise sanitaire ne se reflète que légèrement sur le nombre de postes de travail global du commerce de gros. Cette situation est due aux mesures de soutien (entre autres le chômage temporaire ou chômage corona) prises par le gouvernement belge au cœur de la pandémie dans le but de préserver au maximum les postes de travail. En effet, l'**emploi en nombre d'équivalents temps plein (ETP)** a pour sa part enregistré une hausse en 2021 dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46). Le nombre d'emplois ETP s'élève à 161.998 en 2021 contre 155.396 en 2020. Il s'agit d'une hausse de 6.602 emplois ETP, soit une hausse à un an d'écart de 4,2 %. La plupart des catégories ont enregistré une hausse en 2021 à un an d'écart, notamment :

- le commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (G46.73 ; 1.445 emplois ETP de plus),
- le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; 1.098 emplois ETP de plus),
- le commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.49 ; 676 emplois ETP de plus),
- le commerce de gros de produits pharmaceutiques (G46.46 ; 597 emplois ETP de plus).

Les diminutions les plus importantes de l'emploi ETP concernent :

- le commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes (G46.71 ; 171 emplois ETP en moins),
- le commerce de gros de produits chimiques (G46.75 ; 114 emplois ETP en moins),
- le commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels (G46.51 ; 51 emplois ETP en moins),
- le commerce de gros de viandes et de produits à base de viande (G46.32 ; 36 emplois ETP en moins).

Notons encore que les emplois ETP sont surtout pourvus dans le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69), le commerce de gros de produits pharmaceutiques (G46.46), le commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (G46.73) et le commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels (G46.51), comptant respectivement pour 16,7 %, 10,6 %, 10,0 % et 5,0 % des emplois ETP du commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles.

La **masse salariale** dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46), s'est accrue de 5,3 % en 2021, atteignant un pic sur la période d'observation. Ainsi, la masse salariale se chiffre à plus de 8,7 milliards d'euros alors qu'elle s'élevait à près de 8,3 milliards d'euros en 2020. La masse salariale trouve principalement son origine dans le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; 1,4 milliard d'euros), le commerce de gros de produits pharmaceutiques (G46.46 ; 1,3 milliard d'euros), le commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (G46.73 ; 686,1 millions d'euros) et le commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels (G46.51 ; 646,5 millions d'euros). Ces quatre catégories de commerce comptent respectivement pour 16,3 %, 14,7 %, 7,9 % et 7,4 % de la masse salariale du commerce de gros, soit presque la moitié (46,2 %) de la rémunération versée dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles. La masse salariale n'a diminué que dans quatre catégories de commerce du secteur G46, à savoir :

- le commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes (G46.71 ; -5,1 millions d'euros),
- le commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie (G46.36 ; -2 millions d'euros),
- le commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement (G46.64 ; -1,1 million d'euros),
- le commerce de gros de viandes et de produits à base de viande (G46.32 ; -0,2 million d'euros).

Le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46), compte 16.110 **employeurs** en 2021, soit 106 employeurs de moins qu'en 2020 (-0,7 %). Par ailleurs, le nombre d'employeurs suit une tendance baissière sur toute la période d'observation pour atteindre en 2021 son niveau plancher. Le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69) représente la partie du commerce de gros la plus importante avec 2.735 employeurs en 2021, soit 17,0 % des employeurs du commerce de gros (G46), suivi par le commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (G46.73 ; 1.521 employeurs) et le commerce

de gros d'autres biens domestiques (G46.49 ; 1.095 employeurs). Les baisses du nombre d'employeurs les plus importantes en 2021 sont d'ailleurs liées au commerce de gros d'habillement et de chaussures (G46.42 ; -22 employeurs), suivies par le commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.49 ; -18 employeurs), le commerce de gros d'appareils électroménagers (G46.43 ; -13 employeurs) et les intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir (G46.16 ; -11 employeurs).

417 entreprises ont été déclarées en **faillite** en 2021 dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46). Il s'agit d'une diminution de 14,2 % par rapport à 2020, c'est-à-dire 69 faillites de moins. Ce résultat s'avère être relativement plus bas qu'habituellement. Les faillites enregistrées dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46) proviennent principalement :

- des intermédiaires du commerce en produits divers (G46.19 ; 46 faillites),
- des intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (G46.18 ; 45 faillites),
- du commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; 23 faillites),
- du commerce de gros d'habillement et de chaussures (G46.42 ; 20 faillites).

Les principales diminutions du nombre de faillites en 2021 concernent surtout :

- les intermédiaires du commerce en produits divers (G46.19 ; -13 faillites),
- le commerce de gros d'habillement et de chaussures (G46.42 ; -12 faillites),
- le commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac (G46.39 ; -8 faillites),
- le commerce de gros d'autres produits intermédiaires (G46.76 ; -7 faillites).

Quelques branches du commerce de gros ont malgré tout connu une hausse du nombre de faillites enregistrées, notamment :

- les intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (G46.18 ; +10 faillites),
- le commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau (G46.66 ; +5 faillites),
- le commerce de gros de viandes et de produits à base de viande (G46.32 ; +4 faillites).

En 2021, le nombre d'**emplois perdus à la suite de ces faillites** dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46), était de 1.022. Il s'agit de 173 emplois perdus de moins qu'en 2020 et du résultat le plus faible observé sur la période 2017-2021. Ce résultat n'est cependant pas étonnant d'une part au vu de la diminution des entreprises déclarées en état de faillite en 2021 et d'autre part au vu de la tendance globalement baissière du nombre d'emplois perdus à la suite de faillites depuis 2017. Les emplois perdus en 2021 sont notamment localisés dans :

- le commerce de gros de viandes et de produits à base de viande (G46.32 ; 109 emplois perdus),
- le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; 81 emplois perdus),
- les intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (G46.18 ; 75 emplois perdus),
- les intermédiaires dans le commerce en produits divers (G46.19 ; 66 emplois perdus),
- le commerce de gros d'habillement et de chaussures (G46.42 ; 62 emplois perdus),
- le commerce de gros de boissons (G46.34 ; 42 emplois perdus),
- le commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (G46.73 ; 41 emplois perdus).

Les emplois perdus à la suite de faillites se sont fortement réduits dans :

- le commerce de gros d'habillement et de chaussures (G46.42 ; 205 emplois perdus en moins par rapport à 2020),
- le commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac (G46.39 ; 25 emplois perdus en moins par rapport à 2020),
- les intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir (G46.16 : 21 emplois perdus en moins par rapport à 2020),

- les intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac (G46.17 : 15 emplois perdus en moins à un an d'écart).

Malgré une diminution globale du nombre d'emplois perdus à la suite de faillites en 2021, certaines branches du commerce de gros ont vu leur nombre d'emplois perdus augmenter. Citons, entre autres :

- le commerce de gros de viandes et de produits à base de viande (G46.32 ; 88 emplois perdus supplémentaires à un an d'écart),
- le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; 49 emplois perdus supplémentaires à un an d'écart),
- le commerce de gros de mobilier de bureau (G46.65 ; 23 emplois perdus supplémentaires à un an d'écart),
- le commerce de gros d'appareils électroménagers (G46.43 ; 21 emplois perdus supplémentaires à un an d'écart).

En ce qui concerne l'**entrepreneuriat**, les données disponibles au moment de la rédaction du rapport se limitent à l'année 2020.

En 2020, le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46), dénombrait 57.964 **entreprises assujetties à la TVA**, soit 498 entreprises assujetties de plus qu'en 2019. Il s'agit par ailleurs de la première année de la hausse du nombre d'entreprises assujetties à la TVA après deux années consécutives de recul. Sur la période 2017-2020, l'année 2017 reste l'année ayant enregistré le plus grand nombre d'assujettis à la TVA. En 2020, ces assujettis se situent principalement dans :

- les intermédiaires du commerce en produits divers (G46.19 ; 6.742 assujettis),
- les intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (G46.18 ; 4.036 assujettis),
- le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; 3.866 assujettis),
- le commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (G46.73 ; 3.062 assujettis),
- le commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.49 ; 2.997 assujettis).

Les assujettis se sont essentiellement réduits dans :

- le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; -51 assujettis),
- le commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.49 ; -40 assujettis),
- le commerce de gros d'animaux vivants (G46.23 ; -14 assujettis),
- le commerce de gros d'appareils électroménagers (G46.43 ; -13 assujettis).

Le nombre d'assujettis s'est essentiellement accru dans les sous-secteurs :

- des intermédiaires du commerce de gros (G46.1 ; +511 assujettis),
- du commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (G46.3 ; +98 assujettis).

À l'intérieur du sous-secteur G46.1, toutes les branches sauf une ont participé activement à l'accroissement du nombre d'assujettis du commerce de gros dans son ensemble, comme par exemple :

- les intermédiaires du commerce en produits divers (G46.19 ; +251 assujettis),
- les intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie (G46.15 ; +109 assujettis),
- les intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac (G46.17 ; +91 assujettis),
- les intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction (G46.13 ; +30 assujettis),
- les intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (G46.18 ; +21 assujettis).

À l'intérieur du sous-secteur commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (G46.3), cinq branches sur neuf ont contribué à la hausse du nombre d'assujettis. C'est notamment le cas :

- du commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques (G46.38 ; +57 assujettis),
- du commerce de gros de boissons (G46.34 ; +38 assujettis),
- du commerce de gros de fruits et de légumes (G46.31 ; +13 assujettis).

En 2020, 3.913 **entreprises** ont été **créées** dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46). Les créations d'entreprises se sont dès lors accrues de 11 unités à un an d'écart (+0,3 %). Ces entreprises se retrouvent surtout dans :

- les intermédiaires du commerce en produits divers (G46.19 ; 772 entreprises créées),
- les intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (G46.18 ; 389 entreprises créées),
- les intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie (G46.15 ; 277 entreprises créées),
- les intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac (G46.17 ; 239 entreprises créées).

Au niveau des sous-secteurs, ce sont les intermédiaires du commerce de gros (G46.1), le commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.4) et le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (G46.3) qui ont également observé un nombre important de créations d'entreprises, de respectivement 2.027, 568 et 501 entreprises créées en 2020.

Près de la moitié des branches qui composent le commerce de gros (G46) ont vu leur nombre de créations d'entreprises diminuer en 2020 par rapport à 2019. Les diminutions les plus importantes sont notamment localisées dans :

- les intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (G46.18 ; 33 créations de moins),
- le commerce de gros d'autres produits intermédiaires (G46.76 ; 27 créations de moins),
- le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; 22 créations de moins),
- les intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir (G46.16 ; 16 créations de moins).

Tandis que l'autre moitié des branches a connu, pour la plupart, une augmentation du nombre d'entreprises créées en 2020 par rapport à 2019. C'est notamment le cas pour :

- les intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac (G46.17 ; 45 créations de plus),
- le commerce de gros d'habillement et de chaussures (G46.42 ; 21 créations de plus),
- le commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication (G46.52 ; 17 créations de plus),
- le commerce de gros de fruits et de légumes (G46.31 ; 15 créations de plus).

Après deux hausses consécutives, les **radiations d'entreprises** se sont inscrites à la baisse dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46) en 2020. Le secteur a compté 3.519 entreprises radiées en 2020 contre 4.164 entreprises radiées un an plus tôt (-15,5 %). Ces radiations sont essentiellement localisées dans :

- les intermédiaires du commerce en produits divers (G46.19 ; 528 entreprises radiées),
- les intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (G46.18 ; 379 entreprises radiées),
- les intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie (G46.15 ; 173 entreprises radiées),
- le commerce de gros d'autres machines et équipements (G46.69 ; 171 entreprises radiées).

Au niveau des sous-secteurs, les intermédiaires du commerce de gros (G46.1), le commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.4), les autres commerces de gros spécialisés (G46.7) et le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (G46.3) ont observé un nombre important de radiations d'entreprises, de respectivement 1.552, 583, 443 et 407 entreprises radiées en 2020.

La baisse du nombre de radiations du commerce de gros dans son ensemble est principalement imputable à la diminution du nombre d'entreprises radiées dans :

- les intermédiaires du commerce en produits divers (G46.19 ; 234 radiations de moins),
- les intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (G46.18 ; 72 entreprises radiées de moins),
- les intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie (G46.15 ; 67 entreprises radiées de moins),
- le commerce de gros non spécialisé (G46.90 ; 37 entreprises radiées de moins).

En revanche, d'autres branches du commerce de gros ont connu une augmentation du nombre d'entreprises radiées, impactant ainsi la diminution globale du secteur G46. Citons entre autres :

- le commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes (G46.71 ; 18 entreprises radiées de plus),
- le commerce de gros de matériel agricole (G46.61 ; 10 entreprises radiées de plus),
- le commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication (G46.52 ; 10 entreprises radiées de plus),
- le commerce de gros d'animaux vivants (G46.23 ; 9 entreprises radiées de plus).

En **conclusion**, l'année 2021 a été positive pour le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46). En effet, exception faite des indicateurs relatifs au nombre d'emplois et au nombre d'employeurs qui ont légèrement diminué, le niveau de la masse salariale, les indicateurs d'activité et le nombre des faillites et des pertes d'emplois qui y sont associées du commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46) ont tous connu une évolution favorable à un an d'écart.

Ainsi, au niveau des indicateurs d'activité, le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46), a connu une progression à deux chiffres de son chiffre d'affaires et des investissements en 2021. Ces deux indicateurs ont ainsi atteint un montant record en 2021, sur la période 2017-2021. Si l'emploi s'est très légèrement réduit par rapport à son niveau de 2020, la masse salariale a progressé atteignant son plus haut niveau sur la période 2017-2021. Quant au nombre d'employeurs, s'il poursuit une tendance baissière depuis plusieurs années, le recul observé en 2021 est modéré et inférieur à celui observé durant les deux années précédentes. Les entreprises déclarées en faillite ont été bien moins nombreuses qu'habituellement en 2021. Des moratoires avaient été mis en place en 2020 afin de protéger certaines entreprises dont l'activité se serait poursuivie de façon sereine sans l'apparition de la pandémie de Covid-19. Ils ont d'ailleurs permis de limiter le nombre d'entreprises déclarées en faillite en 2020. Si une hausse de celles-ci aurait pu être attendue en 2021 avec l'arrêt des moratoires, cela n'a finalement pas été le cas. Les emplois perdus résultants de faillites se sont également orientés à la baisse en 2021. Enfin, en **2020**, le nombre d'entreprises créées s'est davantage renforcé tandis que le nombre d'entreprises radiées s'est fortement replié et ce, pour la première fois sur la période d'observation, le portant à son niveau le plus bas de la période 2017-2020. Les entreprises assujetties à la TVA ont également évolué favorablement en 2020. Par ailleurs, avec un nombre d'entreprises créées supérieur à celui des entreprises radiées, la dynamique entrepreneuriale est positive en 2020, alors qu'elle était négative en 2019.

4.3.3. Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47)

Le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47), a connu une augmentation de son **chiffre d'affaires** de 5,2 % en 2021. Ainsi, le chiffre d'affaires du commerce de détail s'affiche en croissance depuis plusieurs années et a atteint un pic avec près de 109 milliards d'euros en 2021. Contrairement à 2020, où de nombreux magasins avaient dû fermer leur porte temporairement et promouvoir l'e-commerce et le « click and collect » à la suite des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du coronavirus, ceux-ci ont pu fonctionner de façon habituelle la majeure partie de l'année 2021. Ceci explique **l'augmentation du chiffre d'affaires** dans toutes les branches du commerce de détail à l'exception d'une diminution observée dans le commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé (G47.22 ; -0,6 %) et dans le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11). Ce dernier, qui représente à lui seul 41,9 % du chiffre d'affaires du commerce de détail en 2021, a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 3,8 %

sur la même période. Il s'agit d'une diminution de près de 1,8 milliard d'euros. À l'inverse, la vente à distance (G47.91 ; 6 % du commerce de détail) et le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73 ; 6 % du commerce de détail), qui sont également des branches importantes du commerce de détail, ont enregistré une amélioration de leur chiffre d'affaires, respectivement de 0,8 % et de 4,1 % en 2021. Les Belges semblent ainsi avoir gardé leur habitude de faire du commerce en ligne. Parmi les branches du commerce de détail, le commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé (G47.77) affiche **la plus forte hausse en pourcentage** de 2021, soit +28,7 %, il est suivi par les autres commerces de détail sur éventaires et marchés (G47.89 ; +26,5 %) et le commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin (G47.79 ; +26,3 %). **En valeur, les hausses les plus fortes** concernent le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; +1,1 milliard d'euros) et les autres commerces de détail en magasin non spécialisé (G47.19 ; +745,6 millions d'euros). Malgré une faible valeur, le chiffre d'affaires dans le commerce de détail sur éventaires et marchés (G47.8) a connu une forte augmentation en 2021 (+22,3 %), ce qui indique que les citoyens belges semblent avoir opté pour de nouvelles habitudes d'achat à la suite de la pandémie. Parmi les 37 branches d'activité qui composent le commerce de détail, 22 ont enregistré leur **plus haut chiffre d'affaires** de la période d'observation en 2021.

Les **investissements** se sont accrus à hauteur de 12,8 % en 2021 dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47). Ils se montent ainsi à près de 2,5 milliards d'euros, rattrapant presque le niveau d'avant la crise sanitaire. Nul doute que les investisseurs ont décidé d'investir à nouveau à la suite d'un regain de confiance découlant de l'amélioration de la situation sanitaire et de la reprise du commerce mondial. Dans le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11), qui représente 42,6 % des investissements du commerce de détail (soit 1,1 milliard d'euros), les investissements suivent le même mouvement avec une hausse de 6,5 % par rapport à 2020. Ils affichent également **la plus forte progression en valeur**, avec une augmentation de 66 millions d'euros. D'autres branches du commerce de détail, où les investissements sont de moindre ampleur, ont également connu une augmentation conséquente de ceux-ci en 2021. Il s'agit, entre autres :

- du commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; +35,8 millions d'euros),
- du commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé (G47.59 ; +35 millions d'euros).

Les plus fortes progressions en pourcentage des investissements concernent des branches plus petites du commerce de détail telles que :

- le commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé (G47.63 ; +103,5 %),
- le commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé (G47.74 ; +88,3 %).

Le commerce de détail a néanmoins observé des **investissements moins importants en 2021 qu'en 2020** dans plusieurs branches telles que :

- le commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (G47.64 ; -29,2 % ou -7,1 millions d'euros),
- le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73 ; -3,3 % ou -5,3 millions d'euros),
- le commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72 ; -5,8 % ou -2,1 millions d'euros),
- les autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.99 ; -7,4 % ou -1,5 million d'euros).

Parmi les 37 branches composant le commerce de détail, seize branches ont connu un **pic d'investissements** sur la période d'observation en 2021 tandis que trois branches ont relevé un **niveau plancher**.

L'**emploi** dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47), a observé une hausse des personnes employées selon l'approche en **postes de travail** (+2,2 % en 2021 à un an d'écart, soit 5.631 postes de travail de plus), atteignant son meilleur résultat sur la période d'observation avec 264.167 postes de travail. Cette **augmentation**

importante des postes de travail trouve essentiellement son origine dans le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; +4.088 postes de travail), branche prépondérante du commerce de détail avec 97.818 emplois en 2021 (soit 37 % des postes de travail du commerce de détail). Le mouvement global est également tiré vers le haut par quatre autres branches du commerce de détail, à savoir :

- le commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé (G47.22 ; +643 postes de travail),
- le commerce de détail de quincaillerie, de peintures et de verres en magasin spécialisé (G47.52 ; +609 postes de travail),
- la vente à distance (G47.91 ; +566 postes de travail),
- le commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (G47.76 ; +501 postes de travail).

À l'inverse, d'autres **branches du commerce de détail ont vu leur nombre de postes de travail se réduire en 2021**. Il s'agit, entre autres :

- du commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; -1.275 postes de travail),
- des autres commerces de détail en magasin non spécialisé (G47.19 ; -1.021 postes de travail),
- du commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72 ; -424 postes de travail).

Cette situation est notamment problématique pour le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71) qui représente 10,4 % des postes de travail du commerce de détail dans son ensemble et enregistre son **niveau le plus faible de la période d'observation**, comme neuf autres branches parmi les 37 branches composant le commerce de détail. Plus de la moitié des branches relèvent toutefois en 2021 un **pic sur la période d'analyse**, soit 19 branches sur 37.

La **masse salariale** dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47), a marqué une progression de 9,5 % en 2021. La masse salariale s'est ainsi montée à près de 6,9 milliards d'euros en 2021 alors qu'elle rencontrait en 2020 son niveau le plus faible de la période d'observation avec près de 6,3 milliards d'euros. Une grande partie de la masse salariale du secteur G47 provient du commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11), comptant pour près de 2,7 milliards d'euros (soit 39,7 % de la rémunération totale du secteur G47 en 2021). D'autres branches du commerce de détail occupent également une place importante en matière de masse salariale :

- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; 620,9 millions d'euros),
- le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73 ; 444,4 millions d'euros),
- le commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé (G47.59 ; 420,9 millions d'euros).

À l'exception d'une diminution de la masse salariale dans les autres commerces de détail en magasin non spécialisé (G47.19 ; -8,9 millions d'euros en 2021 par rapport à 2020), toutes les autres branches du commerce de détail ont connu une **augmentation de leur masse salariale**. Les hausses ont surtout été marquées dans :

- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; +148,8 millions d'euros),
- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; +84,4 millions d'euros).

Malgré une faible importance en valeur, **le commerce de détail sur éventaires et marchés** (G47.8) a connu une forte progression de sa masse salariale dans les trois branches d'activités le composant. Enfin, parmi les 37 branches du commerce de détail, dix-sept ont connu en 2021 un **pic de leur masse salariale sur la période d'observation**, tandis qu'une seule a enregistré son **niveau plancher**, à savoir les autres commerces de détail en magasin non spécialisé (G47.19).

En 2021, le **nombre d'employeurs** présents dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47), s'est également orienté à la hausse, passant de 27.846 employeurs en 2020 à 28.346 employeurs en 2021, soit 500 employeurs de plus (+1,8 % en glissement annuel). 2021 marque donc un arrêt de la tendance baissière du nombre d'employeurs,

où celui-ci se rapproche de son **niveau le plus élevé de la période d'analyse**. La diminution du nombre d'employeurs s'est surtout observée dans :

- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; -50 employeurs),
- le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73 ; -40 employeurs),
- le commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72 ; -30 employeurs).

En revanche, le nombre d'employeurs s'est **davantage accru** dans :

- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; +198 employeurs),
- la vente à distance (G47.91 ; +71 employeurs),
- le commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé (G47.59 ; +61 employeurs),
- les autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78 ; +60 employeurs).

Enfin, les **branches** du commerce de détails qui sont **prépondérantes en matière d'employeurs** en 2021 sont :

- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; 3.939 employeurs),
- le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73 ; 3.153 employeurs),
- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; 2.993 employeurs).

Si le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11) enregistre un **pic en 2021**, à l'instar de dix-huit autres branches du commerce de détail, le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73) et le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71) ont en revanche connu le **plus faible nombre d'employeurs de la période** d'observation, tout comme huit autres branches du commerce de détail.

746 entreprises ont été déclarées en **faillite** en 2021 dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47). Il s'agit d'une diminution de 19,9 % par rapport à 2020, soit 185 faillites de moins. Ce résultat s'avère être relativement plus bas qu'habituellement. Les faillites enregistrées dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47), sont essentiellement localisées dans :

- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; 157 faillites),
- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; 105 faillites),
- les autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78 ; 48 faillites).

Ce sont les autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.99) qui ont relevé la **plus grande augmentation des faillites en 2021**, avec six entreprises supplémentaires ayant dû mettre la clef sous la porte. En revanche, le **nombre de faillites s'est surtout réduit** dans :

- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; -24 faillites),
- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; -18 faillites),
- le commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72 ; -17 faillites),
- le commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé (G47.59 ; -17 faillites).

Pour 28 branches du commerce de détail parmi les 37 branches composant le secteur, les faillites ont atteint leur **niveau le plus bas de la période d'observation**. Aucune branche n'est concernée par un niveau record de faillite en 2021. Soulignons encore que neuf branches du commerce de détail ont connu une augmentation des faillites en 2021 sans pour autant que ce niveau soit le plus élevé de la période d'analyse.

En plus d'une diminution marquée du nombre de faillites en 2021, le nombre d'**emplois perdus à la suite de ces faillites** s'est réduit de moitié (-46,6 %) dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47) en 2021. Il s'agit d'une diminution de 2.046 emplois perdus par rapport à 2020. Ainsi, alors que le nombre d'emplois perdus atteignait un pic en 2020, il a atteint un **niveau plancher en 2021** avec 2.341 emplois perdus. Les emplois perdus à la suite de faillites en 2021 sont notamment localisés dans :

- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; 737 emplois perdus),
- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; 279 emplois perdus),
- le commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé (G47.41 ; 272 emplois perdus).

C'est le commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72 ; 774 emplois perdus de moins) qui a affiché la **plus forte diminution des emplois perdus**, suivi par le commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé (G47.59 ; 642 emplois perdus de moins) et le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; 411 emplois perdus de moins). En revanche, la **plus forte augmentation du nombre d'emplois perdus** à la suite de faillites concerne le commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé (G47.41 ; 196 emplois perdus de plus), celui-ci affichant d'ailleurs son moins bon résultat sur la période en 2021. Le nombre de faillite a pourtant baissé dans cette branche du commerce de détail, indiquant que ce sont donc des entreprises de plus grande taille qui ont été directement touchées par les faillites. Le nombre d'emplois perdus s'affiche également fortement à la hausse pour :

- le commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (G47.75 ; 91 emplois perdus de plus),
- le commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé (G47.74 ; 62 emplois perdus de plus).

Ces deux branches d'activité enregistrent aussi un niveau record de pertes d'emploi afférentes aux faillites en 2021. A contrario, 22 branches ont par contre relevé leur **plus faible niveau d'emplois perdus** à la suite de faillites en 2021.

En ce qui concerne l'**entrepreneuriat**, les données disponibles au moment de la rédaction du rapport se limitent à l'année **2020**. Il ressort des données de l'entrepreneuriat que la pandémie de Covid-19 n'a eu qu'un effet limité sur le commerce de détail dans son ensemble. Des disparités existent néanmoins selon les spécificités à l'intérieur des branches du commerce de détail.

En 2020, le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47), comptait 100.291 **entreprises assujetties à la TVA**, soit 3.786 entreprises assujetties de plus qu'en 2019. Il s'agit par ailleurs du **meilleur résultat** observé pour les entreprises assujetties dans le commerce de détail, celui-ci suivant une trajectoire haussière sur la période 2017-2020. Les assujettis se situent principalement dans :

- la vente à distance (G47.91 ; 11.358 assujettis),
- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; 9.105 assujettis),
- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; 9.028 assujettis),
- les autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78 ; 7.682 assujettis).

Les **diminutions d'assujettis les plus fortes** se rapportent :

- aux autres commerces de détail sur éventaires ou marchés (G47.89 ; -223 assujettis),
- au commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé (G47.62 ; -122 assujettis),
- au commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72 ; -57 assujettis),
- au commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés (G47.82 ; -45 assujettis).

C'est la vente à distance (G47.91) qui a essentiellement porté le nombre d'assujettis du commerce de détail vers le haut en 2020, cette branche du commerce ayant connu une augmentation de

3.271 assujettis en 2020 par rapport à 2019. D'autres branches ont aussi observé un **mouvement haussier** du nombre d'assujettis en 2020, bien que ce soit dans une moindre ampleur. Il s'agit notamment :

- du commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; +156 assujettis),
- des autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.99 ; +149 assujettis),
- des autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78 ; +115 assujettis).

Parmi les 37 branches faisant partie du commerce de détail, quinze ont connu leur **meilleur résultat** en 2020 tandis que douze ont observé leur **moins bonne performance**.

11.398 **entreprises** ont été **créées en 2020** dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47). Il s'agit du meilleur résultat sur la période 2017-2020 et d'une augmentation de plus d'un cinquième par rapport à 2019, soit 2.045 créations d'entreprises supplémentaires. La vente à distance (G47.91) est la branche où le plus d'entreprises ont été créées en 2020 avec 4.328 créations enregistrées (contre 2.570 créations un an plus tôt). Beaucoup d'entreprises ont également été créées en 2020 dans :

- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; 822 entreprises créées),
- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; 798 entreprises créées),
- les autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.99 ; 665 entreprises créées),
- les autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78 ; 565 entreprises créées).

Si la **hausse des créations** d'entreprises dans le commerce de détail dans son ensemble en 2020 est principalement imputable à l'augmentation des entreprises créées dans la vente à distance (G47.91 ; +1.758 créations par rapport à 2019), les autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.99 ; +147 créations) et le commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé (G47.59 ; +67 créations) ont aussi connu une hausse des entreprises créées mais dans une moindre mesure. En revanche, certaines branches du commerce de détail ont connu une **diminution des créations** d'entreprise en 2020, notamment :

- les autres commerces de détail sur éventaires et marchés (G47.89 ; -138 créations),
- le commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés (G47.81 ; -66 créations),
- le commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés (G47.82 ; -55 créations).

Ces branches atteignent par ailleurs leur **plus petit nombre d'entreprises créées** sur la période 2017-2020, tout comme six autres branches du commerce de détail parmi les 37 analysées. En revanche, le nombre d'entreprises créées a enregistré un **pic** dans 18 branches en 2020.

En 2020, les **radiations d'entreprises** ont reculé, mettant ainsi fin à la tendance haussière observée sur la période 2017-2019 dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47). En effet, 7.567 entreprises ont été radiées contre 8.188 entreprises radiées en 2019. Il s'agit de 621 radiations d'entreprises en moins (soit une diminution de 7,6 % à un an d'écart). Ces radiations sont **essentiellement localisées** dans :

- la vente à distance (G47.91 ; 1.108 radiations),
- le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71 ; 786 radiations),
- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; 667 radiations),
- les autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78 ; 455 radiations).

Le nombre d'entreprises radiées a **le plus augmenté** dans :

- la vente à distance (G47.91 ; +337 radiations),
- les autres commerces de détail sur éventaires et marchés (G47.89 ; +191 radiations),

- le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé (G47.23 ; +13 radiations).

Ces branches du commerce de détail affichent d'ailleurs leur nombre d'entreprises radiées le plus élevé de la période d'observation, comme le commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés (G47.81). Cependant, la majorité des branches a enregistré une diminution du nombre d'entreprises radiées. Ces dernières ont **le plus baissé** dans :

- les autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.99 ; -152 radiations),
- les autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78 ; -142 radiations),
- le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11 ; -127 radiations).

Ces branches affichent leur plus petit nombre d'entreprises radiées sur la période d'observation. Au total, vingt branches ont connu un **niveau plancher** de leurs radiations d'entreprises en 2020.

En **conclusion**, le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47), a connu une année particulièrement favorable en 2021, marquée par des signes de reprise économique découlant de l'amélioration de la situation sanitaire. Au niveau des indicateurs d'activité, le commerce de détail a poursuivi la tendance haussière de son chiffre d'affaires pour atteindre un pic en 2021. Les investissements ont fortement rebondi de sorte qu'ils ont quasi retrouvé leur niveau d'avant crise. Au premier trimestre de 2022, le chiffre d'affaires et les investissements ont d'ailleurs continué de croître. Le nombre de postes de travail s'est inscrit à la hausse en 2021, après s'être légèrement replié en 2020. Dès lors, l'emploi connaît en 2021 son meilleur résultat de la période d'analyse. À l'instar de l'emploi, la masse salariale s'est à nouveau orientée à la hausse et a atteint un pic en 2021. La situation est également favorable en ce qui concerne le nombre d'employeurs du commerce de détail. Ainsi, le nombre d'employeurs a observé sa première amélioration de la période d'observation et s'est élevé en 2021 à un niveau supérieur à celui enregistré avant la crise sanitaire. Les entreprises déclarées en faillite ont été bien moins nombreuses qu'habituellement en 2021. Des moratoires avaient été mis en place en 2020 afin de protéger certaines entreprises dont l'activité se serait poursuivie de façon sereine sans l'apparition de la pandémie de Covid-19. Ils ont d'ailleurs permis de limiter le nombre d'entreprises déclarées en faillite en 2020. Si une hausse de celles-ci aurait pu être attendue en 2021 avec l'arrêt des moratoires, cela n'a finalement pas été le cas. Les emplois perdus résultants de faillites se sont également orientés à la baisse en 2021. Enfin, en 2020, le nombre d'entreprises créées s'est davantage renforcé et a atteint un pic, ce qui est favorable pour le secteur. De plus, le nombre d'entreprises radiées s'est replié pour la première fois depuis plusieurs années. La dynamique entrepreneuriale reste dès lors largement positive en 2020, avec un nombre d'entreprises créées supérieur à celui des entreprises radiées. Les entreprises assujetties à la TVA ont été plus nombreuses en 2020 qu'en 2019, poursuivant la tendance haussière observée sur la période sous revue et atteignant ainsi un pic en 2020. Notons encore qu'il est encore trop tôt, statistiquement, pour évoquer les potentielles implications de la guerre en Ukraine sur le secteur de la distribution.

4.4. Fiches sectorielles

Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (G45-G46-G47)

Selon Statbel, cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

Tableau 4-1. Principaux indicateurs économiques dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (G45-G46-G47)

G45-G46-G47		2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	585.936,8	605.225,5	611.213,8	568.284,6	701.186,4
			3,3%	1,0%	-7,0%	23,4%
Investissements (TVA)	6.232,6	6.188,3	6.473,4	5.498,1	6.137,1	
			-0,7%	4,6%	-15,1%	11,6%
		2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi	498.671	502.254	506.259	503.843	508.342
			0,7%	0,8%	-0,5%	0,9%
	Masse salariale	16.482,9	16.870,3	17.480,1	16.499,1	17.707,4
			2,4%	3,6%	-5,6%	7,3%
Nombre d'employeurs	52.569	52.323	51.878	51.228	51.611	
			-0,5%	-0,8%	-1,3%	0,7%
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	14.696	14.602	15.829	17.992	n.a.
			-0,6%	8,4%	13,7%	
	Radiations	12.318	13.165	14.168	12.706	n.a.
			6,9%	7,6%	-10,3%	
	Assujettis	178.620	179.363	180.380	185.683	n.a.
			0,4%	0,6%	2,9%	
Faillites	2.536	2.385	2.470	1.633	1.399	
			-6,0%	3,6%	-33,9%	-14,3%
	Emplois perdus suite aux faillites	5.715	5.196	5.345	5.954	3.786
		-9,1%	2,9%	11,4%	-36,4%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles (G45)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles (G45) comprend toutes les activités (sauf la fabrication et la location) en rapport avec les véhicules automobiles et les motocycles, y compris les camions. Il comprend notamment le commerce de gros et de détail de véhicules et de motocycles neufs et usagés ; la réparation et l'entretien de ces véhicules ; le commerce de gros et de détail de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles et de motocycles ; les activités des intermédiaires du commerce de gros et de détail de véhicules et motocycles ; les activités des maisons de vente aux enchères de véhicules et de motocycles, ainsi que leurs pièces et accessoires, y compris par Internet et également les activités de lavage et de lustrage de véhicules, etc.

Tableau 4-2. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles (G45)

	45	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	119.575,2	122.524,0	129.185,3	112.825,3	123.936,1
			2,5%	5,4%	-12,7%	9,8%
Investissements (TVA)		1.436,8	1.508,3	1.675,1	1.215,2	1.169,2
			5,0%	11,1%	-27,5%	-3,8%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	57.563	58.787	59.762	59.455	58.482
			2,1%	1,7%	-0,5%	-1,6%
	Masse salariale	1.952,6	2.036,1	2.129,8	1.939,8	2.109,7
Dynamique entrepreneuriale			4,3%	4,6%	-8,9%	8,8%
	Nombre d'employeurs	7.257	7.265	7.243	7.166	7.155
			0,1%	-0,3%	-1,1%	-0,2%
		2017	2018	2019	2020	2021
Créations	1.910	2.379	2.574	2.681	n.a.	
		24,6%	8,2%	4,2%		
Radiations	1.407	1.531	1.816	1.620	n.a.	
		8,8%	18,6%	-10,8%		
Assujettis	24.987	25.700	26.409	27.428	n.a.	
		2,9%	2,8%	3,9%		
Faillites	299	324	310	216	236	
		8,4%	-4,3%	-30,3%	9,3%	
Emplois perdus suite aux faillites	594	567	588	372	423	
		-4,5%	3,7%	-36,7%	13,7%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de véhicules automobiles (G45.1)

Tableau 4-3. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de véhicules automobiles (G45.1)

	451	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	91.615,6	94.446,3	98.926,5	84.916,4	91.825,7
			3,1%	4,7%	-14,2%	8,1%
Investissements (TVA)	1.079,1	1.171,1	1.343,2	910,6	874,3	
			8,5%	14,7%	-32,2%	-4,0%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	31.053	31.770	32.130	32.386	31.757
			2,3%	1,1%	0,8%	-1,9%
	Masse salariale	1.124,1	1.174,4	1.220,0	1.122,9	1.235,8
			4,5%	3,9%	-8,0%	10,1%
Dynamique entrepreneuriale	Nombre d'employeurs	2.886	2.855	2.810	2.797	2.826
			-1,1%	-1,6%	-0,5%	1,1%
		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	838	1.191	1.311	1.353	n.a.
			42,1%	10,1%	3,2%	
	Radiations	581	615	795	726	n.a.
		5,9%	29,3%	-8,7%		
Assujettis	10.362	10.876	11.307	11.918	n.a.	
		5,0%	4,0%	5,4%		
Faillites	140	154	136	98	98	
		10,0%	-11,7%	-27,9%	0,0%	
Emplois perdus suite aux faillites	244	260	226	141	166	
		6,6%	-13,1%	-37,6%	17,7%	

Source : Statbel et ONSS.

Entretien et réparation de véhicules automobiles (G45.2)

Tableau 4-4. Principaux indicateurs économiques dans l'entretien et réparation de véhicules automobiles (G45.2)

	452	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	5.253,6	5.268,9	4.945,2	4.641,0	5.745,6
			0,3%	-6,1%	-6,2%	23,8%
	Investissements (TVA)	219,2	209,3	216,0	192,5	200,6
			-4,5%	3,2%	-10,9%	4,2%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	14.538	15.184	15.567	15.030	14.859
			4,4%	2,5%	-3,4%	-1,1%
	Masse salariale	391,9	419,6	444,4	377,4	409,4
		7,0%	5,9%	-15,1%	8,5%	
	Nombre d'employeurs	3.322	3.369	3.423	3.387	3.347
			1,4%	1,6%	-1,1%	-1,2%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	886	981	1.062	1.123	n.a.
			10,7%	8,3%	5,7%	
	Radiations	607	706	807	669	n.a.
			16,3%	14,3%	-17,1%	
	Assujettis	11.046	11.256	11.536	11.965	n.a.
		1,9%	2,5%	3,7%		
	Faillites	123	132	145	88	110
			7,3%	9,8%	-39,3%	25,0%
	Emplois perdus suite aux faillites	273	239	319	180	207
			-12,5%	33,5%	-43,6%	15,0%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce d'équipements de véhicules automobiles (G45.3)

Tableau 4-5. Principaux indicateurs économiques dans le commerce d'équipements de véhicules automobiles (G45.3)

	453	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	21.842,9	21.857,5	24.378,0	22.294,3	25.044,7
			0,1%	11,5%	-8,5%	12,3%
Investissements (TVA)		122,9	110,1	101,5	97,5	80,3
			-10,4%	-7,8%	-3,9%	-17,6%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	11.119	10.978	11.180	11.146	10.942
			-1,3%	1,8%	-0,3%	-1,8%
	Masse salariale	413,1	417,8	439,6	415,6	436,9
			1,1%	5,2%	-5,5%	5,1%
Nombre d'employeurs		788	781	749	724	712
			-0,9%	-4,0%	-3,3%	-1,7%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	123	125	121	119	n.a.
			1,6%	-3,2%	-1,7%	
	Radiations	147	134	145	145	n.a.
			-8,8%	8,2%	0,0%	
	Assujettis	2.316	2.304	2.293	2.266	n.a.
			-0,5%	-0,5%	-1,2%	
Faillites	30	32	23	21	22	
		6,7%	-28,1%	-8,7%	4,8%	
Emplois perdus suite aux faillites	66	60	36	41	39	
		-9,1%	-40,0%	13,9%	-4,9%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce, entretien et réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4)

Tableau 4-6. Principaux indicateurs économiques dans le commerce, entretien et réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles (G45.4)

	454	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	863,0	951,3	935,7	973,7	1.320,1
			10,2%	-1,6%	4,1%	35,6%
	Investissements (TVA)	15,6	17,8	14,5	14,6	14,1
			14,1%	-18,9%	1,1%	-3,9%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	853	856	886	894	925
			0,4%	3,6%	0,8%	3,6%
	Masse salariale	23,5	24,4	25,8	24,0	27,7
Dynamique entrepreneuriale			3,9%	5,7%	-7,1%	15,4%
	Nombre d'employeurs	262	260	261	258	270
			-0,5%	0,3%	-1,1%	4,7%
		2017	2018	2019	2020	2021
Créations	63	82	80	86	n.a.	
		30,2%	-2,4%	7,5%		
Radiations	72	76	69	80	n.a.	
		5,6%	-9,2%	15,9%		
Assujettis	1.263	1.264	1.273	1.279	n.a.	
		0,1%	0,7%	0,5%		
Faillites	6	6	6	9	6	
		0,0%	0,0%	50,0%	-33,3%	
Emplois perdus suite aux faillites	11	8	7	10	11	
		-27,3%	-12,5%	42,9%	10,0%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46) comprend le commerce de gros pour compte propre ou pour le compte de tiers (intermédiaires du commerce) et concerne les activités de commerce intérieur ou le commerce de gros international (importation/exportation).

Cette division ne comprend pas : le commerce de gros de véhicules automobiles, de caravanes et de motocycles, le commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles, les intermédiaires du commerce et le commerce de gros de motocycles, y compris les pièces et accessoires, les activités de location et location-bail, l'emballage de marchandises solides et l'embouteillage de marchandises liquides ou gazeuses, y compris le mélange et le filtrage, pour le compte de tiers.

Tableau 4-7. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G46)

	46	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	367.478,7	382.657,4	379.836,5	351.834,1	468.285,6
			4,1%	-0,7%	-7,4%	33,1%
Investissements (TVA)		2.184,8	2.215,7	2.248,4	2.036,2	2.434,3
			1,4%	1,5%	-9,4%	19,5%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	184.888	185.785	186.649	185.852	185.693
			0,5%	0,5%	-0,4%	-0,1%
	Masse salariale	8.222,3	8.355,6	8.630,7	8.289,2	8.731,8
			1,6%	3,3%	-4,0%	5,3%
Dynamique entrepreneuriale	Nombre d'employeurs	16.909	16.794	16.507	16.216	16.110
			-0,7%	-1,7%	-1,8%	-0,7%
		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	4.118	3.685	3.902	3.913	n.a.
			-10,5%	5,9%	0,3%	
Radiations	3.641	4.015	4.164	3.519	n.a.	
		10,3%	3,7%	-15,5%		
Assujettis	58.307	57.726	57.466	57.964	n.a.	
		-1,0%	-0,5%	0,9%		
Faillites	738	687	722	486	417	
		-6,9%	5,1%	-32,7%	-14,2%	
Emplois perdus suite aux faillites	1.659	1.461	1.433	1.195	1.022	
		-11,9%	-1,9%	-16,6%	-14,5%	

Source : Statbel et ONSS.

Intermédiaires du commerce de gros (G46.1)

Tableau 4-8. Principaux indicateurs économiques dans les intermédiaires du commerce de gros (G46.1)

	461	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	17.941,6	18.943,9	20.192,6	20.381,0	25.911,9
			5,6%	6,6%	0,9%	27,1%
	Investissements (TVA)	198,3	176,5	185,2	182,3	207,1
			-11,0%	4,9%	-1,5%	13,6%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	3.801	3.665	3.642	3.578	3.519
			-3,6%	-0,6%	-1,8%	-1,6%
	Masse salariale	174,0	173,4	169,1	151,5	160,7
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	2.136	1.887	2.027	2.027	n.a.
			-11,7%	7,4%	0,0%	
	Radiations	1.650	1.925	1.992	1.552	n.a.
		16,7%	3,5%	-22,1%		
Assujettis	18.614	18.560	18.624	19.135	n.a.	
		-0,3%	0,3%	2,7%		
Faillites	221	204	234	170	148	
		-7,7%	14,7%	-27,4%	-12,9%	
Emplois perdus suite aux faillites	345	370	393	302	250	
		7,2%	6,2%	-23,2%	-17,2%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (G46.2)

Tableau 4-9. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (G46.2)

		462	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)		8.176,8	9.105,3	9.899,8	9.800,3	10.572,5
				11,4%	8,7%	-1,0%	7,9%
Investissements (TVA)			98,9	108,8	138,2	109,7	121,8
				10,0%	27,0%	-20,6%	11,0%
			2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi		3.150	3.190	3.159	3.112	3.186
				1,3%	-1,0%	-1,5%	2,4%
	Masse salariale		98,6	102,7	106,8	102,5	109,7
				4,1%	3,9%	-4,0%	7,1%
Nombre d'employeurs			565	567	555	541	530
				0,3%	-2,2%	-2,4%	-2,1%
			2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations		107	105	124	109	n.a.
				-1,9%	18,1%	-12,1%	
	Radiations		130	131	118	123	n.a.
				0,8%	-9,9%	4,2%	
	Assujettis		2.721	2.670	2.637	2.626	n.a.
				-1,9%	-1,2%	-0,4%	
Faillites			20	17	18	14	14
				-15,0%	5,9%	-22,2%	0,0%
Emplois perdus suite aux faillites			54	23	23	20	32
				-57,4%	0,0%	-13,0%	60,0%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (G46.3)

Tableau 4-10. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (G46.3)

	463	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	52.715,9	53.444,5	52.982,8	51.648,1	56.639,0
			1,4%	-0,9%	-2,5%	9,7%
Investissements (TVA)	413,8	506,9	436,7	408,8	427,1	
			22,5%	-13,8%	-6,4%	4,5%
		2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi	32.008	32.256	32.495	32.838	33.276
			0,8%	0,7%	1,1%	1,3%
	Masse salariale	1.117,0	1.135,9	1.161,5	1.110,3	1.176,3
			1,7%	2,3%	-4,4%	5,9%
Nombre d'employeurs	2.538	2.526	2.520	2.496	2.491	
			-0,5%	-0,2%	-1,0%	-0,2%
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	528	458	466	501	n.a.
			-13,3%	1,7%	7,5%	
	Radiations	383	426	436	407	n.a.
			11,2%	2,3%	-6,7%	
	Assujettis	7.389	7.361	7.411	7.509	n.a.
			-0,4%	0,7%	1,3%	
Faillites	109	90	117	74	72	
			-17,4%	30,0%	-36,8%	-2,7%
Emplois perdus suite aux faillites	232	250	310	176	237	
			7,8%	24,0%	-43,2%	34,7%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.4)

Tableau 4-11. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros d'autres biens domestiques (G46.4)

	464	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	84.965,9	85.493,7	91.822,6	90.953,7	103.455,4
			0,6%	7,4%	-0,9%	13,7%
	Investissements (TVA)	372,5	359,3	405,4	444,3	627,2
			-3,5%	12,8%	9,6%	41,2%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	49.719	49.856	49.673	48.996	48.835
			0,3%	-0,4%	-1,4%	-0,3%
	Masse salariale	2.415,0	2.447,6	2.545,9	2.406,9	2.565,5
Dynamique entrepreneuriale			1,4%	4,0%	-5,5%	6,6%
	Nombre d'employeurs	4.403	4.376	4.269	4.153	4.111
			-0,6%	-2,4%	-2,7%	-1,0%
		2017	2018	2019	2020	2021
Créations	607	498	545	568	n.a.	
		-18,0%	9,4%	4,2%		
Radiations	663	659	700	583	n.a.	
		-0,6%	6,2%	-16,7%		
Assujettis	11.369	11.044	10.805	10.795	n.a.	
		-2,9%	-2,2%	-0,1%		
Faillites	167	171	139	101	77	
		2,4%	-18,7%	-27,3%	-23,8%	
Emplois perdus suite aux faillites	493	328	255	403	197	
		-33,5%	-22,3%	58,0%	-51,1%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication (G46.5)

Tableau 4-12. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication (G46.5)

	465	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	10.555,5	10.623,2	11.357,0	12.729,8	13.709,2
			0,6%	6,9%	12,1%	7,7%
	Investissements (TVA)	58,6	39,3	57,1	39,0	52,0
			-32,9%	45,2%	-31,8%	33,4%
		2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi	11.881	11.687	11.750	11.419	11.078
			-1,6%	0,5%	-2,8%	-3,0%
	Masse salariale	771,5	758,5	777,9	768,4	791,2
			-1,7%	2,6%	-1,2%	3,0%
	Nombre d'employeurs	831	828	801	785	776
			-0,4%	-3,3%	-1,9%	-1,1%
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	88	85	86	98	n.a.
			-3,4%	1,2%	14,0%	
	Radiations	95	98	99	101	n.a.
			3,2%	1,0%	2,0%	
	Assujettis	1.780	1.771	1.766	1.762	n.a.
			-0,5%	-0,3%	-0,2%	
	Faillites	15	26	24	24	15
			73,3%	-7,7%	0,0%	-37,5%
	Emplois perdus suite aux faillites	32	77	49	43	30
			140,6%	-36,4%	-12,2%	-30,2%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de gros d'autres équipements industriels (G46.6)

Tableau 4-13. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros d'autres équipements industriels (G46.6)

	466	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	30.110,6	30.730,2	31.071,0	29.742,7	33.781,0
			2,1%	1,1%	-4,3%	13,6%
Investissements (TVA)		404,0	364,0	363,3	306,0	347,7
			-9,9%	-0,2%	-15,8%	13,6%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	40.554	41.210	41.965	41.953	41.657
			1,6%	1,8%	0,0%	-0,7%
	Masse salariale	1.788,2	1.837,0	1.915,8	1.851,4	1.929,6
			2,7%	4,3%	-3,4%	4,2%
	Nombre d'employeurs	3.773	3.773	3.734	3.729	3.734
		0,0%	-1,0%	-0,1%	0,1%	
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	190	186	188	163	n.a.
			-2,1%	1,1%	-13,3%	
	Radiations	227	260	284	255	n.a.
			14,5%	9,2%	-10,2%	
	Assujettis	6.353	6.306	6.240	6.171	n.a.
		-0,7%	-1,0%	-1,1%		
Faillites	64	54	63	27	33	
		-15,6%	16,7%	-57,1%	22,2%	
Emplois perdus suite aux faillites	171	142	129	49	128	
		-17,0%	-9,2%	-62,0%	161,2%	

Source : Statbel et ONSS.

Autres commerces de gros spécialisés (G46.7)

Tableau 4-14. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros spécialisés (G46.7)

	467	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	159.625,4	170.883,6	158.494,9	132.650,7	218.971,3
			7,1%	-7,2%	-16,3%	65,1%
Investissements (TVA)	613,8	635,9	638,7	526,4	633,3	
		3,6%	0,4%	-17,6%	20,3%	
		2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi	42.422	42.772	42.848	42.930	43.139
			0,8%	0,2%	0,2%	0,5%
	Masse salariale	1.804,2	1.856,9	1.910,0	1.859,0	1.959,1
			2,9%	2,9%	-2,7%	5,4%
Nombre d'employeurs	3.729	3.686	3.628	3.545	3.536	
		-1,2%	-1,6%	-2,3%	-0,2%	
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	402	402	401	376	n.a.
			0,0%	-0,2%	-6,2%	
	Radiations	427	438	443	443	n.a.
			2,6%	1,1%	0,0%	
	Assujettis	8.847	8.810	8.811	8.780	n.a.
			-0,4%	0,0%	-0,4%	
Faillites	120	99	106	65	51	
		-17,5%	7,1%	-38,7%	-21,5%	
	Emplois perdus suite aux faillites	298	234	245	143	129
		-21,5%	4,7%	-41,6%	-9,8%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de gros non spécialisé (G46.9)

Tableau 4-15. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de gros non spécialisé (G46.9)

		469	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)		3.386,9	3.432,9	4.015,8	3.927,7	5.245,2
				1,4%	17,0%	-2,2%	33,5%
Indicateurs d'activité	Investissements (TVA)		24,9	25,0	23,7	19,8	18,2
				0,3%	-5,1%	-16,6%	-8,0%
Emploi			2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi		1.352	1.149	1.117	1.025	1.004
				-15,0%	-2,8%	-8,3%	-2,0%
	Masse salariale		53,9	43,5	43,7	39,2	39,7
				-19,2%	0,3%	-10,2%	1,3%
Dynamique entrepreneuriale			2017	2018	2019	2020	2021
	Créations		60	64	65	71	n.a.
				6,7%	1,6%	9,2%	
	Radiations		66	78	92	55	n.a.
				18,2%	17,9%	-40,2%	
Dynamique entrepreneuriale	Assujettis		1.234	1.204	1.172	1.186	n.a.
				-2,4%	-2,7%	1,2%	
	Faillites		22	26	21	11	7
				18,2%	-19,2%	-47,6%	-36,4%
	Emplois perdus suite aux faillites		34	37	29	59	19
			8,8%	-21,6%	103,4%	-67,8%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47) comprend la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, etc.

Tableau 4-16. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles (G47)

	47	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	98.883,0	100.044,2	102.191,9	103.625,2	108.964,8
			1,2%	2,1%	1,4%	5,2%
Indicateurs d'activité	Investissements (TVA)	2.611,0	2.464,2	2.549,9	2.246,7	2.533,7
			-5,6%	3,5%	-11,9%	12,8%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	256.220	257.683	259.848	258.536	264.167
			0,6%	0,8%	-0,5%	2,2%
	Masse salariale	6.308,0	6.478,5	6.719,5	6.270,0	6.865,9
Emploi			2,7%	3,7%	-6,7%	9,5%
	Nombre d'employeurs	28.403	28.264	28.128	27.846	28.346
			-0,5%	-0,5%	-1,0%	1,8%
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	8.668	8.538	9.353	11.398	n.a.
			-1,5%	9,5%	21,9%	
	Radiations	7.270	7.619	8.188	7.567	n.a.
			4,8%	7,5%	-7,6%	
	Assujettis	95.326	95.937	96.505	100.291	n.a.
			0,6%	0,6%	3,9%	
Dynamique entrepreneuriale	Faillites	1.499	1.374	1.438	931	746
			-8,3%	4,7%	-35,3%	-19,9%
	Emplois perdus suite aux faillites	3.462	3.168	3.324	4.387	2.341
		-8,5%	4,9%	32,0%	-46,6%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail en magasin non spécialisé (G47.1)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail en magasin non spécialisé (G47.1) comprend le commerce de détail d'une large gamme de produits dans la même unité (en magasin non spécialisé), comme les supermarchés ou les grands magasins. Il comprend ainsi le commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire, à savoir, le commerce de détail d'une large gamme de produits, avec toutefois une prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac et les activités des unités qui - en sus des produits alimentaires, des boissons et du tabac qui représentent le plus gros des ventes - proposent également diverses autres lignes de produits comme des articles d'habillement, meubles, petits appareils, articles de quincaillerie, produits cosmétiques, etc. Par ailleurs, il comprend également les autres commerces de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire.

Tableau 4-17. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail en magasin non spécialisé (G47.1)

	471	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	46.237,7	46.808,8	47.580,2	50.401,7	49.362,5
			1,2%	1,6%	5,9%	-2,1%
Investissements (TVA)		1.216,6	1.115,3	1.193,4	1.063,8	1.148,5
			-8,3%	7,0%	-10,9%	8,0%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	98.643	100.150	101.225	103.426	106.494
			1,5%	1,1%	2,2%	3,0%
	Masse salariale	2.561,1	2.647,5	2.764,9	2.785,5	2.924,8
			3,4%	4,4%	0,7%	5,0%
Dynamique entrepreneuriale	Nombre d'employeurs	3.780	3.884	3.920	3.978	4.171
			2,7%	0,9%	1,5%	4,8%
	Créations	849	841	841	851	n.a.
			-0,9%	0,0%	1,2%	
	Radiations	747	741	840	717	n.a.
		-0,8%	13,4%	-14,6%		
Assujettis	9.411	9.548	9.597	9.758	n.a.	
		1,5%	0,5%	1,7%		
Faillites	290	267	313	194	165	
		-7,9%	17,2%	-38,0%	-14,9%	
Emplois perdus suite aux faillites	646	581	688	461	295	
		-10,1%	18,4%	-33,0%	-36,0%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11) comprend le commerce de détail d'une large gamme de produits, avec toutefois une prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac ; les activités des unités qui - en sus des produits alimentaires, des boissons et du tabac qui représentent le plus gros des ventes - proposent également diverses autres lignes de produits comme des articles d'habillement, meubles, petits appareils, articles de quincaillerie, produits cosmétiques, etc.

Tableau 4-18. Principaux indicateurs économiques dans commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (G47.11)

	4711	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	42.870,7	43.424,6	44.065,1	47.430,6	45.645,8
			1,3%	1,5%	7,6%	-3,8%
	Investissements (TVA)	1.131,3	1.055,8	1.127,9	1.013,8	1.079,8
			-6,7%	6,8%	-10,1%	6,5%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	87.959	89.332	90.320	93.730	97.818
			1,6%	1,1%	3,8%	4,4%
	Masse salariale	2.285,8	2.373,8	2.488,5	2.579,4	2.727,6
		3,9%	4,8%	3,7%	5,7%	
	Nombre d'employeurs	3.510	3.625	3.676	3.740	3.939
			3,3%	1,4%	1,7%	5,3%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	792	782	787	798	n.a.
			-1,3%	0,6%	1,4%	
	Radiations	693	684	794	667	n.a.
			-1,3%	16,1%	-16,0%	
	Assujettis	8.726	8.851	8.872	9.028	n.a.
		1,4%	0,2%	1,8%		
	Faillites	277	251	296	181	157
			-9,4%	17,9%	-38,9%	-13,3%
	Emplois perdus suite aux faillites	616	548	657	439	279
			-11,0%	19,9%	-33,2%	-36,4%

Source : Statbel et ONSS.

Autres commerces de détail en magasin non spécialisé (G47.19)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant aux autres commerces de détail en magasin non spécialisé (G47.19) comprend le commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire. Celui-ci couvre une large gamme de produits sans prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac, tels les articles d'habillement, les meubles, les petits appareils, les articles de quincaillerie, les produits cosmétiques, les articles de joaillerie, les jouets, les articles de sport...

Tableau 4-19. Principaux indicateurs économiques dans les autres commerces de détail en magasin non spécialisé (G47.19)

4719		2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	3.367,0	3.384,2	3.515,2	2.971,2	3.716,7
			0,5%	3,9%	-15,5%	25,1%
Investissements (TVA)		85,3	59,5	65,5	50,0	68,7
			-30,3%	10,2%	-23,7%	37,4%
		2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi	10.684	10.818	10.905	9.697	8.676
			1,2%	0,8%	-11,1%	-10,5%
	Masse salariale	275,3	273,7	276,4	206,1	197,2
			-0,6%	1,0%	-25,4%	-4,3%
Nombre d'employeurs		270	259	244	238	232
			-4,1%	-5,6%	-2,7%	-2,3%
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	57	59	54	53	n.a.
			3,5%	-8,5%	-1,9%	
	Radiations	54	57	46	50	n.a.
			5,6%	-19,3%	8,7%	
	Assujettis	685	697	725	730	n.a.
			1,8%	4,0%	0,7%	
Faillites		13	16	17	13	8
			23,1%	6,3%	-23,5%	-38,5%
Emplois perdus suite aux faillites		30	33	31	22	16
			10,0%	-6,1%	-29,0%	-27,3%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (G47.2)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (G47.2) comprend le commerce de détail de fruits et de légumes en magasin spécialisé, le commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé, le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé, le commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie en magasin spécialisé, le commerce de détail de boissons en magasin spécialisé, le commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé et les autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé.

Tableau 4-20. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (G47.2)

	472	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	5.022,8	5.113,0	5.095,3	5.124,4	5.451,5
			1,8%	-0,3%	0,6%	6,4%
Investissements (TVA)		192,4	188,1	199,8	209,8	236,3
			-2,2%	6,2%	5,0%	12,7%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	21.533	21.803	22.612	22.815	24.081
			1,3%	3,7%	0,9%	5,6%
	Masse salariale	413,6	431,2	451,2	432,1	474,0
		4,3%	4,6%	-4,2%	9,7%	
Nombre d'employeurs		4.591	4.604	4.614	4.616	4.759
			0,3%	0,2%	0,0%	3,1%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	968	974	995	1.043	n.a.
			0,6%	2,2%	4,8%	
	Radiations	895	993	991	882	n.a.
			10,9%	-0,2%	-11,0%	
	Assujettis	11.772	11.675	11.639	11.783	n.a.
		-0,8%	-0,3%	1,2%		
Faillites		210	216	233	138	115
			2,9%	7,9%	-40,8%	-16,7%
Emplois perdus suite aux faillites		451	492	532	273	246
			9,1%	8,1%	-48,7%	-9,9%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé (G47.3)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé (G47.3) comprend le commerce de détail de carburants (y compris le GPL) pour véhicules automobiles et motos, le commerce de détail de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles.

Ce secteur ne comprend ni le commerce de gros de carburants ni le commerce de détail de combustibles solides, liquides et gazeux.

Tableau 4-21. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé (G47.3)

	473	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	4.837,6	4.104,6	4.604,0	3.657,8	4.287,1
			-15,2%	12,2%	-20,6%	17,2%
Investissements (TVA)		34,7	39,8	42,8	37,6	40,7
			14,7%	7,4%	-12,0%	8,2%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	4.511	4.752	4.877	4.709	4.714
			5,3%	2,6%	-3,4%	0,1%
	Masse salariale	98,8	106,9	110,4	98,4	105,3
			8,2%	3,2%	-10,9%	7,0%
Dynamique entrepreneuriale	Nombre d'employeurs	701	687	683	697	690
			-2,0%	-0,6%	1,9%	-1,0%
		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	77	57	65	67	n.a.
			-26,0%	14,0%	3,1%	
Radiations	98	90	101	81	n.a.	
		-8,2%	12,2%	-19,8%		
Assujettis	1.598	1.559	1.519	1.491	n.a.	
		-2,4%	-2,6%	-1,8%		
Faillites	28	25	25	21	16	
		-10,7%	0,0%	-16,0%	-23,8%	
Emplois perdus suite aux faillites	43	77	56	49	31	
		79,1%	-27,3%	-12,5%	-36,7%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé (G47.4)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé (G47.4) comprend le commerce de détail d'équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC), c'est-à-dire des ordinateurs et des équipements périphériques, des équipements de télécommunication et des produits électroniques grand public, en magasin spécialisé.

Tableau 4-22. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé (G47.4)

	474	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	1.757,1	1.805,4	1.574,7	1.451,1	1.620,8
			2,7%	-12,8%	-7,8%	11,7%
	Investissements (TVA)	41,0	35,1	37,2	34,3	42,3
			-14,3%	6,0%	-7,8%	23,5%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	4.982	4.965	4.810	4.547	4.331
			-0,4%	-3,1%	-5,5%	-4,8%
	Masse salariale	139,7	144,5	143,7	117,1	127,4
		3,4%	-0,5%	-18,6%	8,8%	
	Nombre d'employeurs	661	660	651	647	646
			-0,1%	-1,3%	-0,7%	-0,2%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	270	231	223	232	n.a.
			-14,4%	-3,5%	4,0%	
	Radiations	279	311	338	252	n.a.
			11,5%	8,7%	-25,4%	
	Assujettis	4.246	4.011	3.784	3.771	n.a.
		-5,5%	-5,7%	-0,3%		
	Faillites	72	55	67	50	25
			-23,6%	21,8%	-25,4%	-50,0%
	Emplois perdus suite aux faillites	160	156	119	118	295
			-2,5%	-23,7%	-0,8%	150,0%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé (G47.5)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé (G47.5) comprend le commerce de détail d'équipements ménagers, tels le commerce de détail de textiles en magasin spécialisé ; le commerce de détail de quincaillerie, de peintures et de verres en magasin spécialisé ; le commerce de détail de tapis, de moquettes et de revêtements de murs ; le commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé et le commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres.

Tableau 4-23. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé (G47.5)

	475	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	11.128,3	11.182,8	10.384,3	10.835,6	12.679,1
			0,5%	-7,1%	4,3%	17,0%
	Investissements (TVA)	259,3	254,0	235,8	229,3	289,5
			-2,1%	-7,2%	-2,7%	26,2%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	35.236	34.863	34.953	35.189	36.546
			-1,1%	0,3%	0,7%	3,9%
	Masse salariale	934,2	937,1	977,2	890,4	1.027,1
		0,3%	4,3%	-8,9%	15,4%	
	Nombre d'employeurs	4.014	3.942	3.872	3.831	3.898
			-1,8%	-1,8%	-1,1%	1,7%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	623	622	560	677	n.a.
			-0,2%	-10,0%	20,9%	
	Radiations	792	715	775	650	n.a.
			-9,7%	8,4%	-16,1%	
	Assujettis	11.035	10.860	10.589	10.620	n.a.
		-1,6%	-2,5%	0,3%		
	Faillites	181	163	140	108	77
			-9,9%	-14,1%	-22,9%	-28,7%
	Emplois perdus suite aux faillites	472	338	334	876	124
			-28,4%	-1,2%	162,3%	-85,8%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé (G47.6)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé (G47.6) comprend le commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé, tels que livres, journaux et périodiques, enregistrements musicaux et vidéo, articles de sport, jeux et jouets.

Tableau 4-24. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé (G47.6)

	476	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	2.963,0	2.931,7	3.399,8	3.209,0	3.446,8
			-1,1%	16,0%	-5,6%	7,4%
Investissements (TVA)	59,1	63,2	65,3	57,3	54,4	
			7,0%	3,4%	-12,3%	-5,0%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	10.870	10.804	10.740	10.616	10.781
			-0,6%	-0,6%	-1,2%	1,6%
	Masse salariale	252,6	257,7	264,3	229,2	267,8
			2,0%	2,6%	-13,3%	16,8%
Dynamique entrepreneuriale	Nombre d'employeurs	1.679	1.669	1.663	1.616	1.639
			-0,6%	-0,4%	-2,8%	1,4%
		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	313	330	311	303	n.a.
			5,4%	-5,8%	-2,6%	
Radiations	473	471	450	413	n.a.	
		-0,4%	-4,5%	-8,2%		
Assujettis	5.698	5.539	5.398	5.289	n.a.	
		-2,8%	-2,5%	-2,0%		
Faillites	109	91	72	58	41	
		-16,5%	-20,9%	-19,4%	-29,3%	
Emplois perdus suite aux faillites	218	231	116	243	74	
		6,0%	-49,8%	109,5%	-69,5%	

Source : Statbel et ONSS.

Autres commerces de détail en magasin spécialisé (G47.7)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant aux autres commerces de détail en magasin spécialisé (G47.7) comprend les activités de commerce de détail en magasin spécialisé proposant à la vente une gamme particulière de produits non couverts ailleurs dans la nomenclature, tels que articles d'habillement, chaussures et maroquinerie, produits pharmaceutiques et médicaux, montres, souvenirs, produits d'entretien, armes, fleurs, animaux de compagnies et autres articles. La vente au détail de biens usagés en magasin spécialisé est également comprise dans ce groupe.

Tableau 4-25. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail en magasin spécialisé (G47.7)

	477	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	21.897,3	22.213,1	22.298,7	20.188,2	23.141,1
			1,4%	0,4%	-9,5%	14,6%
Investissements (TVA)		737,5	693,3	692,0	527,5	629,6
			-6,0%	-0,2%	-23,8%	19,4%
		2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi	76.815	76.748	76.818	73.332	72.555
			-0,1%	0,1%	-4,5%	-1,1%
	Masse salariale	1.821,0	1.864,9	1.913,0	1.625,1	1.823,0
			2,4%	2,6%	-15,0%	12,2%
Nombre d'employeurs		12.111	11.953	11.828	11.553	11.537
			-1,3%	-1,0%	-2,3%	-0,1%
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	2.532	2.412	2.467	2.688	n.a.
			-4,7%	2,3%	9,0%	
	Radiations	2.458	2.503	2.713	2.236	n.a.
			1,8%	8,4%	-17,6%	
	Assujettis	35.120	34.992	34.962	35.428	n.a.
			-0,4%	-0,1%	1,3%	
Faillites		509	446	452	285	245
			-12,4%	1,3%	-36,9%	-14,0%
Emplois perdus suite aux faillites		1.281	1.028	1.243	2.247	1.188
			-19,8%	20,9%	80,8%	-47,1%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71) comprend le commerce de détail de vêtements, sous-vêtements et accessoires, y compris les vêtements de travail, de sport et de cérémonies, en toutes matières (tissus textiles, étoffes de bonneterie, cuir, fourrure, etc.).

Tableau 4-26. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (G47.71)

	4771	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	6.869,6	6.882,2	6.573,3	4.927,1	6.076,1
			0,2%	-4,5%	-25,0%	23,3%
Investissements (TVA)		233,1	207,5	172,8	109,7	145,5
			-11,0%	-16,7%	-36,5%	32,7%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	32.256	31.922	31.367	28.853	27.578
			-1,0%	-1,7%	-8,0%	-4,4%
	Masse salariale	710,0	717,6	719,6	536,4	620,9
			1,1%	0,3%	-25,5%	15,7%
Nombre d'employeurs		3.336	3.254	3.183	3.044	2.993
			-2,5%	-2,2%	-4,4%	-1,7%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	790	773	836	822	n.a.
			-2,2%	8,2%	-1,7%	
	Radiations	817	817	825	786	n.a.
			0,0%	1,0%	-4,7%	
	Assujettis	9.001	8.975	9.051	9.105	n.a.
		-0,3%	0,8%	0,6%		
Faillites	263	199	207	123	105	
		-24,3%	4,0%	-40,6%	-14,6%	
Emplois perdus suite aux faillites	768	540	710	1.148	737	
		-29,7%	31,5%	61,7%	-35,8%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72) comprend le commerce de détail de chaussures en magasin spécialisé (à l'exclusion de chaussures spéciales de sport telles que des chaussures de ski) et le commerce de détail d'articles en cuir et d'articles de voyage en magasin spécialisé (à l'exclusion du commerce de détail d'articles en cuir et d'articles de voyage).

Tableau 4-27. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé (G47.72)

	4772	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	1.644,7	1.552,1	1.710,3	1.122,7	1.356,4
			-5,6%	10,2%	-34,4%	20,8%
	Investissements (TVA)	79,3	61,3	49,2	36,1	34,0
			-22,8%	-19,6%	-26,7%	-5,8%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	6.799	6.606	6.384	5.532	5.108
			-2,8%	-3,4%	-13,4%	-7,7%
	Masse salariale	157,5	154,6	153,9	112,5	121,9
		-1,8%	-0,5%	-26,9%	8,3%	
	Nombre d'employeurs	968	907	833	754	724
			-6,3%	-8,1%	-9,5%	-4,0%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	121	98	85	88	n.a.
			-19,0%	-13,3%	3,5%	
	Radiations	193	204	182	142	n.a.
			5,7%	-10,8%	-22,0%	
	Assujettis	2.102	1.998	1.909	1.852	n.a.
		-4,9%	-4,5%	-3,0%		
	Faillites	64	49	51	33	16
			-23,4%	4,1%	-35,3%	-51,5%
	Emplois perdus suite aux faillites	166	138	92	836	62
			-16,9%	-33,3%	808,7%	-92,6%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73) comprend le commerce de détail de produits pharmaceutiques.

Tableau 4-28. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (G47.73)

	4773	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	5.809,7	5.949,7	5.928,8	6.232,8	6.490,3
			2,4%	-0,4%	5,1%	4,1%
	Investissements (TVA)	166,5	175,0	204,8	159,0	153,7
			5,1%	17,0%	-22,4%	-3,3%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	14.376	14.411	14.412	14.377	14.407
			0,2%	0,0%	-0,2%	0,2%
	Masse salariale	408,7	422,7	431,9	431,4	444,4
Dynamique entrepreneuriale			3,4%	2,2%	-0,1%	3,0%
	Nombre d'employeurs	3.232	3.202	3.195	3.193	3.153
			-0,9%	-0,2%	-0,1%	-1,2%
		2017	2018	2019	2020	2021
Créations	219	203	175	170	n.a.	
		-7,3%	-13,8%	-2,9%		
Radiations	159	185	201	162	n.a.	
		16,4%	8,6%	-19,4%		
Assujettis	5.048	5.057	5.035	5.035	n.a.	
		0,2%	-0,4%	0,0%		
Faillites	7	13	8	5	4	
		85,7%	-38,5%	-37,5%	-20,0%	
Emplois perdus suite aux faillites	16	15	12	9	7	
		-6,3%	-20,0%	-25,0%	-22,2%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé (G47.74)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé (G47.74) comprend le commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques ; le commerce de détail d'herboristerie ; le commerce de détail de prothèses et le commerce de détail de véhicules pour invalides.

Tableau 4-29. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé (G47.74)

	4774	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	460,3	480,0	492,7	477,6	511,6
	Investissements (TVA)	C	C	C	C	C
Emploi	Emploi	1.689	1.752	2.076	2.309	2.435
	Masse salariale	58,5	62,6	75,0	78,2	91,2
	Nombre d'employeurs	167	170	174	167	179
Dynamique entrepreneuriale	Créations	66	73	81	106	n.a.
	Radiations	43	49	71	45	n.a.
	Assujettis	798	822	842	905	n.a.
	Faillites	6	5	6	2	5
	Emplois perdus suite aux faillites	7	5	13	2	64

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (G47.75)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (G47.75) comprend le commerce de détail de parfumeries et de cosmétiques et le commerce de détail de produits d'hygiène, tels que les savons de toilette, le dentifrice, le shampoing, etc.

Tableau 4-30. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (G47.75)

	4775	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	1.427,6	1.533,7	1.565,5	1.378,1	1.575,4
	Investissements (TVA)	32,0	32,0	20,8	17,4	25,4
			-0,2%	-34,8%	-16,5%	45,9%
Emploi	Emploi	5.048	5.133	5.150	4.996	4.847
	Masse salariale	117,5	122,6	126,2	107,2	118,9
	Nombre d'employeurs	193	189	192	188	195
			-1,7%	1,3%	-2,1%	3,9%
Dynamique entrepreneuriale	Créations	185	171	178	225	n.a.
	Radiations	116	133	162	115	n.a.
	Assujettis	1.406	1.444	1.464	1.571	n.a.
	Faillites	22	22	16	16	14
	Emplois perdus suite aux faillites	50	32	54	52	143
			0,0%	-27,3%	0,0%	-12,5%
			-36,0%	68,8%	-3,7%	175,0%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (G47.76)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (G47.76) comprend le commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines et d'engrais en magasin spécialisé (commerce de détail de fleurs y compris les fleurs coupées et de plantes, commerce de détail de graines, d'engrais, de produits phytosanitaires, commerce de détail de fleurs artificielles et d'articles d'ornementation en fleurs artificielles, commerce de détail portant sur une large gamme d'articles de jardinage et de produits horticoles (centres de jardinage)) et le commerce de détail d'animaux de compagnie, d'aliments et d'accessoires pour ces animaux en magasin spécialisé (le commerce de détail d'animaux de compagnie, d'aliments et d'accessoires pour ces animaux).

Tableau 4-31. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (G47.76)

	4776	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	1.624,8	1.786,7	1.758,2	1.883,2	2.136,4
			10,0%	-1,6%	7,1%	13,4%
Investissements (TVA)		66,7	77,5	71,3	66,5	81,1
			16,3%	-8,0%	-6,7%	21,9%
		2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi	5.239	5.347	5.547	5.610	6.111
			2,1%	3,7%	1,1%	8,9%
	Masse salariale	104,4	109,2	116,3	112,1	129,0
			4,6%	6,5%	-3,6%	15,0%
Nombre d'employeurs		1.370	1.365	1.381	1.354	1.372
			-0,3%	1,1%	-1,9%	1,3%
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	279	278	288	348	n.a.
			-0,4%	3,6%	20,8%	
	Radiations	296	306	321	258	n.a.
			3,4%	4,9%	-19,6%	
	Assujettis	4.465	4.458	4.498	4.589	n.a.
			-0,2%	0,9%	2,0%	
Faillites		41	38	31	31	27
			-7,3%	-18,4%	0,0%	-12,9%
Emplois perdus suite aux faillites		69	64	66	60	47
			-7,2%	3,1%	-9,1%	-21,7%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé (G47.77)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé (G47.77) comprend le commerce de détail de montres et autres articles d'horlogerie et le commerce de détail d'articles de bijouterie et d'orfèvrerie.

Tableau 4-32. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé (G47.77)

4777		2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	652,9	631,6	721,0	647,2	832,8
			-3,3%	14,2%	-10,2%	28,7%
	Investissements (TVA)	C	C	C	C	C
		2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi	1.863	1.833	1.832	1.772	1.813
			-1,6%	0,0%	-3,2%	2,3%
	Masse salariale	43,4	43,8	45,1	33,8	42,1
			0,9%	3,1%	-25,0%	24,4%
	Nombre d'employeurs	489	479	475	474	480
			-2,0%	-0,9%	-0,2%	1,2%
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	114	100	100	123	n.a.
			-12,3%	0,0%	23,0%	
	Radiations	115	96	128	90	n.a.
			-16,5%	33,3%	-29,7%	
	Assujettis	1.819	1.823	1.803	1.839	n.a.
			0,2%	-1,1%	2,0%	
	Faillites	17	22	20	9	7
			29,4%	-9,1%	-55,0%	-22,2%
	Emplois perdus suite aux faillites	35	34	33	15	18
			-2,9%	-2,9%	-54,5%	20,0%

Source : Statbel et ONSS.

Autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant aux autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78) comprend le commerce de détail de combustibles solides tels que charbon, bois de chauffage, charbon de bois, etc. ; le commerce de détail de combustibles liquides et gazeux tels que de mazout, de gaz en bonbonnes ; le commerce de détail en magasin spécialisé de matériel photographique ; le commerce de détail en magasin spécialisé de matériel optique et de précision tels les lunettes, les microscopes, les télescopes, les prismes, les lentilles de contact, les thermomètres, les baromètres... ; les activités des opticiens ; le commerce de détail d'armes et de munitions pour la chasse ou le tir au fusil ; le commerce de détail d'armes défensives ; le commerce de détail spécialisé d'articles de droguerie et de produits d'entretien ; le commerce de détail de produits de nettoyage ; le commerce de détail spécialisé de bicyclettes, tandems, tricycles, à l'exclusion des jouets, et d'autres cycles sans moteur, ainsi que leurs pièces et accessoires ; le commerce de détail de souvenirs ; le commerce de détail d'articles religieux ; le commerce de détail de bijouterie fantaisie, de gadgets, etc. ; le commerce de détail d'art contemporain, de tableaux nouveaux, de reproductions, de cadres, etc. en magasins spécialisés ou en galeries d'art commerciales ; le commerce de détail spécialisé en articles de puériculture (assortiment général) : vêtements, berceaux, sièges de sécurité pour enfants, jouet, etc. ; le commerce de détail de timbres-poste et de pièces de monnaie ; le commerce de détail de machines à coudre et à tricoter ; le commerce de détail de ficelles, de cordes et de cordages ; le commerce de détail de farces et attrapes ; le commerce de détail d'articles pornographiques et le commerce de détail d'autres articles neufs n.d.a. autres que produits alimentaires.

Tableau 4-33. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé (G47.78)

	4778	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	2.945,5	2.940,8	3.112,6	3.140,7	3.683,5
			-0,2%	5,8%	0,9%	17,3%
	Investissements (TVA)	91,4	91,7	93,1	96,4	125,4
			0,3%	1,5%	3,6%	30,0%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	8.318	8.506	8.816	8.684	9.025
			2,3%	3,6%	-1,5%	3,9%
	Masse salariale	195,8	205,3	219,0	192,3	229,0
		4,9%	6,6%	-12,2%	19,1%	
	Nombre d'employeurs	2.067	2.097	2.106	2.092	2.152
			1,4%	0,4%	-0,7%	2,8%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	551	495	503	565	n.a.
			-10,2%	1,6%	12,3%	
	Radiations	491	499	597	455	n.a.
			1,6%	19,6%	-23,8%	
	Assujettis	7.720	7.651	7.567	7.682	n.a.
		-0,9%	-1,1%	1,5%		
	Faillites	63	75	82	50	48
			19,0%	9,3%	-39,0%	-4,0%
	Emplois perdus suite aux faillites	127	155	205	101	83
			22,0%	32,3%	-50,7%	-17,8%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin (G47.79)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin (G47.79) comprend le commerce de détail d'antiquités et objets d'art anciens ; les activités des centres de vente aux enchères d'antiquités et d'objets d'art anciens (commerce de détail) ; le commerce de détail de vêtements d'occasion ; les activités des centres de vente aux enchères de vêtements d'occasion (commerce de détail) ; le commerce de détail de livres d'occasion ; le commerce de détail d'autres biens d'occasion tels que meubles, matériaux de démolition, brocante, etc. ; le commerce de détail de biens de récupération de toute nature, exercé dans des magasins qui appartiennent à des centres de récupération et les activités des centres de vente aux enchères de biens d'occasion, à l'exclusion d'antiquités, d'objets d'art anciens et vêtements d'occasion (commerce de détail).

Tableau 4-34. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin (G47.79)

	4779	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	462,1	456,3	436,4	378,9	478,6
			-1,3%	-4,4%	-13,2%	26,3%
	Investissements (TVA)	19,5	15,7	15,1	14,6	22,6
			-19,5%	-3,9%	-3,4%	55,2%
Emploi		2017	2018	2019	2020	2021
	Emploi	1.229	1.239	1.234	1.201	1.233
			0,8%	-0,4%	-2,7%	2,7%
	Masse salariale	25,3	26,5	26,2	21,2	25,6
			4,7%	-1,1%	-19,2%	21,1%
	Nombre d'employeurs	290	291	290	288	291
			0,3%	-0,2%	-0,7%	1,0%
Dynamique entrepreneuriale		2017	2018	2019	2020	2021
	Créations	207	221	221	241	n.a.
			6,8%	0,0%	9,0%	
	Radiations	228	214	226	183	n.a.
			-6,1%	5,6%	-19,0%	
	Assujettis	2.761	2.764	2.793	2.850	n.a.
		0,1%	1,0%	2,0%		
	Faillites	26	23	31	16	19
			-11,5%	34,8%	-48,4%	18,8%
	Emplois perdus suite aux faillites	43	45	58	24	27
		4,7%	28,9%	-58,6%	12,5%	

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail sur éventaires et marchés (G47.8)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail sur éventaires et marchés (G47.8) concerne le commerce de détail de tous types de produits neufs ou d'occasion présentés sur des éventaires, généralement mobiles, installés sur la voie publique ou sur un emplacement de marché déterminé. Il comprend donc le commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés (il s'agit du commerce de détail alimentaire sur marchés et éventaires installés sur la voie publique ou sur un emplacement de marché déterminé mais excluant la vente dans des échoppes ou des éventaires d'aliments préparés, destinés éventuellement à être consommés sur place) ; le commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés (il s'agit du commerce de détail d'habillement, de tissus d'habillement, d'articles de mercerie, de linges de maison, de tissus d'ameublement et de chaussures sur marchés et éventaires installés sur la voie publique ou sur un emplacement de marché déterminé) et les autres commerces de détail sur éventaires et marchés (il s'agit des autres commerces de détail sur marchés et éventaires installés sur la voie publique ou sur un emplacement de marché déterminé: tapis et les moquettes, livres, jeux et jouets, appareils ménagers et produits électroniques grand public, enregistrements musicaux et vidéo, fleurs, plantes, semences, outillage de jardin, biens d'occasion, autres produits non alimentaires).

Tableau 4-35. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail sur éventaires et marchés (G47.8)

		478	2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)		498,0	504,1	528,7	492,1	601,9
				1,2%	4,9%	-6,9%	22,3%
Investissements (TVA)			27,0	30,7	32,3	32,0	33,9
				13,9%	5,1%	-0,7%	5,7%
			2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi		1.101	1.084	1.120	1.115	1.305
				-1,5%	3,3%	-0,4%	17,1%
	Masse salariale		13,6	14,2	15,0	13,8	18,4
Nombre d'employeurs			495	488	483	475	505
				-1,4%	-1,0%	-1,7%	6,2%
			2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations		990	851	803	544	n.a.
				-14,0%	-5,6%	-32,3%	
	Radiations		626	707	694	865	n.a.
				12,9%	-1,8%	24,6%	
	Assujettis		8.138	8.296	8.531	8.245	n.a.
				1,9%	2,8%	-3,4%	
Faillites			59	67	59	36	29
				13,6%	-11,9%	-39,0%	-19,4%
	Emplois perdus suite aux faillites		100	108	86	56	39
				8,0%	-20,4%	-34,9%	-30,4%

Source : Statbel et ONSS.

Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.9)

Selon Statbel, la nomenclature NACE correspondant au commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.9) comprend le commerce de détail, par correspondance ou par internet, c'est-à-dire le commerce de détail où l'acheteur fait son choix à l'aide de publicités, de catalogues, d'informations figurant sur un site web, de modèles ou de tout autre moyen publicitaire et effectue sa commande par courrier, téléphone ou internet (en général grâce à des procédures particulières prévues par les sites web). Les produits achetés peuvent être téléchargés directement sur internet ou livrés physiquement au client. Elle comprend également les autres commerces de détail hors magasins, éventaires ou marchés.

Tableau 4-36. Principaux indicateurs économiques dans le commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés (G47.9)

479		2017	2018	2019	2020	2021
Indicateurs d'activité	Chiffre d'affaires (TVA)	4.541,4	5.380,8	5.765,0	7.271,1	7.421,2
			18,5%	7,1%	26,1%	2,1%
Investissements (TVA)		43,5	44,7	48,1	53,0	56,3
			2,8%	7,6%	10,1%	6,2%
		2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	Emploi	2.529	2.515	2.694	2.787	3.362
			-0,5%	7,1%	3,5%	20,6%
	Masse salariale	73,3	74,6	79,9	78,5	98,2
			1,7%	7,2%	-1,9%	25,2%
Nombre d'employeurs		373	377	414	434	504
			1,2%	9,7%	4,9%	16,0%
		2017	2018	2019	2020	2021
Dynamique entrepreneuriale	Créations	2.046	2.220	3.088	4.993	n.a.
			8,5%	39,1%	61,7%	
	Radiations	902	1.088	1.286	1.471	n.a.
			20,6%	18,2%	14,4%	
	Assujettis	8.308	9.457	10.486	13.906	n.a.
			13,8%	10,9%	32,6%	
Faillites		41	44	77	41	33
			7,3%	75,0%	-46,8%	-19,5%
Emplois perdus suite aux faillites		91	157	150	64	49
			72,5%	-4,5%	-57,3%	-23,4%

Source : Statbel et ONSS.

5. Annexe

Tableau 5-1. Nomenclature NACE dans le secteur de la distribution

45	Groot- en detailhandel in en onderhoud en reparatie van motorvoertuigen en motorfietsen	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles
451	Handel in auto's	Commerce de véhicules automobiles
4511	Handel in auto's en lichte bestelwagens (kleiner of gelijk aan 3,5 ton)	Commerce d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (inférieur ou égal à 3,5 tonnes)
4519	Handel in andere motorvoertuigen	Commerce d'autres véhicules automobiles
452	Onderhoud en reparatie van motorvoertuigen	Entretien et réparation de véhicules automobiles
453	Handel in onderdelen en accessoires van motorvoertuigen	Commerce d'équipements de véhicules automobiles
4531	Groothandel in onderdelen en accessoires van motorvoertuigen	Commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles
4532	Detailhandel in onderdelen en accessoires van motorvoertuigen	Commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles
454	Handel in en onderhoud en reparatie van motorfietsen en delen en toebehoren van motorfietsen	Commerce, entretien et réparation de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles
46	Groothandel en handelsbemiddeling, met uitzondering van de handel in motorvoertuigen en motorfietsen	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
461	Handelsbemiddeling	Intermédiaires du commerce de gros
4611	Handelsbemiddeling in landbouwproducten, levende dieren en textielgrondstoffen en halffabrikaten	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis
4612	Handelsbemiddeling in brandstoffen, ertsen, metalen en chemische producten	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
4613	Handelsbemiddeling in hout en bouwmaterialen	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
4614	Handelsbemiddeling in machines, apparaten en werktuigen voor de industrie en in schepen en luchtvaartuigen	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
4615	Handelsbemiddeling in meubelen, huishoudelijke artikelen en ijzerwaren	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
4616	Handelsbemiddeling in textiel, kleding, bont, schoeisel en lederwaren	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir
4617	Handelsbemiddeling in voedings- en genotmiddelen	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
4618	Handelsbemiddeling gespecialiseerd in andere goederen	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
4619	Handelsbemiddeling in goederen, algemeen assortiment	Intermédiaires du commerce en produits divers
462	Groothandel in landbouwproducten en levende dieren	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
4621	Groothandel in granen, ruwe tabak, zaden en veevoeders	Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail
4622	Groothandel in bloemen en planten	Commerce de gros de fleurs et de plantes
4623	Groothandel in levende dieren	Commerce de gros d'animaux vivants
4624	Groothandel in huiden, vellen en leer	Commerce de gros de cuirs et de peaux

463	Groothandel in voedingsmiddelen, dranken en genotmiddelen	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
4631	Groothandel in groenten en fruit	Commerce de gros de fruits et de légumes
4632	Groothandel in vlees en vleesproducten	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
4633	Groothandel in zuivelproducten, eieren en spijsoleïen en -vetten	Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles
4634	Groothandel in dranken	Commerce de gros de boissons
4635	Groothandel in tabaksproducten	Commerce de gros de produits à base de tabac
4636	Groothandel in suiker, chocolade en suikerwerk	Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie
4637	Groothandel in koffie, thee, cacao en specerijen	Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices
4638	Groothandel in andere voedingsmiddelen, met inbegrip van vis en schaal- en weekdieren	Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
4639	Niet-gespecialiseerde groothandel in voedings- en genotmiddelen	Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
464	Groothandel in andere consumentenartikelen	Commerce de gros d'autres biens domestiques
4641	Groothandel in textiel	Commerce de gros de textiles
4642	Groothandel in kleding en schoeisel	Commerce de gros d'habillement et de chaussures
4643	Groothandel in elektrische huishoudelijke apparaten	Commerce de gros d'appareils électroménagers
4644	Groothandel in porselein, glaswerk en reinigingsmiddelen	Commerce de gros de porcelaine, de verrerie et de produits d'entretien
4645	Groothandel in parfumerieën en cosmetica	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
4646	Groothandel in farmaceutische producten	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
4647	Groothandel in huismeubilair, tapijten en verlichtingsapparatuur	Commerce de gros de mobilier domestique, de tapis et d'appareils d'éclairage
4648	Groothandel in uurwerken en sieraden	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie
4649	Groothandel in andere consumentenartikelen	Commerce de gros d'autres biens domestiques
465	Groothandel in informatie- en communicatieapparatuur	Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication
4651	Groothandel in computers, randapparatuur en software	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
4652	Groothandel in elektronische en telecommunicatieapparatuur en delen daarvan	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication
466	Groothandel in andere machines en werktuigen en toebehoren	Commerce de gros d'autres équipements industriels
4661	Groothandel in machines, werktuigen en toebehoren voor de landbouw	Commerce de gros de matériel agricole
4662	Groothandel in gereedschapswerktuigen	Commerce de gros de machines-outils
4663	Groothandel in machines voor de mijnbouw, de bouwnijverheid en de weg- en waterbouw	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
4664	Groothandel in machines voor de textielindustrie en in naai- en breimachines	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement
4665	Groothandel in kantoormeubelen	Commerce de gros de mobilier de bureau
4666	Groothandel in andere kantoormachines en kantoorbenodigdheden	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau
4669	Groothandel in andere machines en werktuigen	Commerce de gros d'autres machines et équipements

467	Overige gespecialiseerde groothandel	Autres commerces de gros spécialisés
4671	Groothandel in vaste, vloeibare en gasvormige brandstoffen en aanverwante producten	Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes
4672	Groothandel in metalen en metaalertsen	Commerce de gros de minerais et de métaux
4673	Groothandel in hout, bouwmaterialen en sanitair	Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
4674	Groothandel in ijzerwaren en in installatiemateriaal voor loodgieterswerk en verwarming	Commerce de gros de quincaillerie et de fournitures pour plomberie et chauffage
4675	Groothandel in chemische producten	Commerce de gros de produits chimiques
4676	Groothandel in andere intermediaire producten	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires
4677	Groothandel in afval en schroot	Commerce de gros de déchets et de débris
469	Niet-gespecialiseerde groothandel	Commerce de gros non spécialisé
47	Detailhandel, met uitzondering van de handel in auto's en motorfietsen	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
471	Detailhandel in niet-gespecialiseerde winkels	Commerce de détail en magasin non spécialisé
4711	Detailhandel in niet-gespecialiseerde winkels waarbij voedings- en genotmiddelen overheersen	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
4719	Overige detailhandel in niet-gespecialiseerde winkels	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
472	Detailhandel in voedings- en genotmiddelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
4721	Detailhandel in groenten en fruit in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de fruits et de légumes en magasin spécialisé
4722	Detailhandel in vlees en vleesproducten in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
4723	Detailhandel in vis en schaal- en weekdieren in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
4724	Detailhandel in brood, banketbakkerswerk en suikerwerk in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie en magasin spécialisé
4725	Detailhandel in dranken in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
4726	Detailhandel in tabaksproducten in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
4729	Overige detailhandel in voedingsmiddelen in gespecialiseerde winkels	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
473	Detailhandel in motorbrandstoffen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé
474	Detailhandel in ICT-apparatuur in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
4741	Detailhandel in computers, randapparatuur en software in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
4742	Detailhandel in telecommunicatieapparatuur in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
4743	Detailhandel in audio- en videoapparatuur in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de matériels audio-vidéo en magasin spécialisé

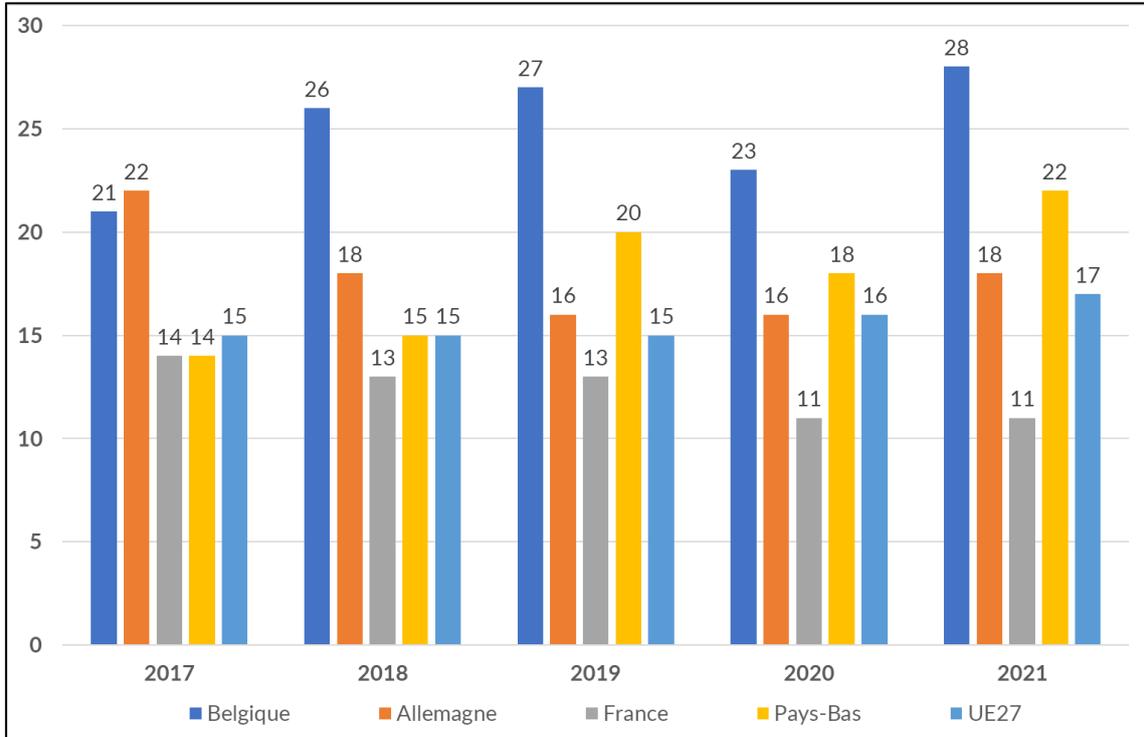
475	Detailhandel in andere consumentenartikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé
4751	Detailhandel in textiel in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
4752	Detailhandel in ijzerwaren, verf en glas in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de quincaillerie, de peintures et de verres en magasin spécialisé
4753	Detailhandel in tapijten en andere vloerbedekking en wandbekleding in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de tapis, de moquettes et de revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
4754	Detailhandel in elektrische huishoudapparaten in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
4759	Detailhandel in meubelen, verlichtingsbenodigdheden en andere huishoudelijke artikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé
476	Detailhandel in cultuur- en recreatieartikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé
4761	Detailhandel in boeken in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
4762	Detailhandel in kranten en kantoorbehoeften in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé
4763	Detailhandel in audio- en video-opnamen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
4764	Detailhandel in sportartikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
4765	Detailhandel in spellen en speelgoed in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé
477	Detailhandel in andere artikelen in gespecialiseerde winkels	Autres commerces de détail en magasin spécialisé
4771	Detailhandel in kleding in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
4772	Detailhandel in schoeisel en lederwaren in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé
4773	Apothekers in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
4774	Detailhandel in medische en orthopedische artikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
4775	Detailhandel in cosmetica en toiletartikelen in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
4776	Detailhandel in bloemen, planten, zaden, kunstmeststoffen, huisdieren en voedsel voor huisdieren in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
4777	Detailhandel in uurwerken en sieraden in gespecialiseerde winkels	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
4778	Overige detailhandel in nieuwe artikelen in gespecialiseerde winkels	Autres commerces de détail de biens neufs en magasin spécialisé
4779	Detailhandel in antiques in tweedehandsgoederen in winkels	Commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin
478	Markt- en straathandel	Commerce de détail sur éventaies et marchés
4781	Markt- en straathandel in voedings- en genotmiddelen	Commerce de détail alimentaire sur éventaies et marchés
4782	Markt- en straathandel in textiel, kleding en schoeisel	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaies et marchés
4789	Markt- en straathandel in andere artikelen	Autres commerces de détail sur éventaies et marchés
479	Detailhandel, niet in winkels en exclusief markt- en straathandel	Commerce de détail hors magasin, éventaies ou marchés
4791	Detailhandel via postorderbedrijven of via internet	Vente à distance
4799	Overige detailhandel, niet in winkels en exclusief markt- en straathandel	Autres commerces de détail hors magasin, éventaies ou marchés

Source : [Statbel](#)

Annexe statistique

Graphique 5-1. Part des petites entreprises belges (10-49 employés), à l'exclusion du secteur financier, qui réalisent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires grâce à la vente en ligne, par comparaison aux pays voisins (2017-2021)

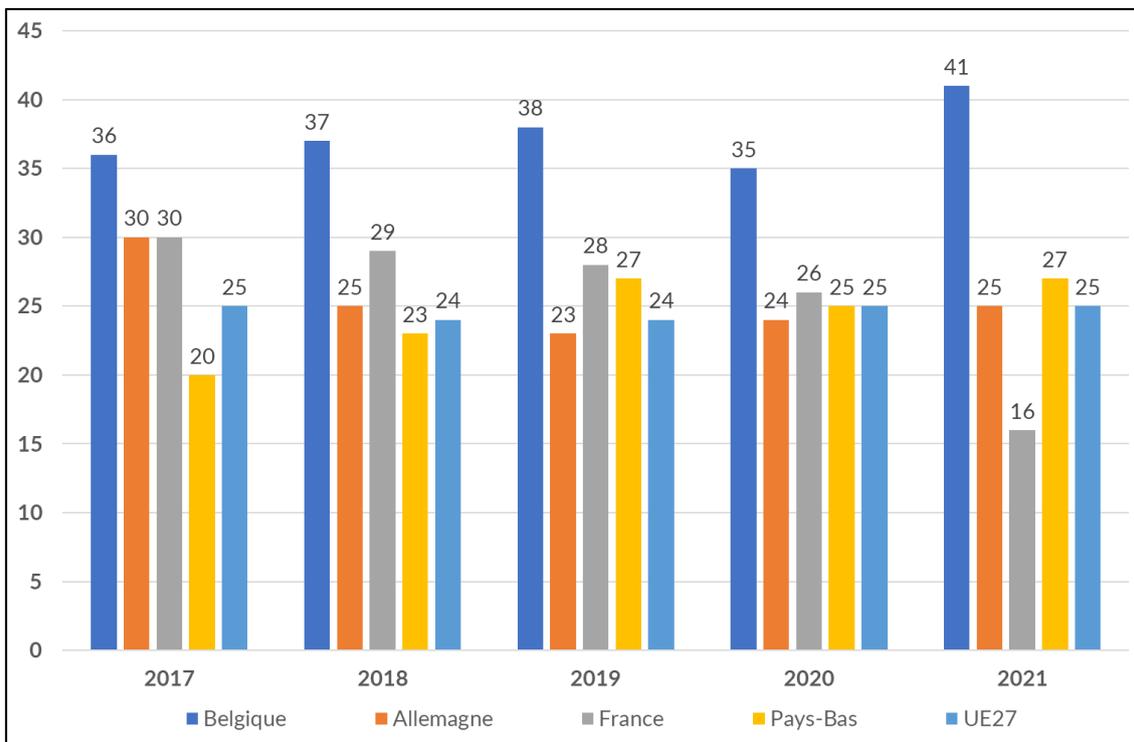
En pourcentage.



Source : Eurostat.

Graphique 5-2. Part des entreprises belges de taille moyenne (50-249 employés), à l'exclusion du secteur financier, réalisant au moins 1 % de leur chiffre d'affaires grâce à la vente en ligne, par comparaison aux pays voisins (2017-2021)

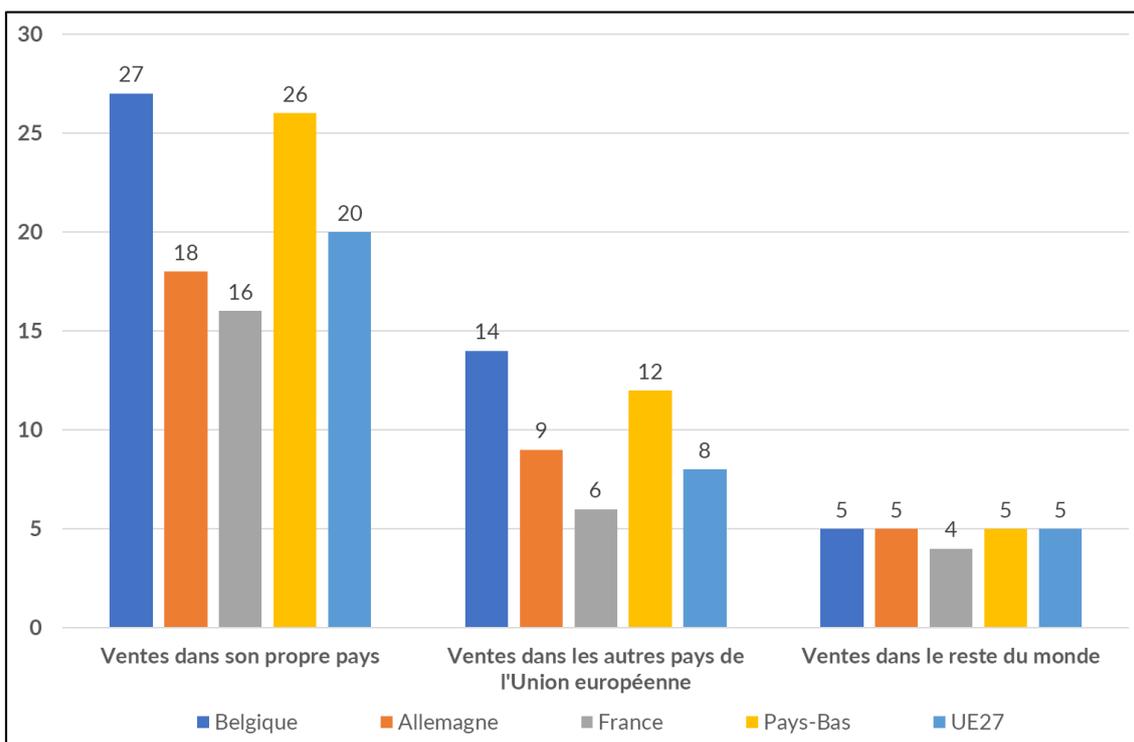
In procent.



Source : Eurostat.

Graphique 5-3. Part des petites entreprises belges et des pays voisins ayant réalisé des ventes en ligne dans les différentes zones (nationale, européenne et reste du monde)

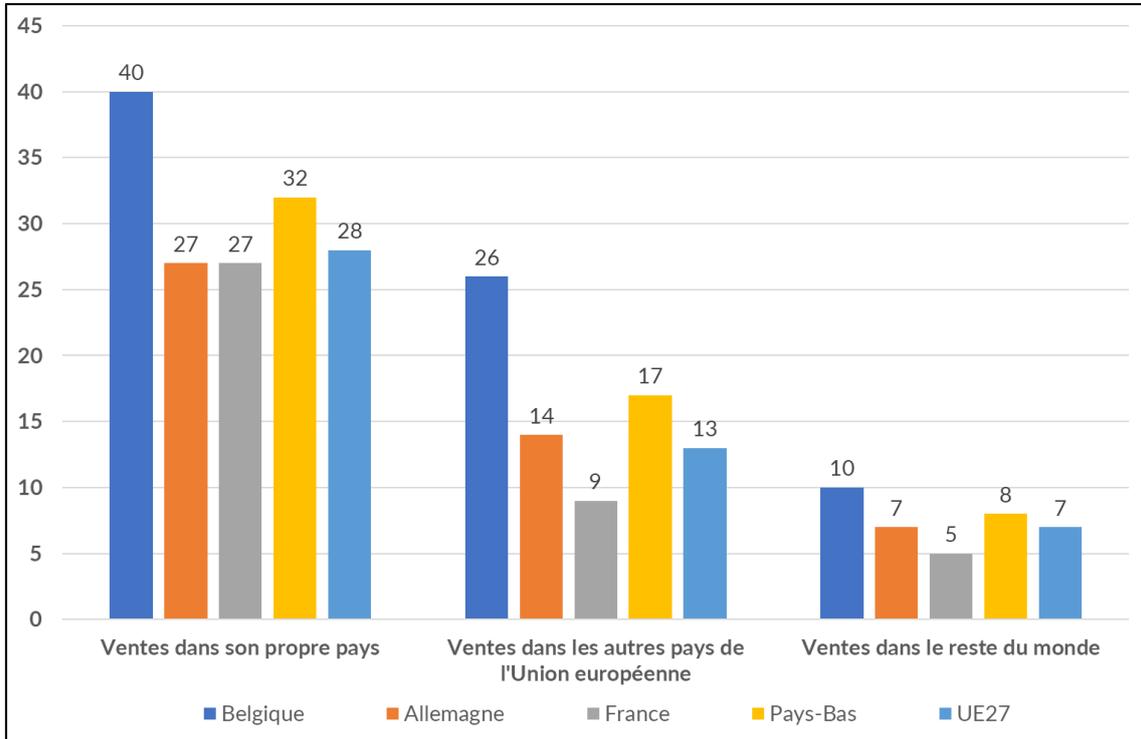
En pourcentage.



Source : Eurostat.

Graphique 5-4. Part des entreprises de taille moyenne (49-250 employés), à l'exclusion du secteur financier, ayant réalisé des ventes en ligne en 2021 dans leur région respective (national-européen-reste du monde).

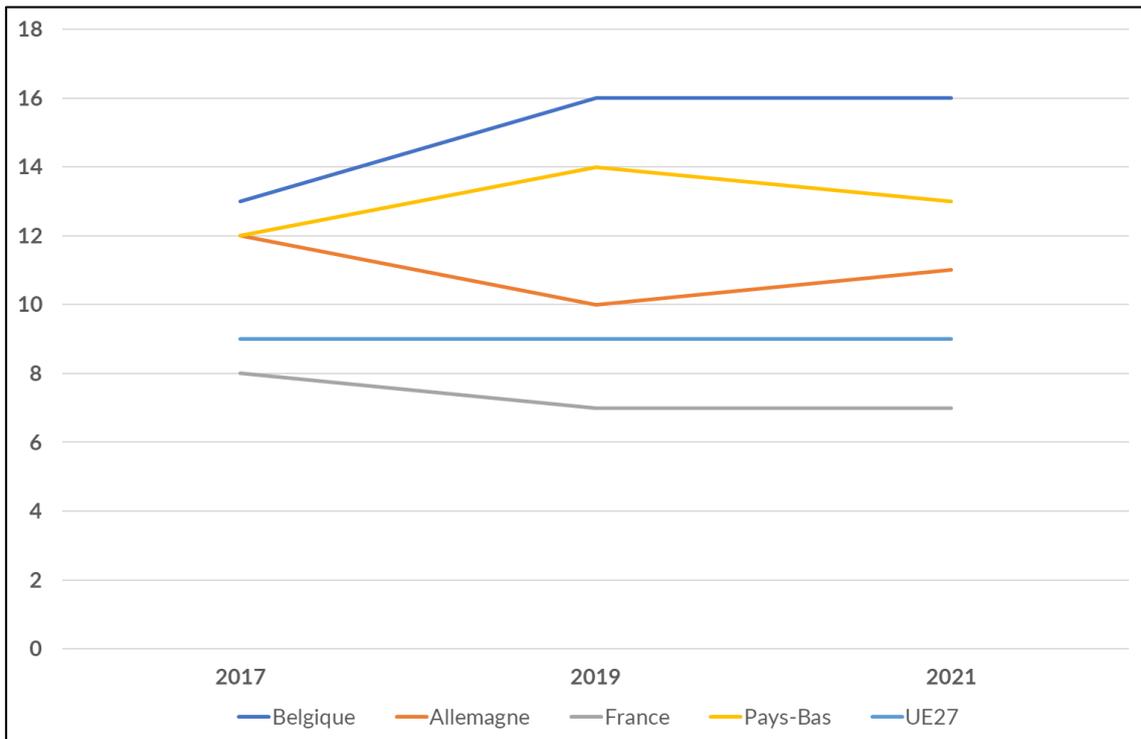
En pourcentage.



Source : Eurostat.

Graphique 5-5. Part des entreprises belges et des pays voisins ayant enregistré des ventes en ligne vers d'autres pays de l'UE (2017-2021).

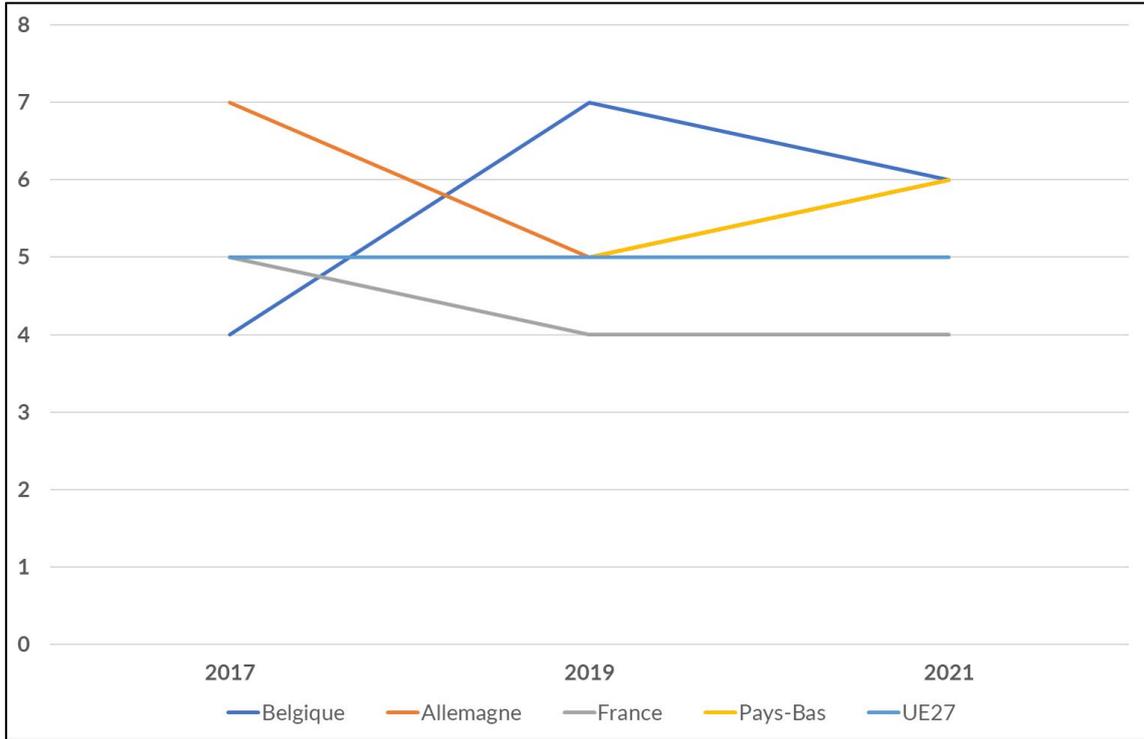
En pourcentage.



Source : Eurostat.

Graphique 5-6. Part des entreprises belges et des pays voisins ayant réalisé des ventes en ligne vers les pays du reste du monde (2017-2021).

En pourcentage.



Source : Eurostat.